

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTES : **Mme JULIE FORGET, présidente**  
**M. JACQUES LOCAT, commissaire**

**CONSULTATION PUBLIQUE  
SUR LE PROJET MINIER MATAWINIE  
À SAINT-MICHEL-DES-SAINTS**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

**VOLUME 3**

---

Séance tenue le 29 janvier 2020 à 19 h  
Chalet du Mont-Trinité  
220, chemin du Mont-Trinité  
Saint-Michel-des-Saints

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 29 JANVIER 2020	
MOT DE LA PRÉSIDENTE.....	1
<b>COMPLÉMENTS DE RÉPONSE</b>	
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES .....	2
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS .....	3
<b>PÉRIODE DE QUESTIONS:</b>	
Mme LOUISE BEAUDRY .....	5
M. JEAN BRÛLÉ .....	14
M. SYLVAIN HÉTU .....	24
SUSPENSION	
REPRISE	
QUESTIONS DE LA COMMISSION .....	52
M. MICHEL PICARD .....	60
Mme NANCY MÉNARD.....	67
M. PAUL MÉNAD .....	70
M. YVES DUBÉ.....	74
SUSPENSION	
REPRISE	
QUESTIONS DE LA COMMISSION .....	81
Mme SUZANNE THIBAUT .....	98
Mme CATHERINE THIBAUT-DENIS.....	110
Mme MARTINE FOURNIER.....	121
M. GILLES CARTIER.....	126
Mme JOSÉE GAGNON .....	133
M. DANIEL TOKATELOFF .....	137
MOT DE LA FIN .....	147
<b>SÉANCE AJOURNÉE AU 30 JANVIER À 13 H 30</b>	

**SÉANCE DU 29 JANVIER 2020**  
**SÉANCE DE LA SOIRÉE**  
**MOT DE LA PRÉSIDENTE**

5 **LA PRÉSIDENTE :**

Mesdames et messieurs, bonsoir. Bienvenue à cette 3e séance de l'audience publique sur le *Projet minier Matawinie à Saint-Michel-des-Saints*.

10 Alors, comme d'habitude, on vous demande d'éteindre vos cellulaires ou autres appareils électroniques dès maintenant.

Aussi, on rappelle que la prise de photos et de vidéos n'est pas permise au regard du droit au respect de la vie privée des participants à l'exception des médias.

15 On a eu une bonne rencontre tout à l'heure, merci encore d'avoir respecté les règles du BAPE pour la discussion en groupe. Évidemment, certains d'entre vous n'étaient peut-être pas à ces séances, alors je me vois dans l'obligation de les rappeler.

20 Alors, nous vous demandons d'éviter les préambules, sauf ceux qui sont nécessaires à la compréhension de votre question. Vous avez deux questions par intervention et vous pouvez vous réinscrire, donc chaque inscription c'est deux questions.

25 Toutes les questions et réponses me sont directement adressées. Je vais en profiter pour faire un message : les personnes-ressources et l'initiateur, il faut donner votre nom quand vous commencez votre réponse, seulement parce que la sténotypiste n'est pas physiquement ici, donc elle ne peut pas associer nécessairement la voix, évidemment, à ce que vous dites.

30 Aussi, je vous rappelle qu'aucune manifestation, remarque désobligeante, propos diffamatoire ou attitude méprisante ne seront tolérés dans la salle, afin d'assurer un dialogue serein et respectueux.

35 Donc, nous commencerons, dans le fond, par les personnes inscrites de la dernière séance et ensuite, nous enchaînerons avec les nouveaux inscrits. Le registre est maintenant ouvert pour ceux qui ne sont pas inscrits. Vous pourrez aller à l'arrière de la salle lorsqu'on fera une pause. On fait une pause à peu près aux heures.

40 On va faire comme la séance de tout à l'heure, on commence avec certains thèmes pour profiter... là, on a la présence de monsieur Godard, du ministère des Transports du Québec, en ligne, donc au téléphone. Je vais vous inviter, Monsieur Godard, quand viendra le temps. Voilà.

Et je commencerai par un tour de table pour les documents déposés ou rectifications diverses que les gens voudraient apporter, donc les personnes-ressources ou les initiateurs. Je crois qu'il y avait madame Fournier qui voulait... vous aviez avisé les analystes?

45

**Mme CRISTINE FOURNIER :**

Bonjour, Madame la Présidente, Cristine Fournier du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Je voulais apporter une précision concernant les effets de la délimitation de territoires incompatibles avec l'activité minière. Il semble que je n'aie pas été assez claire dans le propos que j'ai tenu cet après-midi.

50

Je voudrais mentionner que ce que je vais lire fait partie du document d'orientation que nous avons déposé auprès de la commission. Alors, je vais le reprendre textuellement pour le bénéfice de tous :

55

*« La soustraction des territoires incompatibles a différents effets sur le développement des ressources minérales. Dans ces territoires, la soustraction empêche l'octroi de tout nouveau droit d'exploration minière pour les substances minérales faisant partie du domaine de l'État. Toutefois, lorsqu'un claim a été délivré et qu'il se trouve, en tout ou en partie, dans un territoire incompatible qui est soustrait à l'activité minière, la Loi sur les mines prévoit que ce claim peut être renouvelé à la condition que les travaux y aient été effectués au cours des périodes de validité postérieures à la délimitation. Aussi, le titulaire de claims ayant terminé sa phase d'exploration et souhaitant mettre en valeur les ressources minérales qui s'y trouvent pourrait, s'il se conforme aux exigences fixées par la Loi, obtenir un droit d'exploitation. »*

60

65

**LA PRÉSIDENTE :**

C'est bon. C'est parfait, c'est très clair. Merci beaucoup de la précision.

70

**Mme CRISTINE FOURNIER :**

Merci.

75

**LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce qu'il y a d'autres personnes des personnes-ressources? Oui, Monsieur Benoît de la municipalité?

80

**M. CLAUDE BENOÎT :**

De la municipalité.

85 **LA PRÉSIDENTE :**

Juste de dire votre nom complet, encore là, pour...

90 **M. CLAUDE BENOÎT :**

Claude Benoît. Pour débiter, je voudrais apporter des informations complémentaires de cet après-midi concernant les écoles.

95 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

100 **M. CLAUDE BENOÎT :**

Pour les nouvelles familles qui pourraient arriver dans la région. Actuellement, l'école primaire de Saint-Zénon, il y a 30 élèves sur une capacité de 80. Et à Saint-Michel, l'école primaire, il y a 110 élèves sur une capacité de 160. Et l'école secondaire, nous avons 119 élèves sur une capacité de 290. Ça, c'est ma première intervention.

105 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

110 **M. CLAUDE BENOÎT :**

Pour faire suite aux questions d'hier, il y en a une que je reporte à demain matin parce qu'on ne s'entend pas sur le...

115 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est mieux de s'entendre avant de répondre.

120 **M. CLAUDE BENOÎT :**

C'est ça, oui. Une question, hier, qui a été posée par madame May Dagher, je vous lis la question qui a été posée : « Comment la municipalité fait-elle la différence entre l'apport économique des villégiateurs et celle des résidents permanents? Comment concilier les intérêts des deux groupes? »

125 Ensuite : « Combien de rencontres d'informations publiques portant sur le projet, de façon indépendante depuis 2016, pour informer les citoyens sur les impacts environnementaux, économiques et de santé suite à une mine à ciel ouvert à Saint-Michel-des-Saints? »

130 Première question, c'est : aucune différence n'est faite entre les deux situations en ce qui a trait à l'apport économique du point de vue municipal et des données économiques quantitatives ne définissent les deux groupes.

135 Aucune rencontre d'information publique indépendante portant exclusivement sur les impacts cités n'a été tenue par la municipalité. Cependant, depuis 2016, une à deux rencontres de citoyens et citoyennes ont été tenues par le Conseil municipal en dates énumérées comme suit, tel que demandé par madame la présidente : le 28 mai et le 22 novembre 2016; le 6 mai et le 2 décembre 2017.

140 Le 5 mai, présentation de l'étude des cours d'eau 2017, suite au projet minier Matawini, par Anny Malo, biologiste, et le 24 novembre 2018.

145 Le 27 avril, rencontre en partenariat avec la Chambre de commerce de la Haute-Matawinie et présentation de l'étude des cours d'eau 2018 suite au projet minier Matawinie, par Anny Malo, biologiste, et le 30 novembre 2019.

145 Ça, ça répond à cette question-là. Ensuite, il y a eu madame Catherine Thibault : « Qui fera les tests de qualité de l'eau des puits artésiens et à quelle fréquence? »

**LA PRÉSIDENTE :**

150 Excusez-moi, madame la biologiste, c'était une employée de?

**M. CLAUDE BENOÎT :**

155 C'est une compagnie indépendante.

**LA PRÉSIDENTE :**

Indépendante.

160 **M. CLAUDE BENOÎT :**

Oui, oui. Elle demeure à Saint-Zénon.

**LA PRÉSIDENTE :**

165 C'est bon, O.K.

**M. CLAUDE BENOÎT :**

170 La compagnie c'est Aménagement Bio-Forestier incorporée.

**LA PRÉSIDENTE :**

Parfait, merci.

175 **M. CLAUDE BENOÎT :**

180 Madame Catherine Thibault, que je mentionnais : « Qui fera les tests de qualité de l'eau des puits artésiens et à quelle fréquence? Y a-t-il des spécifications pour les substances pouvant incommoder les femmes enceintes et les enfants, et comment la population serait-elle avisée si c'était le cas? »

185 Aucune analyse des eaux souterraines spécifiquement sur les puits artésiens privés n'est prévue par la municipalité. Considérant que la problématique n'a toujours pas été soumise aux membres du Conseil en ce qui a trait à une demande probable d'analyse de puits privés, suite au projet minier. La demande sera considérée par le Conseil afin d'obtenir un mode opératoire.

**LA PRÉSIDENTE :**

190 Parfait. Ça complète?

**M. CLAUDE BENOÎT :**

Oui, pour aujourd'hui, pour moi, oui, c'est complet.

195 **LA PRÉSIDENTE :**

Parfait, merci. C'est beau, sinon, de votre côté? Pas de complément? Parfait.

200

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**  
**Mme LOUISE BEAUDRY**

**LA PRÉSIDENTE :**

205

Alors, j'inviterais madame Beaudry, qui avait posé la question sur, dans le fond, la circulation routière, on va profiter justement de monsieur Godard. Oui, vous pouvez venir devant, ce serait juste de relire, dans le fond, votre question pour monsieur Godard du ministère des Transports du Québec.

210

**Mme LOUISE BEAUDRY :**

Monsieur Godard est en ligne, j'imagine, c'est ça que vous dites.

**LA PRÉSIDENTE :**

215

Il nous entend, puis quand viendra... quand vous aurez terminé de lire la question, il va pouvoir intervenir. On va sûrement enchaîner sur votre question puis après, il va pouvoir intervenir.

220

**Mme LOUISE BEAUDRY :**

225

Merci, Madame la Présidente. Ma question était à l'effet de savoir quels étaient les impacts prévus et quelles étaient les mesures prévues pour que le trafic du camionnage se passe bien dans le village, puis c'était quoi les mesures. On parlait de voie de contournement, puis aussi la 131, puisque tout le camionnage se conduisait jusqu'au port de Montréal, alors c'est la question de voir s'il y a quelque chose de prévu pour le ministère des Transports, étant donné le tourisme, la mine, etc., là, ça fait beaucoup de monde sur la route.

230

**LA PRÉSIDENTE :**

Parfait. Puis ça, c'est le tronçon de la 131?

235

**Mme LOUISE BEAUDRY :**

Oui.

240

**LA PRÉSIDENTE :**

Pour, dans le fond, Matawin Est, c'est un chemin municipal?

245

**Mme LOUISE BEAUDRY :**

Oui.

250

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui? Donc, ça va être Saint-Michel-des-Saints? Non, c'est bon. Je veux juste le traiter tronçon par tronçon. Donc, la 131? Oui, Madame Lajoie?

**Mme LOUISE LAJOIE :**

Est-ce qu'on peut ajouter, pour la réponse, le tronçon qui va vers Bécancour pour l'aspect « remisation » puis la valorisation pour les minerais?



255 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous voulez dire au sud de Saint-Zénon? Donc, qui s'en retournent jusqu'à Bécancour?

260 **Mme LOUISE LAJOIE :**

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

265 On peut voir. Il faudrait juste nous donner les statistiques si vous les avez faits. On va commencer par le tronçon, disons, Saint-Zénon, on va y aller...

**Mme LOUISE BEAUDRY :**

270 Dans le village peut-être en premier?

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Donc, le village.

275

**Mme LOUISE BEAUDRY :**

Parce qu'entre la mine et l'usine de transformation, il y a un trafic.

280 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est bon.

**Mme LOUISE BEAUDRY :**

285

Puis s'ils ont prévu quelque chose. J'ai vu les routes, là, ce n'est pas évident les camions qui se promènent là.

**LA PRÉSIDENTE :**

290

Donc, je relayerais la question à monsieur Godard ainsi : ce serait juste de décrire, dans le fond à madame Beaudry, qu'est-ce que la MTQ, c'est quoi la responsabilité du ministère des Transports du Québec pour la gestion de la 131 au centre-ville, dans le fond, de Saint-Michel-des-Saints, dans le fond la portion la plus habitée, donc nous décrire cette responsabilité puis, ensuite, est-ce qu'il y a des mesures ou des actions en cours ou en planification que vous pouvez nous partager?

295

**M. FRANÇOIS GODARD :**

300 Bon, concernant les débits actuellement sur la Route 131, c'est, on a des sites de comptage...

**LA PRÉSIDENTE :**

305 Un instant.

**M. FRANÇOIS GODARD :**

310 Est-ce que vous m'entendez bien?

**Mme LOUISE BEAUDRY :**

On n'entend pas bien.

315 **M. FRANÇOIS GODARD :**

O.K. la portion qui est... notre site de comptage est au sud de Saint-Michel. On a un site qu'on compte à tous les trois ans, et les débits qui sont à cet endroit-là, c'est 2 700 véhicules à peu près par jour, puis on a un pourcentage de camions, c'est à peu près 10 %. 15 %, à peu près. Donc, ça représente environ 330 camions par jour.

320 Comment qu'on peut qualifier l'achalandage véhiculaire, c'est que c'est un débit qui est faible par rapport à l'ensemble d'autres routes. Donc, on n'a aucune inquiétude au niveau de l'achalandage supplémentaire généré par la mine, en termes d'activités, autant de camionnage. Donc, on n'a aucune mesure envisagée pour modifier la route parce que l'on considère que ça ne génèrera pas d'impact majeur sur... puis même, ça va être un impact négligeable sur le réseau routier.

325 **LA PRÉSIDENTE :**

330 O.K. Donc, et pour l'intersection, en réalité, entre la 131 et donc la rue Saint-Michel, qui devient Matawin Est, est-ce que le ministère des Transports du Québec a une responsabilité, étant donné qu'en ce moment il n'y a pas d'arrêt? Donc, c'est juste voir votre responsabilité à vous et celle ensuite de Saint-Michel-des-Saints.

335 **M. FRANÇOIS GODARD :**

O.K., c'est notre responsabilité, la gestion de l'intersection à cet endroit-là, mais comme j'ai expliqué, les débits sont faibles, on n'anticipe aucun problème pour l'intersection. Mais pour vous rassurer, c'est quand qu'il y a des problèmes qui sont soulevés, on fait les analyses rapidement

340

pour voir qu'est-ce qu'on peut faire. Donc, pour l'instant, on n'anticipe aucun problème. C'est la fin de mon intervention?

**LA PRÉSIDENTE :**

345

Donc, peut-être la municipalité de Saint-Michel-des-Saints, en réalité c'est une petite intersection, les camions sont grands, je pense qu'il y a une école pas trop loin, non?

**M. CLAUDE BENOÎT :**

350

Non.

**LA PRÉSIDENTE :**

355

Non?

**M. CLAUDE BENOÎT :**

360

Non. Bien, en face, c'est l'école primaire – Claude Benoît, excusez – l'école primaire est en face de l'intersection Brassard et Saint-Michel qui devient Matawin Est, autrement dit, là. À l'intersection, vous êtes face à l'école primaire. Et vous passez devant l'école secondaire sur Brassard avant d'arriver au primaire.

**LA PRÉSIDENTE :**

365

Mais la question c'est, est-ce qu'avec, disons on parle donc de, il me semblait que c'était 40 passages, là, qui allaient tourner le coin en plein milieu de la ville, c'était quoi votre impression de la sécurité de l'intersection?

**M. CLAUDE BENOÎT :**

370

De notre côté, je crois que Saint-Michel, avant Matawin Est, autrement dit, là, il y a beaucoup de camionnage qui se fait par-là, parce qu'ils arrivent du parc Mont-Tremblant, pour les camions de ce côté-là. Et de l'autre côté de Matawin Est, depuis quelques années, la municipalité a investi, je dirais, énormément d'argent sur le chemin et en plus du chemin pour se rendre à la mine, on a déjà, la municipalité, un bail avec la MRC pour un pit de sable, où on charrie notre sable pour l'hiver, qui est sur ce chemin-là, et il y a Jobert, de Saint-Émélie, qui ont un pit de gravier et qu'on a extrait du gravier en 2019 pour nos chemins. Ça fait que ça, c'est en plus du... mais ce n'est pas un achalandage exorbitant.

380

**LA PRÉSIDENTE :**

Donc, selon votre évaluation, il n'y a pas de risque pour la sécurité à cette intersection, entre la 131 puis le virage à gauche vers Matawin Est.

385

**M. CLAUDE BENOÎT :**

Non, pas du tout.

390

**LE COMMISSAIRE :**

Il y a aussi, dans les discussions que la ville a indiquées, la possibilité d'établir une route de contournement? Alors, qu'est-ce que vous pourriez nous indiquer sur ce potentiel projet?

395

**M. CLAUDE BENOÎT :**

Ça, je laisse la réponse à monsieur le maire, monsieur Réjean Gouin. Je ne suis pas dans ce dossier-là.

400

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur le maire, vous pouvez peut-être prendre la chaise à côté de madame Lajoie?

405

**M. RÉJEAN GOUIN :**

Oui, bonjour.

**LA PRÉSIDENTE :**

410

Juste mettre le micro.

**M. RÉJEAN GOUIN :**

Excusez-moi, vous me comprenez?

415

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, juste dire votre nom.

420

**M. RÉJEAN GOUIN :**

Réjean Gouin, je suis le maire de Saint-Michel-des-Saints, on travaille en collaboration avec le MTQ aussi, avec monsieur Claude Thibault. On a un comité de la 131, de Manawan aller

425 jusqu'à Joliette avec Saint-Gabriel et Saint-Damien, ça fait que j'avais peut-être une question pour  
le monsieur du MTQ, là, mais pour la voie de contournement, c'est justement, là, tantôt quand j'ai  
parlé du demi-pour cent, le pour cent pour le programme d'infrastructures pour les villages de la  
Haute-Matawinie...

430 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, le 50 %...

**M. RÉJEAN GOUIN :**

435 Le 50 % de la municipalité, bien avec monsieur, justement, Claude Thibault, on aura une  
rencontre qui va être cédulée le 16 avril ou le 16 mars, c'est une des deux dates, et on aura, dans  
les six prochains mois, chaque municipalité de la 131, à émettre un plan pour les 15 prochaines  
440 années de qu'est-ce qu'on entrevoit, dont la voie de contournement, à cause du transport chez  
nous. Mais ce n'est pas que la mine, mais c'est tout le transport, comme j'expliquais tantôt, qui,  
pour plusieurs, c'est au début du village, dans le fond, après le pont, qui va venir rejoindre la rue  
Cyprès ou Saint-Michel, mais ça va enlever complètement le transport de la rue Saint-Michel,  
Saint-Georges, des Aulnaies et Brassard. Et c'est avec les fonds qu'on a négociés qu'on va  
pouvoir faire ça. Et aussi, en même temps, avec le ministère des Transports, mais il reste à  
travailler dessus, ça devrait se faire dans les...

445 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Thibault, il travaille pour quelle organisation?

450 **M. RÉJEAN GOUIN :**

C'est le directeur général de Laurentides-Lanaudière.

**LA PRÉSIDENTE :**

455 De?

**M. RÉJEAN GOUIN :**

460 Du ministère des Transports.

**LA PRÉSIDENTE :**

465 O.K., la Direction régionale.

**M. RÉJEAN GOUIN :**

470 La Direction du ministère des Transports. On se rencontre, on se parle, l'équivalent de...  
assez régulièrement, là, puis on a une rencontre deux fois annuellement, qu'on appelle ça le  
Comité de la 131.

**LA PRÉSIDENTE :**

475 Je comprends. Donc, est-ce que vous voulez réagir, Monsieur Godard?

**M. RÉJEAN GOUIN :**

480 Je voulais juste faire une question à monsieur Godard parce que j'en ai parlé avec le  
directeur du MTQ de Joliette, mais aussi avec monsieur Thibault vendredi matin. De dire qu'il n'y  
a pas de problème sur la 131, je pourrais dire que ce n'est pas tout à fait exact, il y en a plusieurs.  
Mais le problème présentement, exemple vous êtes venu au coin de Sainte-Émélie-de-l'Énergie,  
le chemin c'est dans le temps de mon grand-père et de mon arrière-grand-père, c'était dans le  
485 temps des chevaux. Deux camions qui se rencontrent quand il y a de la neige comme il y a eu en  
fin de semaine, les bancs de neige sont dans la rue.

Ça fait que j'ai proposé justement au MTQ de donner un contrat à Sainte-Émélie pour  
enlever la neige le plus rapidement possible, parce que là, voilà deux semaines, quand j'ai parlé  
avec le MTQ, il y a un camion qui est arrivé, il était chargé, puis il y a deux autos, là, quand ils ont  
490 vu arriver le camion, ça ne passait même pas, un camion et une auto.

Ça fait que, effectivement, il y a des bons problèmes de sécurité sur la 131 et qu'est-ce  
qu'on demande, c'est les trois voies et il y a un projet qui date de 94 et de 2006 de la continuité du  
quatre voies de Joliette, des voies de contournement aussi, et d'ailleurs des trois voies. C'est  
495 dans l'air.

**LA PRÉSIDENTE :**

500 Ce qu'on comprend, c'est que c'est un problème plus grand que, dans le fond, la mine.

**M. RÉJEAN GOUIN :**

Oui.

505 **LA PRÉSIDENTE :**

La mine amène un peu d'augmentation, mais c'est qu'au final, c'est un enjeu spécifique.

**M. RÉJEAN GOUIN :**

510

Oui. C'est comme j'expliquais tantôt, initialement depuis... depuis, en tout cas, moi, j'étais contracteur forestier, depuis dans le temps de LP, c'était 500 000 tonnes de forêt, de bois qui alimentaient les usines de Lanaudière et d'un peu partout. Aujourd'hui, on aurait 200 000 tonnes additionnelles de granules et on aura un autre 100 000 tonnes additionnelles pour les mines. Ça fait qu'on va tomber avec 800 000 tonnes. Si vous divisez par 34,5 tonnes par voyage, ça va vous donner le nombre de voyages qui passent.

515

**LA PRÉSIDENTE :**

520

Donc, Monsieur Godard – merci pour les précisions, Monsieur Gouin.

**M. RÉJEAN GOUIN :**

Merci

525

**LA PRÉSIDENTE :**

Donc, Monsieur Godard, juste peut-être dans le fond nous préciser, en effet, si c'est un enjeu. Évidemment, la mine a une contribution là-dessus, mais je pense que la préoccupation principale était le centre-ville de Saint-Michel-des-Saints. Donc, avant que le contournement arrive, est-ce que vous... donc, en principe, vous, votre position c'est qu'il n'y a pas un enjeu de sécurité pour l'instant. Et est-ce que la voie de contournement serait la solution?

530

**M. FRANÇOIS GODARD :**

535

L'énoncé sur les projets du Ministère qui est en étude, ils ne sont pas encore programmés, mais ce que monsieur disait c'est qu'il y a actuellement un comité pour l'amélioration de la Route 131, ce qu'il vient de dire, puis j'assiste monsieur Thibault dans ce projet-là puis cette analyse-là, puis on regarde l'ensemble de l'axe de la Route 131 pour identifier des problèmes des fois qui sont municipaux, puis d'autres qui sont comme plus régionaux, pour trouver des solutions ensemble, pour l'améliorer, la Route 131. Donc, ça, c'était pour l'ensemble de la Route 131.

540

Pour dans le village, des fois il y a des problèmes plus locaux, mais ce n'est pas la mine qui engendre, comme, l'achalandage supplémentaire, n'engendrera pas un problème supplémentaire.

545

**LA PRÉSIDENTE :**

On est désolés, ils ont un problème technique. Quand ce sera... il faudra juste faire répéter monsieur Godard de sa réaction. Donc, désolée, c'est la beauté de la participation en distance.

550

Donc, mais je ne vous ferai pas revenir en avant, on va juste le faire venir quand il sera prêt puis quand la technologie sera revenue.

**Mme LOUISE BEAUDRY :**

555

J'aimerais ça qu'il précise par rapport à l'achalandage sur la 131 parce que déjà, c'est encombré avec le tourisme, la pêche...

**LA PRÉSIDENTE :**

560

C'est bon, on a bien entendu votre préoccupation, c'est juste qu'on a un problème à l'attendre.

**Mme LOUISE BEAUDRY :**

565

D'accord, merci.

---

**M. JEAN BRÛLÉ**

570

**LA PRÉSIDENTE :**

575

Il y avait monsieur Jean Brûlé qu'on avait appelé, mais qui n'était pas là, et on nous a dit qu'il viendrait ce soir.

**M. JEAN BRÛLÉ :**

580

Bonsoir!

**LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir!

585

**M. JEAN BRÛLÉ :**

590

Merci de m'avoir laissé passer mon tour cet après-midi puis de me rappeler tout de suite. Ma question était par rapport aux stériles qui sont les rejets de l'opération de la mine. Je comprends qu'il y a 80 %, 81 % de non générateurs d'acide, c'est ce que je comprends, est-ce qu'ils ont besoin de tout ce 81 %-là, qui représente des millions de tonnes, là, pour étouffer le générateur d'acide qui doit être la différence, de 19 %? Et, sinon, est-ce qu'il n'y a pas une meilleure façon de le valoriser que de le mettre en tas, surtout les années 0 à 6, là, où ils ne peuvent pas les mettre dans la fosse?



**LA PRÉSIDENTE :**

595

Merci pour votre question. Je vais demander à Nouveau Monde Graphite de répondre.

**M. ÉRIC DESAULNIERS :**

600

Martine?

**Mme MARTINE PARADIS :**

605

Oui, le 81 %, c'est les résidus miniers...

**LA PRÉSIDENTE :**

Il faut dire votre nom, excusez-moi.

610

**Mme MARTINE PARADIS :**

Je redis mon nom moi aussi?

**LA PRÉSIDENTE :**

615

Oui.

**Mme MARTINE PARADIS :**

620

Bon, Martine Paradis, Nouveau Monde Graphite. Le 81 %, c'est la partie de résidus désulfurés, donc elle contient entre 0,1 et 0,3 % encore de soufre, puis la question à savoir, non, on n'a pas besoin nécessairement de tout avec... mais ça va être défini avec les épaisseurs qu'on a besoin, mais on a beaucoup plus de résidus non générateurs que de générateurs acides.

625

Par contre, on le réutilise, on le valorise dans plusieurs concepts : la codisposition, le recouvrement final aussi, qui est une barrière à oxygène, on réutilise nos résidus non générateurs, et dans la fosse aussi, dans certains concepts qu'on pense aller en ingénierie détaillée où on pourrait l'utiliser et en fait, même les mines qui auraient des résidus non générateurs acides, ils les disposent, ils les gardent sur leur site. Ils doivent les gérer, donc nous autres, on les place de façon optimale pour limiter la réaction, mais on...

630

Mais les stériles, le 80 %, c'est sur les résidus miniers. Le stérile minier, en fait, ce qui sort de la fosse, en masse, il y a environ 50 % qui va être du stérile minier, la roche qui ne va pas au concentrateur, mais qu'on déplace pour aller chercher le graphite puis la roche après le procédé, là où on le sépare. Donc là, c'est là qu'on a 81 % et 19 % de résidus générateurs acides et de résidus non générateurs.

635

**LA PRÉSIDENTE :**

Parfait, merci.

640

**M. JEAN BRÛLÉ :**

Je m'excuse, je n'ai pas tout à fait compris. Est-ce que ça veut dire que ça pourrait, parce que ça va être laissé en montagne, j'imagine, les premières années, avant qu'ils puissent mettre ça dans la fosse, je m'imagine bien qu'ils ne reprendront pas ça dans la montagne pour le mettre dans la fosse. En tout cas, si c'est pour rester avec des nouvelles montagnes, est-ce qu'il n'y a pas un meilleur usage qui pourrait être fait?

645

**LA PRÉSIDENTE :**

Vous voulez dire, des résidus avant qu'ils ne soient mis en remblayage, là, dans le fond.

650

**M. JEAN BRÛLÉ :**

Bien, ce qui n'est pas générateur d'acide puis qui n'est pas utile pour enlever l'oxygène ou ne pas permettre à l'oxygène de se rendre au générateur d'acide, est-ce que ça va être laissé là en montagne, donc ça fait une empreinte plus large ou si ça ne pourrait pas être revalorisé d'une autre façon?

655

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Desaulniers?

660

**M. ÉRIC DESAULNIERS :**

Oui, je comprends l'idée du monsieur. C'est une idée qu'on travaille toujours à essayer de revaloriser les résidus, mais il y a plusieurs enjeux à réfléchir quand on fait ce genre d'analyse là. Comme Martine l'a souligné, il reste encore 0,1 à 0,2 % de sulfure, tu sais, ce n'est pas des trucs qu'on peut faire des briques avec. Il y a beaucoup d'enjeux à vouloir essayer de réutiliser des résidus miniers dans des applications à l'extérieur d'un site, mais c'est des choses qu'on évalue pour pouvoir potentiellement le faire.

665

670

**LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que ces alternatives-là sont exprimées dans l'étude d'impact? Les valorisations possibles qui sont à l'étude, sont-elles exprimées dans l'étude d'impact ou c'est quelque chose que vous pourriez exprimer pour répondre à la question de monsieur Brûlé? Donc, les alternatives étudiées sans que vous n'ayez, évidemment, un verdict final, là, bien sûr.

675

680 **Mme MARTINE PARADIS :**

Mais à la question, si on peut les laisser en surface et les ramener ensuite dans la fosse pour diminuer l'empreinte, je pense que c'était la question, il y a un coût à les disposer en surface puis à les ramener à la fin. C'est pour ça que quand on fait le remblaiement progressif, le secteur qui reste ouvert, c'est technico-économique, l'étude qu'on fait, mais dans l'ingénierie détaillée, on voudrait raffiner pour en diminuer encore l'empreinte puis essayer d'en retourner encore plus en raffinant le plan minier puis avoir de l'accès à l'intérieur de la fosse plus longtemps.

685 **LE COMMISSAIRE :**

690 Alors, ça va un peu dans le sens de ma question, à savoir, finalement, pourquoi ne pas maximiser la fosse, la remplir au complet, si possible, et si oui, bien, quels sont les différentiels économiques? J'imagine qu'il y a des raisons économiques pour lesquelles vous ne voulez pas la remplir au complet, mais quelqu'un qui voit ça, il se dit : bon, bien, ils excavent un trou, mais  
695 quand c'est fini, on en remet le maximum dans la fosse quand c'est possible. Ce n'est pas bien clair pourquoi ce n'est pas possible de remplir la fosse au complet, ce qui certainement devrait réduire l'empreinte sur terre. Enfin, en dehors du lac... de la fosse, pardon.

700 **M. ÉRIC DESAULNIERS :**

Oui, c'est essentiellement pour des raisons environnementales et économiques. Essentiellement, on commence à faire un trou, il faut mettre le matériel en quelque part, donc on le met sur une pile qu'on restaure de manière progressive. Donc, à la fin de l'opération de vie de la mine, il faudrait reprendre cette pile-là, qui va avoir déjà à peu près eu 20 ans pour que, tu sais,  
705 que la végétation reprenne le dessus. Elle va avoir déjà l'apparence d'une montagne qui va s'apparenter le plus possible au paysage environnant avec des distinctions, bien sûr, mais de repercer ce site-là puis de le mettre en contact avec l'oxygène pour remblayer totalement la fosse serait, à mon sens, un impact beaucoup plus grand environnementalement que de bien le restaurer, puis s'assurer de le gérer puis de le laisser en place, là.

710 **LE COMMISSAIRE :**

Est-ce que le MELCC a pensé à ce type d'alternative là et si oui, leurs commentaires, ce serait quoi?

715 **M. JEAN BRÛLÉ :**

Je m'excuse, je pourrais vous donner un exemple, là. Je sais que ce n'est pas vraiment le moment, là, mais si vous avez une route de 8 kilomètres à faire puis vous avez besoin de 100 000  
720 tonnes, est-ce qu'ils ne pourraient pas, les résidus qui ne sont pas toxiques, être utilisés pour la route au lieu de les empiler?

**LA PRÉSIDENTE :**

725           Donc, vous cherchez un usage, pas seulement pour eux, mais collectif.

**M. JEAN BRÛLÉ :**

730           Non, mais si on a une route de 8 kilomètres, ça prend plusieurs tonnes, là.

**LA PRÉSIDENTE :**

Je comprends. Merci pour la clarification.

735           **Mme MAUD ABLAIN :**

740           Maud Ablain pour le ministère de l'Environnement. Dans le fond, on a un guide, nous, de notre côté pour la valorisation des matières résiduelles inorganiques, non dangereuses de sources industrielles comme matériaux de construction, mais il faut que le matériel réponde aux exigences de ce guide-là pour être éventuellement réutilisé. Donc, dans ce cas-là, je ne le sais pas, mais donc, on a des règles pour pouvoir réutiliser du matériel, notamment comme matériel de construction.

**LE COMMISSAIRE :**

745           Mais est-ce que le ministère de l'Environnement insiste ou non pour maximiser l'usage de la fosse elle-même, la remplir si possible ou...?

**Mme MAUD ABLAIN :**

750           Bien ça, on est plus dans la restauration, ça fait que ça pourrait peut-être être du côté du MERN qu'on pourrait poser la question, mais sinon, d'un point de vue environnemental, c'est sûr que ça réduit l'empreinte, notamment, mais encore une fois, ça dépend aussi des caractéristiques des résidus et puis est-ce qu'ils peuvent être entreposés dans la fosse.

755           **LE COMMISSAIRE :**

760           Ça, je pense qu'ils démontrent qu'ils prévoient le faire partiellement, là, d'après les diagrammes, mais donc, pour vous, c'est plus une décision au niveau de l'initiateur?

**Mme MAUD ABLAIN :**

765           On va analyser effectivement le scénario présenté par l'initiateur, mais comme je le dis, la restauration, c'est vraiment aussi partagé avec le MERN.

**LE COMMISSAIRE :**

Alors, et le MERN, Madame, avez-vous des commentaires sur cet aspect-là?

770 **Mme CRISTINE FOURNIER :**

Je vais demander à Sandra Trépanier de venir nous donner un...

775 **Mme SANDRA TRÉPANIÉRIE :**

Oui, bonjour! Sandra Trépanier du MERN. En fait, la réponse que je pourrais donner c'est que dans l'ensemble, oui, c'est un concept qu'on demande aux compagnies minières d'explorer dès le départ, si c'est possible de retourner du matériel dans la fosse.

780 Dans ce cas présent, il y a... en fait, je vais le dire d'avance, là, je n'ai pas terminé l'analyse, mais de ce que je comprends, il y a plusieurs concepts mis ensemble, ce qui fait que nous, on regarde globalement. Je veux dire, ils ont une problématique de gestion de matériel générateur acide, donc ils doivent... il y a une partie de leur matériel qui pourrait possiblement être retourné dans la fosse, mais s'ils en ont besoin pour que leur concept global de restauration soit plus performant, bien, peut-être qu'au final, ça pourrait être une meilleure option d'utiliser ce matériel-là à l'intérieur du concept.

785 Mais c'est une analyse globale, là. On ne peut pas regarder simplement, juste dire, on peut retourner une partie du matériel. Nous, ce qu'on regarde, c'est qu'ils vont générer plusieurs matériaux différents. Donc, l'analyse se fait sur la combinaison de tous ces matériaux-là pour être capable d'en faire un concept qui est viable.

790 Si ça finit qu'il y a une portion qui va rester à l'extérieur, mais que globalement c'est le meilleur concept – je ne dis pas que c'est ça présentement parce que l'analyse n'est pas terminée, mais si c'est ça, c'est possiblement qu'aujourd'hui, ce serait peut-être la meilleure solution.

Je ne sais pas si c'est clair dans ma réponse?

800 **LE COMMISSAIRE :**

Oui, c'est une question de concept, ça va. J'aurais peut-être une question plus à ce moment-là à l'initiateur. Est-ce que vous auriez assez de volume dans la fosse pour y mettre les produits générateurs d'acide sous les niveaux de la nappe phréatique au moins à la fin de la mine ou en transition?

805

**M. ÉRIC DESAULNIERS :**

Martine?

810

**Mme MARTINE PARADIS :**

En termes de volume, on peut dire oui, mais c'est au niveau de la faisabilité de tout ça, puis ça a un lien avec le temps de latence, comme on parlait cet après-midi. Donc, les résidus générateurs d'acide, il faut les recouvrir le plus rapidement possible avec notre résidu non générateur pour arrêter la réaction. Donc, ça, c'est pendant les cinq premières années. La forme de la fosse fait qu'on ne peut pas retourner au même endroit, retourner du matériel et exploiter en même temps. Donc, on a cinq ans, le temps de latence du générateur acide est inférieur à cinq ans, donc on les a gérés avant.

815

820

Le coût pour faire la codisposition, c'est très dispendieux en surface, pour limiter la réaction d'oxydation, donc le coût d'aller les reprendre puis les remettre dans la fosse, on l'a calculé à la faisabilité et, économiquement, ce n'est pas viable. Par contre, c'est pour ça qu'aussitôt qu'on a accès à la fosse, on a mis dans nos conditions... dans nos hypothèses à valider, c'est de retourner le plus possible, à partir de ce moment-là, tout le matériel générateur et on va pouvoir finir notre halde de codisposition en surface parce que quand on va retourner dans la fosse, dans l'année 5 à l'année 25, ce n'est pas 100 % des stériles et des résidus qu'on peut retourner à ce moment-là avec l'opération, on a toujours la halde qui continue en même temps que la fosse, ça vient par-dessus. À ce moment-là, c'était mon... oui, c'est ça, mon résidu générateur, on peut le retourner 100 % puis on finit notre halde avec seulement du stérile ou du résidu non générateur. Donc, toute la partie de la surface de la halde est encore plus loin de l'atmosphère ou de l'oxygène, plus le recouvrement.

825

830

C'est notre concept optimal qu'on veut, qu'on tente...bien, pas qu'on démontre, notamment dans le rapport qui est mis de l'avant de Lamont Expert qu'on a déposé ce matin, que si on pouvait retourner à partir de l'année 5, 100 % des PAG sous le niveau de la nappe, c'est ce qu'on voudrait faire dans notre manuel d'opération.

835

**LE COMMISSAIRE :**

Donc, il est possible qu'éventuellement, la hauteur finale de la halde soit réduite selon l'efficacité à retourner dans la fosse, si j'ai bien compris?

840

**Mme MARTINE PARADIS :**

Que les matériels dans la halde seraient seulement du non-générateur en surface.

845

850 **LE COMMISSAIRE :**

O.K.

855 **Mme MARTINE PARADIS :**

Mais aussi, de réduire, parce que le plan minier, on peut le revoir, puis c'est ça, quand on signe la faisabilité, on prend des hypothèses conservatrices au niveau économique parce qu'on signe un NI 43-101. Donc, on ne peut pas faire des hypothèses trop optimistes pour le coût.

860 Après ça, quand on arrive en détail au niveau environnement, c'était déjà dans notre plan de match de raffiner pour... j'ai moi-même travaillé sur la faisabilité puis on était convaincus qu'on pouvait en retourner encore plus que ce qui est présenté dans la faisabilité. Donc oui, réduire l'empreinte.

865 Puis au niveau de la réutilisation des résidus non générateurs, bien, effectivement, si on n'en a plus besoin, on a fait les étapes, on a deux projets de recherche qui sont mandatés pour les caractériser puis les comparer au guide du critère du ministère de l'Environnement, mais le faible pourcentage de soufre qui reste dans les résidus, il reste quand même un pourcentage que nous, on peut gérer sur place, mais il reste un risque. Mais c'est évalué, on complète les grilles,  
870 on a aussi fait des études technico-économiques sur d'autres valorisations, mais c'est l'approche prudente avec un matériel sulfureux, évidemment, de le gérer optimal sur le site.

**LA PRÉSIDENTE :**

875 Donc, ça répond à votre question dans la mesure où ils sont en train de l'étudier.

**M. JEAN BRÛLÉ :**

Oui, oui, merci.

880

**LA PRÉSIDENTE :**

C'est bon?

885 **M. JEAN BRÛLÉ :**

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

890

Aviez-vous une autre question?

**M. JEAN BRÛLÉ :**

895 Non. Non.

**LA PRÉSIDENTE :**

900 Parfait, merci. J'inviterais monsieur Sylvain Héту.

---

**M. SYLVAIN HÉTU**

905 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir!

**M. SYLVAIN HÉTU :**

910 Bonsoir, Madame la Présidente. Bonsoir, Monsieur le Commissaire. Bonsoir au groupe de soutien, bonsoir aux initiateurs. Mon nom c'est Sylvain Héту, j'habite à Laval, mais je suis villégiateur au domaine Lagrange et depuis plus de 17 ans, et pas juste la fin de semaine.

915 Je veux juste parler d'un chemin qui va être probablement fait à partir de... bien, on va utiliser un chemin à partir de la mine pour passer vers le lac England. Et sur ce chemin-là, il y a des cours d'eau que j'ai remarqués sur la carte, comme étant impactés. Je voulais savoir, ils sont référencés sur CE-19, CE-20, et puis je voulais savoir, qu'est-ce qu'on veut dire par « impactés »? On parle-tu du débit? De la qualité de l'eau? On parle de quoi exactement pour ces cours d'eau là?

920

**LA PRÉSIDENTE :**

925 Vous parlez du chemin d'accès, dans le fond, qui va passer un peu avant le domaine Lagrange pour se rendre à la mine?

**M. SYLVAIN HÉTU :**

930 Exactement.

**LA PRÉSIDENTE :**

935 O.K., donc l'impact de ce chemin-là sur les cours d'eau.



**M. SYLVAIN HÉTU :**

Exactement. Bien, c'est ça, il y a deux cours d'eau qui ont été dénommés sur la carte, c'est marqué « Cours d'eau impactés ».

940

**LA PRÉSIDENTE :**

Parfait.

945

**M. SYLVAIN HÉTU :**

Moi, je veux savoir c'est quoi ces cours d'eau impactés là, en quoi ça consiste.

**LA PRÉSIDENTE :**

950

Parfait. Donc, Monsieur Desaulniers?

**M. ÉRIC DESAULNIERS :**

955

Je connais précisément les cours d'eau dont vous faites mention, Frédéric peut aller un petit peu plus en détail.

**LA PRÉSIDENTE :**

960

Oui, si vous avez une carte pour le visuel pour le groupe, là.

**M. ÉRIC DESAULNIERS :**

Oui, O.K.

965

**LA PRÉSIDENTE :**

Ça peut être utile aussi.

970

**M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :**

C'est bon. Donnez-moi une petite seconde. Donc, en fait, les cours d'eau en question, c'est deux cours d'eau en fait qui sont traversés par le chemin d'accès qui est prévu. Ce qu'il faut dire c'est qu'actuellement, les cours d'eau sont... il y a un chemin forestier existant, là, qui passe. En fait, on emprunte le tracé d'un chemin existant, donc le CE, oui, c'est ça, CE-19 et CE... ces deux cours d'eau là, exactement.

975

980 Donc, ça, c'est un chemin forestier existant qu'on va devoir élargir, parce que c'est un chemin forestier qui date de plusieurs années et ils ont été caractérisés dans le cadre de la caractérisation environnementale, et ont été identifiés comme étant des habitats du poisson de faible qualité ou de moyenne qualité, donc à faible qualité étant rouge et, orange, de moyenne qualité.

985 Donc, c'est en ce sens-là qu'ils sont impactés. Donc, on va devoir faire des travaux lors de l'aménagement du chemin.

**LA PRÉSIDENTE :**

990 C'est quoi les mesures, dans le fond, que vous prenez pour s'assurer que le chemin a moins d'impact?

**M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :**

995 Bien, essentiellement, c'est qu'on va utiliser les méthodes reconnues pour aménager des ponceaux, là. Donc, l'application par exemple de ce qui est privilégié au niveau du RADF, *Règlement sur l'aménagement durable des forêts*. Aussi, bien, des barrières à sédiments, une barrière à sédiments, notamment pour minimiser...

**LA PRÉSIDENTE :**

1000 L'impact sur l'habitat.

**M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :**

1005 Pendant les travaux, c'est ça, sur l'habitat.

**LA PRÉSIDENTE :**

1010 Parfait. Ça répond à votre question?

**M. SYLVAIN HÉTU :**

1015 Pas tout à fait, parce qu'on ne me dit pas s'il va y avoir des changements au niveau du débit, s'il va y avoir des changements dans l'eau. Est-ce que ça va changer quelque chose pour l'eau?

**LA PRÉSIDENTE :**

1020 Est-ce que les aménagements que vous apportez vont modifier?

**M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :**

Au niveau du chemin, non, ça ne va pas modifier le débit donc...

1025 **LA PRÉSIDENTE :**

Peut-être durant la construction, il va y avoir des petits enjeux ou...?

1030 **M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :**

Bien oui, effectivement, lors de l'aménagement du ponceau en soi, il pourrait y avoir une modification momentanée.

1035 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce qu'il y a un mécanisme d'information pour que les résidents soient au courant du moment?

1040 **M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :**

Bien, en fait, oui, on a un mécanisme d'Info-travaux, donc pendant la construction on va poursuivre ce mécanisme-là puis on va informer les gens, comme on le fait actuellement, des travaux en cours.

1045 **LA PRÉSIDENTE :**

Puis c'est combien de temps que ça peut prendre, disons, le moment où il va y avoir un peu d'impact sur les deux cours d'eau?

1050 **M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :**

Ça, ça va être en 2021. Le moment précis...

1055 **LA PRÉSIDENTE :**

Non, bien pas le moment que ça va être fait, mais c'est combien de temps, est-ce qu'on parle de deux semaines avec un peu d'impact pour l'eau, les ruisseaux?

1060 **M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :**

Bien, aménager un ponceau, c'est quelques jours, une journée, tout au plus, là.

**LA PRÉSIDENTE :**

1065

O.K. Donc, ça ne sera pas trop long.

**M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :**

1070

Donc, le placer de façon... le faire dans les règles, là, c'est quelques jours tout au plus.

**LA PRÉSIDENTE :**

1075

Parfait. Merci. Vous avez une deuxième question?

**M. SYLVAIN HÉTU :**

1080

Oui, ma deuxième question étant pour la même route qui va être agrandie. C'est une route qui n'était pas utilisée ou très peu utilisée, je reste d'ailleurs dans ce coin-là, et puis je veux savoir, finalement, est-ce que vous considérez que les gens qui restent à proximité de, justement, cette voie-là qui va être utilisée, qui n'a jamais été utilisée pour les villégiateurs qui restent à proximité, est-ce que vous considérez une nuisance, juste un peu d'impact vu la circulation qu'il va y avoir, dans laquelle il n'y a jamais eu de circulation avant?

1085

**LA PRÉSIDENTE :**

1090

Parfait. Donc, comment a été évalué cet impact-là puis peut-être en regard aussi de votre programme d'acquisition de propriétés, là, parce qu'on ne voit pas, le 1 kilomètre, il arrive où puis est-ce que les propriétés très proches du chemin d'accès sont effectivement toutes éligibles ou non.

**M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :**

1095

Frédéric Gauthier. Donc, au niveau de... donc, on a évalué le bruit, la poussière au niveau du chemin, donc au niveau des critères, donc c'est respecté à ce niveau-là. Et aussi, ce qu'on remarque, donc la zone d'acquisitions qui est de 1 kilomètre, là, à partir de la limite de la fosse...

**LA PRÉSIDENTE :**

1100

Pouvez-vous juste le montrer? Parce que vous devez savoir à peu près c'est où, là, le 1 kilomètre? Donc, dans le fond, on a les quatre...

**M. ÉRIC DESAULNIERS :**

1105

Si je ne me trompe pas, je pense que votre propriété...

**LA PRÉSIDENTE :**

Plus au domaine Lagrange, là.

1110

**M. ÉRIC DESAULNIERS :**

Oui, je pointe ici le domaine Lagrange, je pense que votre propriété est ici, Monsieur Hétu?

1115

**M. SYLVAIN HÉTU :**

Effectivement, dans ce bout-là, oui.

**M. ÉRIC DESAULNIERS :**

1120

Puis la ligne, elle termine environ ici, du rayon de 1 kilomètre.

**LA PRÉSIDENTE :**

1125

Donc, dans le fond, le tronçon...

**M. SYLVAIN HÉTU :**

Bien, dans le fond, mon terrain est voisin.

1130

**LA PRÉSIDENTE :**

C'est ça. Donc, le tronçon... là, donc il y a les quatre propriétés dans le coin du domaine Lagrange qui elles sont éligibles au programme.

1135

**M. ÉRIC DESAULNIERS :**

Sont éligibles, celle ici aussi.

1140

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Donc, les autres qui sont plus dans le chemin puis même qui est un peu plus loin derrière ne sont pas dans le programme. Donc, dans le fond, la question c'est peut-être : est-ce qu'il y a une mitigation pour les nuisances, c'est ça?

1145

**M. SYLVAIN HÉTU :**

Juste pour préciser, dans le fond, c'est que pour moi, c'est un impact qui avait...on nous avait dit qu'il y aurait peu ou pas d'impact puis moi, je considère que pour les résidents qui vont

1150 être à proximité de ce chemin-là, comme il n'y a jamais eu justement de circulation, moi, je considère que c'est un impact, ça fait que ma question, étant donné...

**LA PRÉSIDENTE :**

1155 Oui, bien ça, c'est votre... c'est ça. Ça, c'est l'opinion que vous pourrez présenter dans le mémoire.

**M. SYLVAIN HÉTU :**

1160 Oui, oui, effectivement. Effectivement.

**LA PRÉSIDENTE :**

1165 Mais là, la question c'est est-ce que l'initiateur considère que c'est un impact?

**M. SYLVAIN HÉTU :**

C'est en plein ça.

1170 **LA PRÉSIDENTE :**

Et est-ce qu'il y a une mesure d'atténuation ou de compensation pour cet impact-là?

**M. SYLVAIN HÉTU :**

1175 C'est bien ça.

**M. ÉRIC DESAULNIERS :**

1180 Madame la Commissaire, étant donné la situation un peu exceptionnelle que monsieur Héту est vraiment juste à l'extérieur du rayon de 1 kilomètre, je suis prêt à prendre certains engagements, peut-être. Comme, notamment, par exemple, de préciser, de refaire peut-être des modélisations exactement au point de monsieur Héту pour comprendre un peu mieux, précisément à la propriété de monsieur Héту, c'est quoi les impacts potentiels sur le milieu physique, qualité d'air, bruit. En ce moment, de la façon que c'est fait par krigeage, c'est plus flou.  
1185 On va utiliser vraiment le point précis pour mesurer puis calculer d'avance puis refaire le calcul si l'impact est faible ou non.

1190 Si on démontre avec notre modélisation que l'impact est réellement plus qu'on pensait, on pourrait l'inclure dans le programme d'acquisition volontaire.

**LA PRÉSIDENTE :**

1195 Parfait. Mais, en fait, je vais en profiter justement. Justement, vous allez voir, je voulais vous  
interpeller, on va en profiter pour parler justement sur l'argumentaire du 1 kilomètre en question,  
toutes nuisances confondues, pas nécessairement juste le trafic, le bruit, mais ça, ça en est un,  
donc j'aimerais – je vous faire réagir après, Madame Lajoie –, mais j'aimerais d'abord, parce que  
dans l'étude d'impact, on ne voyait pas bien tout à fait l'argumentaire, ça fait qu'on aimerait avoir  
plus de précisions sur chacun des éléments qui ont mené à ce 1 kilomètre-là.

1200 Vous l'avez dit généralement dans la présentation que c'est là qu'il y avait les impacts  
biologiques, physiques et tout ça sur le milieu, mais lesquels puis pourquoi 1 kilomètre? Puis,  
évidemment, c'est le sentiment de justice, d'injustice entre celui qui est à 100 mètres de ça. Donc,  
peut-être nous faire un portrait de ce programme-là ou de l'argumentaire du programme.

1205 **M. ÉRIC DESAULNIERS :**

1210 L'argumentaire du programme, c'est un programme qu'on a mis en place en 2016, c'est un  
engagement qu'on avait pris avec les gens du domaine Lagrange et du domaine du Lac-aux-  
Pierres en 2016. Donc, on avait dit à l'époque que tous ceux qui étaient dans un rayon de  
1 kilomètre de la fosse, on prévoyait, nous, notre opération prévoyait ne pas avoir d'impact au-  
delà de « considéré faible », au-delà du 1 kilomètre.

1215 Donc, à l'époque, on avait pris l'engagement que s'il allait y en avoir après qu'on ait fait nos  
études, après qu'on ait fait les études environnementales, on allait pouvoir augmenter ce rayon-là  
potentiellement. Nos études ont démontré, puis je pourrai laisser nos experts de SNC expliquer  
précisément les méthodologies qu'ils ont mises en place, mais leur modélisation a démontré qu'il  
n'y avait aucun impact plus que faible sur le milieu physique au-delà du 1 kilomètre. Donc, on a  
gardé la limite du 1 kilomètre pour...

1220 **LA PRÉSIDENTE :**

1225 Puis est-ce que le choix du tracé à cette époque-là, parce que dans le fond, le tracé, il y a  
eu trois tracés d'étudiés, dont un qui ne passait pas du tout dans le coin du domaine Lagrange.

**M. ÉRIC DESAULNIERS :**

1230 Effectivement. Au début, on avait inclus seulement le contour de la fosse. Là, on avait pris  
l'engagement dans les réponses/questions avec le Ministère de même inclure nos bâtiments, nos  
infrastructures, d'inclure le tracé de la route complet, jusqu'au chemin Matawin, je pense que ça  
commençait... à un moment donné, on a calculé les impacts juste sur le chemin, mais à un  
moment donné, on ne veut pas garder un rayon d'un kilomètre sur toutes nos... alentours de notre  
transport de matériel jusqu'à Montréal.

1235 Ça fait que, bref, à un moment donné, on a délimité les impacts précisément qui allaient être plus que faibles.

**LA PRÉSIDENTE :**

1240 Mais dans le fond, la question c'est sur chemin-là. Parce qu'au-delà du cas spécifique de monsieur Hétu, est-ce que ce chemin d'accès là a été étudié en regard des impacts sur le milieu de vie de – je délaisse les résidences qui sont plus proches du chemin d'accès.

**M. ÉRIC DESAULNIERS :**

1245 Pour précisément l'impact du chemin précis sur les résidences à proximité, ça, je ferais appel aux gens de SNC pour aller un petit peu plus dans la précision de cette modélisation-là.

**LA PRÉSIDENTE :**

1250 Puis peut-être aussi là-dedans – c'est un autre sujet – mais la justification pour avoir pris ce chemin-là, finalement. Parce que les autres passaient plus loin des résidences, je veux dire, d'un point de vue du citoyen, on se demande pourquoi, ça fait qu'il doit y avoir une raison aussi à nous expliquer.

1255 Ça fait que deux volets, là : premièrement, est-ce que ce chemin d'accès là a des nuisances, les normes, le milieu de vie, la qualité de vie? Puis la deuxième question c'est : pourquoi avoir choisi ce tracé-là au final?

**M. ÉRIC DESAULNIERS :**

1260 Bien, je peux peut-être répondre à la deuxième avant de passer la parole à mes collègues.

**LA PRÉSIDENTE :**

1265 Oui.

**M. ÉRIC DESAULNIERS :**

1270 Le choix du tracé, on avait trois tracés qu'on voit dans notre étude d'impact, il y avait le tracé A, B, C.

**LA PRÉSIDENTE :**

1275 Si vous avez la carte, ce serait sympathique de le montrer. Oui, on vous écoute quand même.



**M. ÉRIC DESAULNIERS :**

Oui. Vous l'avez ici. Bien ce qu'on voit ici, bien, on voit le... oui, on voit beaucoup de choses.

1280

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, ça donne mal à la tête. Ça donne mal au coeur.

1285

**M. ÉRIC DESAULNIERS :**

Donc, on le voit ici à la carte. Donc, le chemin d'accès qui a été retenu c'est lui ici, c'est le tracé C qui sort sur le chemin Matawin Est. On a ici le tracé B qui était le même chemin d'accès, qui passerait, ce serait le même chemin d'accès qui passerait dans le coin ici qu'on parle à l'instant, dans le coin du domaine Lagrange. Par contre, le chemin d'accès, rendu ici, bifurquerait directement sur la 131 pour sortir en arrière de chez Jecc Mécanique. Pour nous...

1290

**LA PRÉSIDENTE :**

Donc, avant le centre-ville.

1295

**M. ÉRIC DESAULNIERS :**

Avant le centre-ville de Saint-Michel-des-Saints. Pour nous, le tracé C, ici, ou le tracé B, c'est la même distance, c'est le même coût environ, c'est environ les mêmes impacts sur le milieu physique et biologique. La raison pourquoi on a choisi le C, ici, c'est réellement la municipalité qui préférerait celui-là. Sinon, celui qui était éliminé d'emblée, c'était celui qui passait dans le domaine Lagrange ici, le tracé A qui est, sommes tout, assez similaire au chemin qu'on utilise aujourd'hui pour se rendre sur le site. Donc, lui, il avait beaucoup plus d'impact en passant dans le domaine Lagrange. Ça fait que lui, il a été éliminé d'emblée. Mais, sinon, le tronçon qu'on parle ici, là, c'est le même, là. Ce serait le même, pour minimiser les impacts.

1300

1305

Ça fait que vraiment, le tracé B ou C, bien là, c'est une question qu'il faudrait adresser à la municipalité.

1310

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, c'est ça qu'on va faire puis on va revenir à vous, Monsieur Aubin. Donc, la municipalité de Saint-Michel-des-Saints, pourquoi on a préféré le tracé B au tracé C, c'est ça?

1315

**M. ÉRIC DESAULNIERS :**

Oui, ou du chemin Matawin au lieu de directement sur la 131.

1320 **M. CLAUDE BENOÎT :**

Je vais demander...

1325 **LA PRÉSIDENTE :**

Pourquoi avant, dans le fond, pourquoi après le centre-ville plutôt qu'avant le centre-ville?

1330 **M. CLAUDE BENOÎT :**

Je vais demander à monsieur le maire, Réjean Gouin, de venir répondre.

**LA PRÉSIDENTE :**

Puis aussi, est-ce qu'il y a eu une consultation publique sur ce choix. Le micro.

1335

**M. RÉJEAN GOUIN :**

Oui, Réjean Gouin. Oui, c'est la municipalité qui a demandé de prendre le tracé B – c'est ça? – pour arriver sur...

1340

**LA PRÉSIDENTE :**

Saint-Michel puis Matawin Est.

1345 **M. RÉJEAN GOUIN :**

Oui, exactement. Et de là, la négociation avec Nouveau Monde du 0,5 % pour l'infrastructure pour enlever le transport complètement du centre-ville et de la rue Saint-Michel et ainsi de suite, là. Puis le but de ça, l'idée c'est de négocier avec eux pour la transformation parce que présentement, il va y avoir des cours qui vont se donner à l'usine de panneaux, mais on sait très bien que c'est une très bonne usine ou une très belle place pour avoir une seconde transformation.

1350

**LA PRÉSIDENTE :**

Bien, là, on parle de la...

1355

**M. RÉJEAN GOUIN :**

Et c'est le but. La route, là, on...

1360

**LA PRÉSIDENTE :**

1365 C'est quoi, le rapport de la formation?

**M. RÉJEAN GOUIN :**

1370 Bien, la formation, c'est l'usine de panneaux. Il y a une grosse usine qui était là, qui avait 275 emplois en haut, puis depuis que Nouveau Monde est arrivée avec leur projet, on leur parle de deuxième et troisième transformations, et c'est de là... de ne pas sortir, vous savez, sortir sur la 131, après ça, bien, on s'en va vers Montréal ou vers Trois-Rivières.

1375 Sortir chez nous, bien, le chemin de contournement qu'on vous a expliqué tantôt arrive dans la cour de l'usine qu'on parle de transformation et de là, la voie de contournement qu'on a négociée avec Nouveau Monde, avec le Conseil.

**LA PRÉSIDENTE :**

1380 Donc, vous avez préféré ce chemin-là...

**M. RÉJEAN GOUIN :**

1385 Exactement.

**LA PRÉSIDENTE :**

... parce qu'il est en route vers cette usine-là.

1390 **M. RÉJEAN GOUIN :**

Exactement.

**LA PRÉSIDENTE :**

1395 Puis qui est une usine qui serait potentiellement reprise pour des transformations de Nouveau Monde Graphite, mais c'est potentiel.

**M. RÉJEAN GOUIN :**

1400 C'est potentiel, c'est exactement.

**LA PRÉSIDENTE :**

1405 Ce n'est pas nécessairement... O.K.

**M. RÉJEAN GOUIN :**

Exactement.

1410 **LA PRÉSIDENTE :**

Puis en ce moment, cette usine-là ne fonctionne pas ou elle fonctionne?

1415 **M. RÉJEAN GOUIN :**

Bien, elle fonctionne pour leur usine témoin.

**LA PRÉSIDENTE :**

1420 O.K., leur usine pilote.

**M. RÉJEAN GOUIN :**

Oui. Oui.

1425

**LA PRÉSIDENTE :**

Parfait.

1430 **LE COMMISSAIRE :**

La question qui venait c'est quel niveau de...

**LA PRÉSIDENTE :**

1435

Oui, la consultation.

**LE COMMISSAIRE :**

1440 Est-ce que vous avez consulté les citoyens impactés par votre choix avant de prendre une décision?

**M. RÉJEAN GOUIN :**

1445

Non.

**LA PRÉSIDENTE :**

Du domaine Lagrange?

1450

**M. RÉJEAN GOUIN :**

Bien, oui, on en parlé dans les rencontres citoyens, citoyennes...

1455

**LA PRÉSIDENTE :**

Non, mais le domaine Lagrange, là.

**M. RÉJEAN GOUIN :**

1460

... et à chaque Conseil municipal, on en a parlé puis on a pris une décision ensemble, le Conseil, de demander et de négocier avec une voie de contournement et de là qu'on est arrivé... on enlève complètement tout le transport dans la municipalité, là. Je ne sais pas si vous réalisez, là, on parle de 100 000 tonnes de...

1465

**LE COMMISSAIRE :**

Excusez-moi, mais est-ce que le trajet C ne ferait pas la même chose?

1470

**M. RÉJEAN GOUIN :**

Non, il ne ferait pas la même chose.

**LE COMMISSAIRE :**

1475

Il n'éviterait pas le village ce tracé-là?

**M. RÉJEAN GOUIN :**

1480

Bien, il l'éviterait, oui, pour 100 000 tonnes. Pour 100 000 tonnes.

**LA PRÉSIDENTE :**

Parce que là, le village, il n'est pas évité, là.

1485

**M. RÉJEAN GOUIN :**

Oui, le village, la voie de contournement, là, c'est parce que je ne peux pas... est-ce que je peux la tracer? Éric, juste pour expliquer, là. C'est parce que là, on a, ce que je vous ai expliqué

1490 tantôt, là, on ne parle de 100 000 tonnes, on parle de 800 000 tonnes. 800 000 tonnes qui passent dans le centre du village et dans nos rues municipales. Là, la négociation, c'est qu'on va enlever complètement le 800 000 tonnes puis on va le faire passer complètement en dehors du village, à part la petite partie du Sainte-Cécile Nord.

1495 **LA PRÉSIDENTE :**

Bien, moi, je ne comprends pas, là.

1500 **M. RÉJEAN GOUIN :**

Vous ne comprenez pas?

**LA PRÉSIDENTE :**

1505 Donc, j'aimerais ça que...

**M. RÉJEAN GOUIN :**

Oui, mais...

1510

**LA PRÉSIDENTE :**

Non, mais un instant, on va juste... on va y aller un peu plus simple.

1515 **M. RÉJEAN GOUIN :**

Oui, une affaire à la fois.

**LA PRÉSIDENTE :**

1520

C'est ça. Il y a beaucoup de concepts dans votre phrase.

**M. RÉJEAN GOUIN :**

1525

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

1530 Donc là, j'aimerais juste qu'on présente le chemin du centre... j'aimerais ça qu'on voie mieux le centre-ville, d'ailleurs, là. Il est où, le centre-ville? Bon. Là, moi, ce que je comprends c'est qu'en ce moment, ça tourne à Saint-Michel qui devient Matawin Est.

**M. RÉJEAN GOUIN :**

1535            Exactement.

**LA PRÉSIDENTE :**

1540            O.K. Donc, de là, entre Saint-Zénon puis ce point-là, on traverse le centre-ville de Saint-Michel-des-Saints.

**M. RÉJEAN GOUIN :**

1545            Oui. Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

              Donc, il n'y a pas d'évitement du centre-ville de Saint-Michel-des-Saints.

1550            **M. RÉJEAN GOUIN :**

              Non, il faut le construire. C'est là la négociation qu'on a eue.

**LA PRÉSIDENTE :**

1555            O.K., mais ça, c'est une autre chose. En ce moment, dans l'étude d'impact, il n'y a pas de construction de ce projet de contournement.

**M. RÉJEAN GOUIN :**

1560            Non.

**LA PRÉSIDENTE :**

1565            Vous nous avez expliqué tout à l'heure que c'était hypothétique et pas vraiment final avec le ministère des Transports du Québec.

**M. RÉJEAN GOUIN :**

1570            Ce n'est pas la... bien, là, ce qu'on négocie...

**LA PRÉSIDENTE :**

1575            Mais ce sont deux projets séparés, là.

**M. RÉJEAN GOUIN :**

C'est deux projets séparés que la municipalité a négociés et qu'on a signé la semaine passée pour aller chercher les fonds de la voie de contournement et c'est là.

1580

**LA PRÉSIDENTE**

C'est là.

1585

**M. RÉJEAN GOUIN :**

Ce n'est pas hypothétique, ils sont là.

**LA PRÉSIDENTE :**

1590

C'est bon. Vous allez m'expliquer c'est quoi la voie de contournement.

**M. RÉJEAN GOUIN :**

1595

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

Tranquillement.

1600

**M. RÉJEAN GOUIN :**

Là, après ça, pour la voie de contournement, si...

1605

**LA PRÉSIDENTE :**

Ça passe où, là? On part de la 131 on arrive dans Saint-Michel-des-Saints.

**M. RÉJEAN GOUIN :**

1610

Oui. Quand on traverse le pont, à l'entrée du village, vous faites environ...

**LA PRÉSIDENTE :**

1615

Ça, c'est où?



**M. RÉJEAN GOUIN :**

1620 Le pont là. Vous faites à peu près l'équivalent de, mettons, 200 mètres. Puis là, tu vas complètement revirer à gauche. Non, avant Saint-Michel, là, tu vas passer, c'est un nouveau chemin.

**LA PRÉSIDENTE :**

1625 Ça, là, ce chemin-là, ce qu'on voit?

**M. RÉJEAN GOUIN :**

1630 Il n'y a pas de chemin présentement. Il faut faire un nouveau chemin complètement...

**LA PRÉSIDENTE :**

Puis il y a combien de résidences qui vont être à côté de ce chemin-là?

1635 **M. RÉJEAN GOUIN :**

Il n'y a pas de résidence.

**LA PRÉSIDENTE :**

1640 Il n'y a pas de résidence?

**M. RÉJEAN GOUIN :**

1645 Il y a une résidence qui a déjà été approchée, c'est monsieur Jean-Georges Rondeau, qu'on va passer avant chez lui, et on va... on appelle, nous autres, chez nous – en tout cas, je ne le donnerai pas –, mais on vient rejoindre une forêt où la trail de motoneiges passe, il va falloir avancer les deux, puis on va sortir chez Yvon Bordeleau, mettons, là...

1650 **LA PRÉSIDENTE :**

Que la commission, bien sûr, sait c'est où.

**M. RÉJEAN GOUIN :**

1655 Bien non, mais la commission ne le sait pas, mais là, vous pouvez le regarder sur la carte.

**LA PRÉSIDENTE :**

1660 La maison de monsieur Bordeleau.

**M. RÉJEAN GOUIN :**

1665 Bien, écoutez, c'est un chemin de...

**LA PRÉSIDENTE :**

Excusez-moi.

1670 **M. RÉJEAN GOUIN :**

Oui, mais ça contourne complètement. Qu'est-ce que vous avez à savoir, la commission, c'est que ça contourne complètement les rues du village puis les maisons. Ça veut dire que tout qu'est-ce qui vient de Manawan, de Saint-Michel vers la mine, mettons, Rouge-Matawin aussi le transport...

**LA PRÉSIDENTE :**

1680 C'est bon. Je comprends votre chemin.

**M. RÉJEAN GOUIN :**

... va arriver à l'entrée du village. Il ne passera plus dans le village.

1685 **LA PRÉSIDENTE :**

Je comprends. Donc là, maintenant, la question c'est avec ce projet-là de contournement, versus l'alternative en rouge, là, si on revient à votre chemin – on avait trois scénarios de chemin?

1690 **M. RÉJEAN GOUIN :**

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

1695 Celui en rouge, là.

**M. RÉJEAN GOUIN :**

1700 Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

1705 Pourquoi, lui, il est moins intéressant que votre projet de contournement plus le chemin d'accès? Parce que lui, il est déjà éloigné puis il est déjà avant le centre-ville. Il n'a pas besoin de le contourner.

**M. RÉJEAN GOUIN :**

1710 Bien, l'idée de la voie de contournement c'était d'amener un volume de graphite pour transformer à l'usine de panneaux. C'était le but de ça.

**LA PRÉSIDENTE :**

1715 Oui, mais l'initiateur a dit qu'il n'y avait pas, pour lui ce n'était pas... les deux chemins, c'était correct.

**M. RÉJEAN GOUIN :**

1720 Il pourrait le remonter, lui. C'est ça un peu, là, mais ça n'a pas d'implication pour la personne que vous dites, là, qui est au domaine Lagrange. Tu passes à la même place.

**LA PRÉSIDENTE :**

1725 Monsieur Bordeleau?

**M. RÉJEAN GOUIN :**

Non, pas monsieur Bordeleau.

1730 **LA PRÉSIDENTE :**

Non, c'est une blague.

**M. RÉJEAN GOUIN :**

1735 Le monsieur qui est ici, là.

**LA PRÉSIDENTE :**

1740 C'est bon.

**M. RÉJEAN GOUIN :**

Le monsieur qui est ici, lui, il est au domaine Lagrange?

1745

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Bien lui, c'est ça. Il n'est pas content...

1750

**M. RÉJEAN GOUIN :**

D'un côté ou de l'autre, il passe à la même place.

1755

**LA PRÉSIDENTE :**

Pour vous, dans les deux cas, votre enjeu...

**M. RÉJEAN GOUIN :**

1760

Exactement.

**LA PRÉSIDENTE :**

1765

Mais là, c'est l'autre volet de notre question. Donc, moi, c'est bon, vous avez répondu. Est-ce que le projet de contournement c'est municipalité et MTQ ou conjoint?

**M. RÉJEAN GOUIN :**

1770

Là, c'est la municipalité qui l'a mis puis avec le MTQ, on a à les rencontrer pour qu'est-ce qui va leur impliquer parce que, les imputer...

**LA PRÉSIDENTE :**

1775

Bien, c'est un projet conjoint.

**M. RÉJEAN GOUIN :**

Ça devrait devenir un projet conjoint, oui.

1780

**LA PRÉSIDENTE :**

Parfait. Ça fait le tour.

**M. RÉJEAN GOUIN :**

1785

Est-ce que ça répond à votre question?

**LA PRÉSIDENTE :**

1790

Merci. Excusez-moi, mais il fallait, il y avait beaucoup de choses dans...

**M. RÉJEAN GOUIN :**

1795

Bien, c'est sûr qu'il y a beaucoup de choses, oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

1800

C'est ça. Alors, je retourne au sujet avec monsieur Aubin – excusez-nous, on a fait une parenthèse, mais c'est une parenthèse importante, comme vous avez vu – alors, on revient à l'idée, donc les nuisances du chemin, peu importe l'alternative, qui passe pas loin du domaine Lagrange. En fait, pour être bien précis, là, c'est quoi les résidences qui ont vraiment l'enjeu de bruit avec du trafic? En fait, les nuisances liées au trafic? Puis peut-être qu'on peut avoir un petit zoom, si c'était possible, pas loin des maisons.

1805

**M. JEAN-FRANÇOIS AUBIN :**

Alors, Madame la Présidente, ce qu'on vous présente à l'écran c'est les résultats de la modélisation qui aurait été réalisée au niveau des bruits. On est à la période des activités de jour et on est à l'année 15 où les activités minières sont les plus rapprochées du domaine Lagrange.

1810

Ce qui est représenté, ce sont les résultats de la modélisation. La modélisation tient compte de l'effet du transport routier sur le chemin, comme vous pouvez le voir, et puis ce qu'on remarque...

1815

**LA PRÉSIDENTE :**

Mais ça, on l'avait vue hier, cette carte-là?

**M. JEAN-FRANÇOIS AUBIN :**

1820

Il me semble que oui, c'est celle-là pour l'année 15 qu'on vous a présentée.

**LA PRÉSIDENTE :**

1825 Parlez plus proche du micro, on ne s'entend pas bien. Donc ça, on l'avait vue, la carte, hier, donc là, on revient à notre 1 kilomètre. En réalité, ce qu'on aimerait explorer en ce moment, c'est pourquoi 1 kilomètre. Donc là, en ce moment, il y a...

**M. JEAN-FRANÇOIS AUBIN :**

1830 Bien, comme on peut voir sur la carte, on voit qu'à l'extérieur du 1 kilomètre, on arrive à des niveaux sonores qui sont à 40 dBA et moins. Donc, c'est basé sur ces résultats-là qu'on est venus, là, valider, dans le fond, la pertinence, est-ce qu'on doit ou pas agrandir le rayon? L'autre paramètre qu'on a aussi considéré, et les modélisations qui ont été faites au niveau des poussières, donc c'est la même chose. On s'est assuré que les résultats qui étaient démontrés, qui tiennent compte encore là de l'effet du transport, ne venaient pas causer des problématiques au niveau des bâtiments de...

1835

**LA PRÉSIDENTE :**

1840 Bien, disons que ce qu'on voit en jaune, même si c'est faible, selon vos données scientifiques, ce n'est pas jaune, mettons. On va dire ça comme ça, parce que ceux qui ont du... ils ont quand même un certain bruit, qui est faible, mais qui n'est pas zéro bruit comme ils peuvent avoir en ce moment. Donc, dans le fond, moi, la question que je pose, c'est que le long de ce chemin-là, est-ce qu'il y a certaines résidences là-dedans – tu sais, ce n'est pas rare qu'on voie des projets miniers, entre acheter la maison puis pour commencer pour une nuisance sans nécessairement acheter la maison, tu sais, c'est un peu ça, là.

1845

1850 Dans le fond, pourquoi à 1 kilomètre, ça tombe. L'idée, puis pourquoi le jaune qu'on voit là, est-ce que des cas comme celui de monsieur Hétu, c'est quelque chose qui peut être étudié par l'entreprise pour, justement, comme facteur... tu sais, outre la science et les normes, il y a aussi la nuisance, la qualité de vie puis le bien-être. Donc là, c'est une question de vraiment... je sais que c'est volontaire, je ne suis pas sûre qu'il y ait une loi par rapport à ça, donc c'est vraiment à vous de voir comment répondre à ma question.

1855

**M. ÉRIC DESAULNIERS :**

Je suis en train de compter le nombre de maisons. Il faudrait juste confirmer...

1860

**LA PRÉSIDENTE :**

Non, mais vous n'avez pas besoin de répondre tout de suite. Vous pouvez juste...

**M. ÉRIC DESAULNIERS :**

1865

Oui, exactement.

**LA PRÉSIDENTE :**

1870

Tu sais, je pense que l'idée, dans une commission d'enquête, c'est de penser à certains engagements que vous pouvez faire en fonction des préoccupations.

**M. ÉRIC DESAULNIERS :**

1875

On va s'engager à y penser.

**LA PRÉSIDENTE :**

1880

Oui, c'est déjà ça. Vous avez 48 heures pour y penser et nous revenir avec quelque chose.

**M. ÉRIC DESAULNIERS :**

Parfait.

1885

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur le Commissaire?

**LE COMMISSAIRE :**

1890

Oui, en fait, j'ai deux questions : la première c'est ces schémas-là, parce qu'encore une fois, on a beaucoup de modélisations dans les travaux qui nous sont présentés. Alors, ma question c'est, est-ce que ces modèles-là tiennent compte d'un niveau d'incertitude ou, par exemple, est-ce que des fois on va donner des relations, dire, bon, bien je suis à 100 % de confiance, 90 %? Autrement dit, est-ce qu'il y a une zone où c'est vraiment le maximum possible qui a été déterminé en tenant compte donc de l'enveloppe externe, là, de la probabilité d'occurrence de la distribution de cette image-là? Autrement dit, quels ont été les critères pour finalement définir le choix dans cette carte-là?

1895

**M. JEAN-FRANÇOIS AUBIN :**

Bien, à ce niveau-là, peut-être que je pourrais inviter Martin Meunier, expert, qui a fait la modélisation à proprement dit pour affiner précisément les hypothèses puis les éléments de sécurité qui sont intégrés au modèle.

1905

**M. MARTIN MEUNIER :**

1910           Donc, bonsoir! Ce que je peux mentionner ici, vous avez raison, étant donné que c'est une  
modélisation qui comporte nécessairement une certaine part d'incertitudes, dans le choix de nos  
paramètres, nos intrants, on doit être sécuritaires. De quelle manière qu'on procède? D'entrée de  
jeu, je dois dire que les calculs sont toujours faits par vent portant. Donc, un vent portant, c'est le  
vent qui souffle de la source vers les récepteurs, ce qui contribue à faire en sorte que le son se  
propage plus loin. Tous nos calculs sont faits avec vent portant, de toutes les sources vers chacun  
1915           des récepteurs. Ça, c'est une chose.

                  Par ailleurs, avec l'expérience qu'on a chez SNC au fil des années, parce que ça fait quand  
même une vingtaine d'années qu'on fait ce genre d'étude là, donc on a fait beaucoup d'études et  
surtout, on a fait beaucoup de mesures. Donc, on est en mesure de relier ce qu'on a calculé  
1920           versus ce qu'on mesure. Puis ça nous amène à faire certains choix qui vont, d'une certaine  
manière, au-delà de la réalité.

                  Un exemple concret, c'est que le territoire est quand même forestier, la forêt – là, je ne parle  
pas d'une haie de cèdres, là, mais des forêts – est large, atténue les sons. Dans notre  
1925           modélisation, on a considéré aucune forêt. Donc ça, c'est une chose. Pourquoi? Parce qu'on s'est  
rendu compte que si on faisait ça, ça nous permettait de nous donner une marge puis de faire en  
sorte que ce qu'on présentait comme résultats représentait une limite supérieure. Ça, c'est une  
des choses.

                  L'autre chose aussi, c'est que – je vais en nommer deux qui me viennent à l'esprit – autre  
élément, selon le type de surface, une onde sonore qui se propage au-dessus de cette surface-là  
va être davantage atténuée si c'est un couvert végétal au lieu d'être un couvert comme de l'eau.  
De l'eau c'est plus réfléchissant. Donc, naturellement, les lacs, on les a mis réfléchissants, on  
appelle ça une surface non poreuse. Toute la zone de la mine, on l'a mise comme étant non  
1935           poreuse, mais tout le reste, si on avait appliqué strictement la norme, on l'aurait considéré comme  
étant complètement poreux, parce que c'est des forêts. Nous, on a considéré 0,6. Donc, en gros,  
ce que ça veut dire, c'est comme si on avait, pour tout le restant du territoire, c'est comme si on  
avait 40 % de lacs encore.

1940           Donc ça, ça amène à calculer des niveaux de bruit qui sont supérieurs à ce que ça devrait  
être si on avait appliqué strictement la norme, puis ça nous amène à être confiants des résultats  
qu'on présente comme étant une limite supérieure.

**LE COMMISSAIRE :**

1945           C'est bien, bonne explication.



**LA PRÉSIDENTE :**

1950 Il est 20 h, donc je vais proposer – je crois qu’on avait répondu à vos questions?

**M. SYLVAIN HÉTU :**

1955 Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

1960 Merci, ça nous a donné de l’enchaînement. Oui, effectivement, je vais donner la parole à madame Lajoie. Excusez-moi, c’était le sujet en question, et je voulais aussi peut-être préciser l’aspect construction versus exploitation, parce que là, on parle d’exploitation dans le sens qu’en construction... bien, je vais juste donner la parole à madame Lajoie puis on va revenir. Donc, ça, c’était exploitation qu’on parlait bien, hein?

**M. ÉRIC DESAULNIERS :**

1965 Tout à fait.

**LA PRÉSIDENTE :**

1970 Donc, long terme. Parfait, Madame Lajoie?

**Mme LOUISE LAJOIE :**

1975 Et moi, c’était justement sur la période de construction que j’avais, au début, des inquiétudes particulières à cause, justement, d’une exposition sonore plus importante, plus intense et peut-être des passages de camions plus fréquents et machinerie. Et dans ce fait-là, quand on disait hier tous les 15 minutes un bruit de camion va se produire, sur un milieu qui sinon est calme, bien on a peut-être une notion d’émergence à aller chercher en termes de bruit, puis on a peut-être à revoir – je voudrais voir avec le ministère de l’Environnement à cause de la *Note d’instructions 98-01*, mais de voir s’il n’y a pas une possibilité de regarder le zonage.

1985 Parce qu’un zonage 3 pour les points P2 et P8, pour nous, c’est un peu questionnable étant donné que c’est un usage résidentiel; que ce soit résidentiel de villégiature ou résidentiel à plein temps, c’est résidentiel. Pour nous, c’est un usage sensible. Puis ce type-là de dérangement répété plusieurs fois par jour, plusieurs semaines sur une année, ça peut être suffisamment important pour amener des changements physiologiques et des répercussions chez les personnes qui y vivent.

1990 Puis je voulais aussi passer un autre petit élément – je suis désolée, je reviens dans mes notes. Je me demandais pourquoi il n’y aurait pas une évaluation qui pourrait tenir compte, étant

1995 donné que c'est comme un nouveau bruit, d'amener peut-être avec cette nouvelle source, le facteur de correction 5, puis 10 pour des attentes à des nouveaux cas en milieu calme, qui feraient un facteur de correction 15 à appliquer, selon la norme ISO 1996-1 2003. C'était l'annexe D. Puis vous l'avez, je pense, ça apparaît dans la carte avec l'explication.

2000 Donc, si on peut y voir ou, en tout cas, progresser avec le ministère de l'Environnement, avec le promoteur. C'était des points que je voulais soulever.

**LA PRÉSIDENTE :**

2005 Merci, Madame Lajoie, et on voulait d'ailleurs entendre le ministère de l'Environnement sur le climat sonore durant l'exploitation et la construction. Donc, est-ce que les modélisations sonores et les mesures prévues étaient satisfaisantes et, évidemment, réagir aux commentaires de madame Lajoie sur, dans le fond, la notion d'intermittence. C'est ça que j'ai compris?

**Mme LOUISE LAJOIE :**

D'émergence.

2010 **LA PRÉSIDENTE :**

D'émergence. Les deux.

**Mme MARIE-LOU COULOMBE :**

2015 Oui, Madame la Présidente, on est censés avoir Julien Hotton au téléphone ce soir...

**LA PRÉSIDENTE :**

2020 Magnifique. On espère que la technologie...

**Mme MARIE-LOU COULOMBE :**

2025 C'est notre spécialiste pour le bruit au ministère de l'Environnement.

**LA PRÉSIDENTE :**

Parfait.

2030 **Mme MARIE-LOU COULOMBE :**

Je propose de...

2035 **LA PRÉSIDENTE :**

Aussi pour les commentaires de madame Lajoie? O.K., parfait, on peut faire ça.

2040 **Mme MARIE-LOU COULOMBE :**

Bien, je peux peut-être fournir un premier niveau de réponse, là.

**LA PRÉSIDENTE :**

2045 Oui.

**Mme MARIE-LOU COULOMBE :**

2050 Donc nous, la directive de l'étude d'impact demande d'évaluer le climat sonore donc à l'état initial et ensuite l'impact des activités de construction et d'exploitation afin de voir si on respecte les... en fait, durant l'exploitation, ils doivent respecter les normes de la *Note 98-01* et en construction, c'est... excusez-moi. Ce sont les lignes directrices relativement au niveau provenant d'un chantier de construction industrielle qui doivent être respectées de notre côté.

2055 **LA PRÉSIDENTE :**

2060 Mais est-ce que, parce que je crois que ça fait longtemps que les gens parlent quand même des normes de bruit. Est-ce qu'il y a du développement législatif à cet égard-là? Est-ce qu'il y a du développement en cours, là, qui ferait que peut-être ces normes-là seraient un peu... puis là, je parle juste qu'il y a plusieurs... ça revient, là. Je ne crois pas que vous êtes étrangère à ça, ça revient souvent, mais est-ce qu'il y a un développement en ce sens ou pour l'instant...

**Mme MARIE-LOU COULOMBE :**

2065 Pas à ma connaissance, mais si on peut joindre Julien et lui demander...

**LA PRÉSIDENTE :**

Il va peut-être nous en parler.

2070 **Mme MARIE-LOU COULOMBE :**

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

2075

Donc, autant pour monsieur des Transports du Québec qu'on veut entendre et pour Julien – comment?

**Mme MARIE-LOU COULOMBE :**

2080

Hotton.

**LA PRÉSIDENTE :**

2085

Hotton, on va les prendre après la pause, là, juste pour être sûrs que la technique, qu'on est solide et – oui?

**Mme LOUISE LAJOIE :**

2090

Je voulais juste rajouter que la norme de l'OMS, en 2018...

**LA PRÉSIDENTE :**

2095

Oui, l'Organisation mondiale de la santé, oui?

**Mme LOUISE LAJOIE :**

2100

... pour les bruits routiers stipule une valeur de LDEN de 53 de jour et *at night*, 45 pour le bruit routier sur laquelle on pourrait s'inspirer qui ressemble un peu aux bruits de chantier qui sont, elles, 45 le jour et 40 la nuit.

**LA PRÉSIDENTE :**

2105

Merci. Je vais passer au sujet de la construction, donc je ne sais pas si vous avez une carte pour la construction. Donc, le milieu, dans le fond le climat sonore, en construction, encore là on regarde un peu le domaine Lagrange ainsi que le centre-ville parce que je ne sais pas si le projet de contournement sera en cours à ce moment-là.

**M. MARTIN MEUNIER :**

2110

Disons, verbalement, je peux vous répondre tout de suite qu'on a fait aussi des évaluations pour la phase exploitation et on a produit des cartes qui incluait aussi la construction. En fait, on a considéré différentes phases de construction dont une était l'aménagement du chemin d'accès. Donc, la carte que vous voyez, que vous voyez au passé...

2115

**LA PRÉSIDENTE :**

2120 Mais c'est le bruit de construire la route. Mais dans le fond, lui, c'est peut-être le bruit de construire les installations minières, là. Les passages et tout ça, là.

**M. MARTIN MEUNIER :**

2125 Bien, en fait, ça dépend du scénario, là, mais disons que ça, c'est construire la route, construire les installations aussi, ça a été considéré. On a fait quatre séries de cartes incluant différentes phases de construction.

**LA PRÉSIDENTE :**

2130 Est-ce qu'on a un scénario, le pire ou...

**M. MARTIN MEUNIER :**

2135 En fait, c'est une bonne question, ça dépend de l'endroit où on se situe autour de la mine, là, mais donc, ça dépend de l'endroit. Puis, comme mentionné par madame Coulombe, là, le critère qui a été appliqué c'était les lignes directrices du ministère de l'Environnement, donc c'est un niveau équivalent sur 12 heures qui était déterminé puis qui apparaît sur les cartes.

**LA PRÉSIDENTE :**

2140 Mais disons d'un point de vue éducatif et pour le but de la discussion, là, c'est laquelle des cartes qui est la plus, que vous recommandez? Parce qu'on ne va pas regarder tous les scénarios ici ce soir, là. En fait, on voit déjà que c'est plus large qu'en exploitation, là, quand même...

2145 **M. MARTIN MEUNIER :**

Oui, ça, c'est la première. Donc, c'est sûr que l'empreinte, du point de vue visuel...

**LA PRÉSIDENTE :**

2150 C'est bon?

**M. MARTIN MEUNIER :**

2155 Mais je peux peut-être mentionner, par ailleurs, que pour l'ensemble des points qui sont montrés aux cartes, le critère de 55, niveau équivalent sur 12 heures, était rencontré, était satisfait, au-delà des figures montrant les différents isocontours, là, je peux vous mentionner ça.

2160 **LA PRÉSIDENTE :**

Pouvez-vous zoomer juste pour domaine Lagrange? Donc, ça va quand même un peu plus loin, en construction pendant 18 mois, j'imagine que, évidemment, il y a des périodes plus élevées, ça ne sera pas stable, là, mais donc là, on va un peu plus loin. Encore là, ce n'est pas le même genre de discussion à avoir avec les citoyens, mais il y a quand même un enjeu, là, même si ce n'est pas... je sais que c'est la norme, puis c'est probablement faible, là, mais c'est quand même plus que zéro.

2170 **M. MARTIN MEUNIER :**

Oui, mais zéro, on n'a pas ça nulle part, même avant, là.

**LA PRÉSIDENTE :**

2175 Bien, on parlait de la bibliothèque de Saint-Michel-des-Saints, hier, là.

**M. MARTIN MEUNIER :**

On a dit que c'était calme, mais ça, c'était comme 40, là, ce n'est pas zéro.

2180 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est bon.

2185 **M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :**

J'aimerais juste en fait, ici, au niveau du domaine Lagrange, on est sous les 40 dans le 30-35 dB, là. Dans le bleu.

2190 **LA PRÉSIDENTE :**

Je comprends. Oui, Madame Lajoie? Non? Ah, cette fois-ci, je vous avais vue. Bon. Donc, on va prendre une pause de dix minutes, pour notre personne à distance, si on veut que ça marche. Alors, dix minutes et on revient. Merci.

2195

---

**SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES**

2200

---

**REPRISE DE LA SÉANCE  
PÉRIODE DE QUESTIONS**

2205

**LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce qu'on a monsieur Godard en ligne? Donc, on n'a absolument rien entendu de votre intervention tout à l'heure, vous devez recommencer, malheureusement.

2210

**M. FRANÇOIS GODARD :**

Oui.

2215

**LA PRÉSIDENTE :**

Parfait. Donc, on demande à la salle de reprendre son calme. Parfait, allez-y. On vous écoute, donc votre réaction à l'intervention qu'il y avait de Saint-Michel-des-Saints.

2220

**M. FRANÇOIS GODARD :**

O.K. D'abord, on a parlé des 800 000 tonnes à transporter, ça représente environ 105 camions par jour pour 220 jours ouvrables. Donc, c'est peu par rapport à ce qu'il y a déjà sur la Route 131 qui est à peu près entre 330-350 camions par jour.

2225

**LA PRÉSIDENTE :**

Donc vous, ce que vous nous confirmez c'est que le ministère des Transports du Québec n'a pas vraiment de mesures à mettre en place compte tenu de l'effet supplémentaire en camionnage du projet minier Matawinie.

2230

**M. FRANÇOIS GODARD :**

Exactement.

2235

**LA PRÉSIDENTE :**

Donc, mais il y a un projet parallèle, donc le projet de contournement de quelques villes, finalement, dans Lanaudière, et quelle est votre implication à ce stade-ci, bien la vôtre ou celle d'un autre de vos collègues pour la voie de contournement?

2240

**M. FRANÇOIS GODARD :**

Actuellement, il y a un comité qui a été formé pour la Route 131, on travaille, le ministère, conjointement avec la MRC puis les municipalités, puis on participe au comité pour entreprendre

2245

l'étude, faire le diagnostic et problème, ensuite voir les solutions qu'on doit mettre en place et, en plus, finaliser les interventions à mettre en place.

2250 Donc, le comité débute ses rencontres. Alors, s'il y a des projets à réaliser dans cette phase-là, c'est le processus d'élaboration des projets routiers du ministère des Transports. Donc, on entreprend la démarche la plus conforme possible pour faire l'étude, puis on va impliquer le milieu qui est affecté dedans, donc la MRC puis les villes, pour faire un bon diagnostic, un bon survol de la 131.

2255 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, c'est une démarche qui vient du milieu, qui est volontaire, mais selon le Ministère, il n'y aurait pas eu de correction à faire pour le projet. C'est ça que l'on comprend?

2260 **M. FRANÇOIS GODARD :**

Pour la portion à Saint-Michel, il n'y a pas d'impact que nous, nous anticipons; les impacts sont mineurs.

2265 **LA PRÉSIDENTE :**

Parfait, merci. Là, on aimerait interpeller monsieur Hotton, qui serait en ligne aussi, qui est le spécialiste en bruit du ministère de l'Environnement.

2270 **M. JULIEN HOTTON :**

Oui, bonjour.

2275 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, je vais laisser mon collègue, monsieur Locat, vous interroger.

2280 **LE COMMISSAIRE :**

Oui, bonjour. Donc, vous avez entendu un peu le questionnement sur les aspects sonores. Alors, d'abord, j'aimerais que vous réagissiez sur comment est-ce que vous considérez l'analyse donc qui a été faite concernant le bruit et la propagation du bruit alentour du site minier, tel que montré sur l'image que vous ne voyez peut-être pas, là, mais qui a été réalisé pour le secteur minier jusqu'à la rue Saint-Michel?

2285



**M. JULIEN HOTTON :**

2290 Bien, en fait, vous parlez des modélisations qui ont été faites, c'est 1 :29 (MP3) quand on... dans des documents, dans des études comme ça. Donc, ils ont fait les modélisations avec les méthodes qui sont attendues, et puis c'est ça.

**LE COMMISSAIRE :**

2295 O.K. Ensuite, concernant la question du bruit le long des routes, la question serait la suivante : l'impact sonore du bruit routier aurait été fait le long de la Route 131, mais elle ne semble pas avoir été faite entre l'intersection de la rue Saint-Michel, jusqu'au site minier. Et on parle ici des bruits autres que strictement les 40 camions, là. Toute la circulation actuelle et les effets cumulatifs qui adviendraient avec la mine. Alors, la question c'est, pour quelle raison ceci, d'après vous, n'était pas nécessaire à l'étude d'impact?

2300

**M. JULIEN HOTTON :**

Je suis désolé, je ne comprends pas votre question.

2305

**LE COMMISSAIRE :**

O.K. Bien, d'après ce qu'on comprend c'est que l'impact du bruit routier aurait été fait pour la 131 par l'initiateur, mais n'aurait pas été réalisé pour la route qui mène de la 131 jusqu'au site minier. Alors, est-ce que...

2310

**LA PRÉSIDENTE :**

Donc, la Matawin Est.

2315

**LE COMMISSAIRE :**

Donc, Matawin Est.

2320

**LA PRÉSIDENTE :**

La Matawin Est, on n'a pas de données de bruit, on peut aussi demander à l'initiateur, mais en fait, c'était une question de savoir pourquoi ce n'était pas inclus à l'étude d'impact. Pourquoi ça n'a pas été demandé par le Ministère à l'étude d'impact?

2325 **M. JULIEN HOTTON :**

C'est une très bonne question. En fait, moi, j'ai vu l'étude, je n'ai pas pensé distinguer le trafic qui passe sur la 131 de cette rue-là, de ce chemin-là. Ça semblait être, surtout quand c'est le camionnage et... non, je ne l'ai pas pris, je n'y ai pas pensé.

2330 **LE COMMISSAIRE :**

O.K., en fait, parce qu'en plus des camions, donc il y a quand même beaucoup de voitures. L'autre question en lien avec ça, c'est qu'est-ce que vous pensez, de votre côté, de la considération des bruits d'émergence, là, si j'ai bien compris l'analyse de madame Lajoie au ministère de la Santé?

2335 **M. JULIEN HOTTON :**

2340 En fait, ça, effectivement, bien c'est surtout, que je pourrais dire, la route qui est construite, là, il y a une partie du trafic sur cette rue-là qui passe proche des habitations du domaine Lagrange, puis on voit dans la simulation que c'est en référence, là, aux limites de la portion qui est située près des habitations, sauf que dans l'étude de bruit initiale, on voyait que c'était quand même un site très calme, comme mesure, là, en décibels, donc aux alentours de 36, on voyait 36, 2345 35 au point P-2.

Donc on, comment je vous dirais ça, il peut y avoir une émergence. Donc, même si 40, c'est considéré comme assez bas, étant donné que ce secteur-là est calme, bien, il pourrait y avoir une perception du bruit qui n'est pas négligeable, là, pour ces habitations-là, ces propriétés-là qui sont proches de la voie qui est construite. Ça fait qu'à ce point-là que je verrais qu'il y aurait peut-être eu lieu de faire ressortir un petit peu l'émergence dans les modélisations.

2350 **LA PRÉSIDENTE :**

2355 Puis est-ce qu'il y a des orientations ou des guides en matière de ces... parce que ça revient souvent dans les projets, là, est-ce qu'il y a des orientations pour les initiateurs ou même les ministères, là, pour ce genre de bruit, dans le fond, qui n'est pas vraiment nécessairement réglementé en bonne et due forme?

2360 **M. JULIEN HOTTON :**

En fait, c'est pour les zones calmes ou les zones très calmes on n'est pas très outillés actuellement pour, comme orientation dans les études, là. C'est des choses sur lesquelles on travaille actuellement à développer.

2365

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K., donc c'est en développement, mais il n'y a pas de... ce n'est pas fait, en soi.

2370 **M. JULIEN HOTTON :**

2375 Non, c'est ça. Bien, il faut aussi distinguer deux choses, là : les sources fixes puis les sources mobiles. Donc, les sources fixes, là, on a la *Note d'instructions 98-01*, dont vous avez parlé tout à l'heure, qui encadre les sources fixes. Ensuite, pour les chantiers de construction, bien, il y a une ligne directrice qui découle de la *Note d'instructions 98-01*, donc on considère un chantier de construction comme une source fixe, mais ensuite il y a les sources mobiles. Donc, autrement dit, c'est le trafic. Et puis les façons d'analyser ces bruits-là sont différentes. Les sources fixes, on va plutôt utiliser une mesure qui est horaire, donc d'heure en heure, alors que la mesure du trafic, on va surtout utiliser, par exemple sur 24 heures ou sur 8 heures, la nuit. Donc, les indices, de la façon de les mesurer puis de les relever, sont différents.

2380 Donc, c'est pour ça qu'il y a différents... tu sais, vous allez trouver qu'il y a des guides qui sont différents, dépendamment du type de bruit.

2385 **LE COMMISSAIRE :**

O.K., est-ce que vous pourriez déposer des documents à cet effet?

2390 **M. JULIEN HOTTON :**

2395 Bien, il y a la *Note d'instructions 98-01*, ensuite les lignes directrices pour les chantiers de construction, pour le bruit des chantiers de construction qu'on peut déposer. Pour ce qui est du bruit, on a aussi un document qui s'appelle *Recommandations administratives* du Ministère, concernant les nuisances relatives au bruit routier. Donc ça, c'est plus par rapport aux sources mobiles, donc au trafic. C'est des documents qui sont déjà publics qui sont sur le site Internet du Ministère, on pourrait vous les fournir.

**LA PRÉSIDENTE :**

2400 C'est bon, vos collègues l'ont pris en note. J'aimerais aussi entendre de l'initiateur, donc pour la même question qu'on posait au Ministère, pour quelle raison – parce qu'il y a quand même plusieurs maisons sur cette route-là, la rivière Matawin n'est pas très large non plus, donc on se demandait si l'environnement sonore, le climat sonore a été évalué, autant en construction que pendant l'exploitation de cette zone. Donc, de l'intersection de la 131 jusqu'au début du chemin d'accès.

2405

**M. ÉRIC DESAULNIERS :**

On peut demander à Martin Meunier de compléter.

2410

**M. MARTIN MEUNIER :**

En fait, on a fait effectivement une évaluation de l'impact sur les sources mobiles, donc du bruit routier au niveau de la Route 131 parce qu'on avait des données de base de circulation. Donc, on a pu évaluer, on avait un certain débit, on avait un pourcentage de camions puis on voyait l'impact de l'ajout des camions. Ce genre d'information, on ne l'avait pas pour l'autre endroit. Donc, c'est un peu la raison.

2415

**LA PRÉSIDENTE :**

Ça s'obtient. Ça s'obtient.

2420

**M. MARTIN MEUNIER :**

J'en conviens, mais c'est la raison principale, on avait des données pour la Route 131 puis l'impact était considéré non significatif à cet endroit.

2425

**LA PRÉSIDENTE :**

Je pense que ce serait intéressant, pour compléter l'enjeu sonore.

2430

**LE COMMISSAIRE :**

Le dernier point à monsieur Hotton, quelles seraient les solutions possibles, mis à part l'évitement, pour ce genre de tracé routier?

2435

**LA PRÉSIDENTE :**

Qu'est-ce que vous voulez dire?

2440

**LE COMMISSAIRE :**

Solutions antibruit, là. Il y a des murs, des...

2445

**LA PRÉSIDENTE :**

Ah, les mesures d'atténuation pour le chemin d'accès? Pour quel chemin?

**LE COMMISSAIRE :**

2450

Oui, pour le chemin dans le domaine de Lagrange où il y a potentiellement, ou même, pas dans le village, je ne pense pas qu'ils fassent ça nécessairement, mais enfin, il y a des secteurs qui sont déjà très calmes, au point de départ, donc l'idée ici ce serait probablement de réduire les effets des bruits en émergence. Est-ce qu'il y a des solutions pour ça, je ne sais pas. Alors, je vous pose la question. C'est à monsieur Hotton.

2455

**M. JULIEN HOTTON :**

Ah! Bonjour, O.K.

2460

**LA PRÉSIDENTE :**

Je me demandais si c'était un silence qui était une réponse ou...

2465

**M. JULIEN HOTTON :**

Non, je n'avais pas compris que la question était à moi.

**LE COMMISSAIRE :**

2470

Est-ce qu'il y a des mesures d'atténuation qui existent, en fait? Qu'est-ce qu'il y aurait comme possibilités.

**M. JULIEN HOTTON :**

2475

Bien, en fait, là, c'est ça, ce qu'il y aurait... c'est sûr que sur la carte qu'on voit que ça passe quand même assez proche, là, des habitations pour le petit secteur dont je vous parlais, donc il y a des mesures d'atténuation qui existent, bien, il y a la vitesse, tu sais, les limites de vitesse qui peuvent être abaissées. Ensuite, il y a l'état de la chaussée. Là, je ne sais pas si ça va être un chemin en gravier ou si ça va être pavé ou qu'il soit en bonne condition. Étant donné... là, de faire un mur à cet endroit-là ou quelque chose, c'est quand même assez proche, je ne sais pas s'il y aurait l'espace pour le faire, là. Donc, c'est ce que je peux vous dire comme méthodes d'atténuation, là. Les gens qui construisent les routes ont peut-être des meilleurs trucs ou outils que moi, là, mais c'est ça.

2480

2485

**LE COMMISSAIRE :**

O.K. Merci beaucoup.

2490 **LA PRÉSIDENTE :**

Bien merci. Donc, en réalité, je pense que le ministère de l'Environnement va faire l'analyse environnementale, j'imagine que vous allez devoir décider si, pour vous, le chemin Matawin Est mérite une plus grande évaluation pour le bruit...

2495 **M. JULIEN HOTTON :**

Exactement.

2500 **LA PRÉSIDENTE :**

Puis de notre côté, dans notre évaluation, je veux dire, de notre commission enquête, on va faire nos recherches, nos analyses.

2505 Alors, j'avais une question, une dernière question avant de faire venir les citoyens pour des questions, pour venir au 1 kilomètre. Donc, je me posais juste la question, finalement, quand je vous ai posé la question sur l'argumentaire pour arriver à 1 kilomètre, j'avais deux volets à ma question : est-ce que le déterminant principal ou unique est le bruit? Donc, le climat sonore pour déterminer... donc, tous les autres déterminants seraient en bas, bien en bas du 1 kilomètre? Est-ce que c'est un peu ça? Parce que vous êtes arrivé tout de suite avec le bruit. Est-ce qu'il y a d'autres déterminants pour le 1 kilomètre?

2510 **M. ÉRIC DESAULNIERS :**

2515 C'est les milieux physiques en général. Ça fait qu'il y avait aussi la qualité de l'air.

**LA PRÉSIDENTE :**

Donc, la poussière.

2520 **M. ÉRIC DESAULNIERS :**

Poussière et bruit, je dirais que c'est les deux principaux. Et les eaux souterraines aussi.

2525 **LA PRÉSIDENTE :**

Et les eaux souterraines. Donc ça, c'est les trois éléments que vous avez regardés, donc si on étudie vos cartes, ça va permettre de comprendre pourquoi vous êtes arrivé à 1 kilomètre.

2530 Puis l'autre question, c'est que c'est sûr qu'il y a plusieurs projets miniers qui ont un système de gradation des impacts pour les communautés à proximité, est-ce que c'est quelque chose qui a été considéré par l'initiateur? Donc, ce que je veux dire, c'est qu'il y a un programme

2535 d'acquisition de propriétés, après il y a peut-être d'autres choses, après il y a peut-être d'autres choses en fonction de la distance de ce 1 kilomètre, là, 1 kilomètre, 200 mètres et tout ça? Je veux dire, il y a plusieurs exemples, mais je veux savoir si dans votre cas c'est quelque chose qui était dans vos considérations.

**M. ÉRIC DESAULNIERS :**

2540 Dans notre cas, on a considéré l'acquisition dans le rayon de 1 kilomètre, puis dès que l'impact est faible, bien, on n'avait pas, on n'a pas d'autres programmes mis en place.

**LA PRÉSIDENTE :**

2545 Parfait. Merci. Alors, j'inviterais monsieur Michel Picard à venir poser ses questions.

---

**M. MICHEL PICARD**

2550 **M. MICHEL PICARD :**

Bonsoir, Madame la Présidente. Bonsoir, Monsieur le Commissaire.

2555 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir!

**M. MICHEL PICARD :**

2560 Mon nom est Michel Picard, je suis de l'Association APLT, lac Taureau. Alors, je voudrais soumettre deux questions sur le thème : « Retour sur l'appréciation du risque technologique par l'initiateur », quand on a parlé un petit peu de viabilité économique du projet.

2565 Je voudrais soumettre la question suivante, numéro 1 : avec l'initiateur qui vise clairement le marché nord-américain des batteries de VE comme principal débouché de son graphite comme tel – tout à l'heure on nous a mentionné 60 % de la production, ce qui est très important – et avec Tesla qui est le leader du VE dans ce marché en particulier, qui annonce actuellement passer aux batteries au graphite artificiel, le graphite synthétique en 2020, dans toute sa production automobile, donc toutes ses batteries, pour offrir un – excusez, j'écris très mal – oui, un potentiel de parcours en vie utile de 1,6 million de kilomètres, c'est-à-dire 1 million de miles avec ces nouvelles batteries qui sont actuellement en production, est-ce que l'initiateur a déposé des études, analyses probantes traitant des répercussions de cette transition technologique d'importance sur ses prévisions de production de graphite destiné au marché des batteries de véhicules électriques ou des batteries... ou des véhicules électriques?

2570

2575

Alors, c'est la première question.

**LA PRÉSIDENTE :**

2580 Merci. Puis peut-être, je vais demander à l'initiateur de définir, pour le public, graphite synthétique versus naturel, avant de répondre à votre question.

**M. ÉRIC DESAULNIERS :**

2585 Oui, il y a du graphite synthétique. Il y a deux façons de faire du graphite : l'extraire dans le sol, c'est du graphite naturel qui a été graphitisé par la nature en cuisant pendant des millions d'années à 3 000 degrés Celsius pour obtenir la propriété de graphite; il y a une autre façon, c'est de prendre de la coke de pétrole, un résidu du domaine pétrolier, et de prendre cette coke-là et la graphitiser. Donc, elle est 3 000 degrés Celsius pendant quelques jours, quelques semaines, pour graphitiser le matériel.

2590  
2595 Donc, les deux processus ont des impacts économiques différents, des impacts environnementaux différents. Il y a des marchés, comme si on regarde les plus grands producteurs de graphite, si on regarde, par exemple Imerys Graphite et Carbone, ils font du graphite synthétique en Europe, du noir de carbone en Belgique et du graphite naturel à Mont-Laurier. Ils ont des produits, ils ont des clients, des segments de marché pour chacun de ces produits-là. Le marché du graphite naturel a ses propres marchés, graphite synthétique les autres.

2600 Le marché des batteries lithium-ion, c'est un marché où les deux produits sont utilisés. Il y a différentes applications à une batterie lithium-ion, ça peut être pour sa capacité, ça peut être pour son cycle de vie, ça peut être pour son taux de puissance qu'on peut aller chercher. Donc, chacun des produits a des avantages et des inconvénients. Les gros avantages du graphite naturel sont la capacité, on est capables d'avoir une meilleure capacité avec du graphite naturel, c'est beaucoup moins cher, ça a un impact environnemental beaucoup plus bas que celui du graphite artificiel.

2610 Donc, l'état de la situation en ce moment, selon encore *Benchmark Mineral*, qu'on peut vous fournir lesdits rapports, je pense qu'on va vous les donner demain, bien, l'état du marché, c'est environ 50 % à 2/3 qui est naturel, le reste, synthétique. Je ne peux pas commenter étant donné les ententes de confidentialité avec Tesla, je ne peux pas commenter sur la situation particulière de Tesla, mais je peux vous dire que les manufacturiers de batteries lithium-ion, ils cherchent à augmenter au maximum la quantité de naturel, tout en préservant la performance qu'ils recherchent précisément, puis c'est des recettes qui sont très variées, selon le taux de naturel/synthétique qu'ils mettent dans leurs batteries.

2615



**LA PRÉSIDENTE :**

2620 Puis est-ce que le graphite synthétique vient un peu suppléer le fait que le graphite naturel n'est pas encore tout à fait disponible en Amérique du Nord ou est-ce qu'il y a un lien entre... est-ce qu'on remplace un peu par le graphite synthétique, parce que le graphite naturel n'est pas, bien, il y en a beaucoup en Chine, mais il n'est peut-être pas disponible assez pour Tesla? C'est une hypothèse.

**M. ÉRIC DESAULNIERS :**

2625 C'est effectivement un excellent point. Ils ont des dynamiques différentes, hein. La dynamique, l'approvisionnement de la coke, ladite coke de pétrole, c'est une coke bien précise qu'il ne faut pas qu'il y ait beaucoup de sulfure, ils appellent le *needle coke*, il n'y en a pas beaucoup sur la planète. C'est en compétition directe avec les électrodes de graphite, mais c'est un fait que c'est beaucoup plus rapide d'augmenter la capacité dans le graphite synthétique. On construit une usine, c'est une recette, c'est connu. Tandis que développer une mine, on voit ici combien de temps que ça peut prendre. Donc, c'est beaucoup plus rapide de partir des nouvelles capacités dans le graphite synthétique.

2630 un fait que c'est beaucoup plus rapide d'augmenter la capacité dans le graphite synthétique. On construit une usine, c'est une recette, c'est connu. Tandis que développer une mine, on voit ici combien de temps que ça peut prendre. Donc, c'est beaucoup plus rapide de partir des nouvelles capacités dans le graphite synthétique.

2635 Donc, il y a plein de dynamiques comme ça à étudier, mais je peux rassurer les gens, là, ce n'est pas la fin du graphite naturel, il y a beaucoup de demandes futures.

**LA PRÉSIDENTE :**

2640 Parfait, merci. Ça répond bien à la question.

**M. MICHEL PICARD :**

2645 Est-ce que je comprends bien qu'il n'y en a pas d'étude, là. C'est ce que vous nous dites, là.

**LA PRÉSIDENTE :**

2650 Non. Non, non, au contraire, il disait qu'il y avait plein d'études qu'il allait déposer. Moi, ce que j'ai entendu.

**M. MICHEL PICARD :**

2655 C'est-à-dire qu'ils vont déposer leurs études, mais on n'a pas étudié l'impact que ça peut avoir sur le marché qu'un fabricant comme Tesla généralise l'utilisation du graphite synthétique.

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur, vous parlez avec moi.

2660

**M. MICHEL PICARD :**

Oui.

2665

**LA PRÉSIDENTE :**

En fait, la réponse qui a été donnée, c'est que la demande – moi, c'est que j'ai entendu – c'est que la demande est suffisamment haute, malgré l'augmentation de production de graphite synthétique par Tesla. Il y a encore une demande pour le graphite naturel.

2670

**M. MICHEL PICARD :**

D'accord.

2675

**LA PRÉSIDENTE :**

C'est la réponse que monsieur a donnée, si je ne me trompe pas.

**M. ÉRIC DESAULNIERS :**

2680

J'ai mentionné, je ne peux pas parler particulièrement de la situation de Tesla, mais...

**LA PRÉSIDENTE :**

2685

Mais la demande est assez élevée pour justifier votre projet minier, peu importe, bien, je veux dire, les conversions diverses qui peuvent être faites en graphite synthétique en ce moment.

**M. ÉRIC DESAULNIERS :**

2690

Effectivement.

**LA PRÉSIDENTE :**

2695

C'est sûr qu'il y a toujours des incertitudes de marché, là, mais c'est basé sur les connaissances actuelles. Je vais vous demander votre deuxième question, maintenant.

**M. MICHEL PICARD :**

2700 La deuxième question : est-ce que l'initiateur est informé des exigences des cathodes  
modernes qui sont utilisées présentement dans les batteries, cathodes de type NMC 811 ou NCA  
chez Tesla, concernant les hauts niveaux de pureté et de stabilité de performance des graphites  
naturels forçant actuellement un amalgame avec le graphite synthétique pour stabiliser le produit  
afin d'assurer la sécurité et la grande performance et la longévité des batteries de véhicules  
2705 électriques alors que présentement le graphite de l'initiateur n'est pas, en aucune façon, certifié  
au niveau batterie, entendant par ça, à ma connaissance n'a jamais été testé dans quelque  
prototype de batterie que ce soit pour le soumettre à des tests systématiques de performance.

**LA PRÉSIDENTE :**

2710 Donc, la question, est-ce qu'elle est générique ou juste à ce projet-là? Parce qu'en réalité,  
est-ce que le graphite naturel d'autres mines, donc celle de Mont-Laurier, je pense qu'on a dit, le  
graphite naturel de Mont-Laurier est-il utilisé, par exemple, pour la fabrication de batteries  
actuellement? Donc, le graphite naturel, je veux dire partout, peut-il être utilisé pour la fabrication  
de batteries actuelles et, plus particulièrement, pour votre projet puis la certification?

2715

**M. ÉRIC DESAULNIERS :**

Je ne connais pas en particulier si Imerys ont qualifié leur produit, ce n'est pas connu qu'ils  
ont des clients dans le marché des batteries lithium-ion, c'est un nouveau marché qu'eux  
2720 n'avaient pas développé dans les 30 dernières années.

Je peux confirmer qu'avec notre partenaire Hydro-Québec, dans notre entente de  
collaboration qu'on a faite avec eux, on a eu plusieurs tests de cycles dans des batteries lithium-  
ion pour confirmer la performance dans le graphite dans les batteries.

2725

Effectivement, c'est quelque chose de très important à faire de qualifier notre produit dans  
les batteries lithium-ion, c'est un processus qui prend beaucoup de temps, qui justifie pourquoi  
qu'on est en train de construire une usine de démonstration qui va être bientôt en démarrage pour  
la deuxième transformation, c'est-à-dire prendre le flocon, faire du graphite sphérique pour  
2730 justement envoyer des quantités importantes aux manufacturiers de batteries pour qualifier notre  
produit, tout comme on est en train de le faire avec nos flocons, avec notre usine de  
démonstration. C'est exactement pourquoi on a besoin de faire ces projets de démonstration là  
pour les métaux stratégiques et les métaux industriels.

2735 Donc, effectivement, monsieur a raison, c'est un long processus de qualifier notre produit  
qu'on est en train de réaliser.

**LA PRÉSIDENTE :**

2740            Puis est-ce qu'il y a d'autres mines au Québec de graphite naturel ou au Canada ou même en Amérique du Nord qui sont déjà dans la chaîne de production de batteries, pour le graphite naturel?

**M. ÉRIC DESAULNIERS :**

2745            En Amérique du Nord, la seule production significative, puis une autre très petite mine en Colombie-Britannique de 1 000 tonnes par année, égale à nous autres en démonstrations, mais sinon il y a seulement Imerys en ce moment en production, ce n'est pas connu qu'ils vendent leurs produits, leur graphite naturel pour des raisons de coûts.

2750

**LA PRÉSIDENTE :**

                Dans le monde? Dans le monde, il y en a d'autres, en Chine?

2755            **M. ÉRIC DESAULNIERS :**

                Oui, oui. Oui, les deux tiers du marché des batteries lithium-ion sont avec le graphite naturel et 100 % du graphite sphérique naturel pour les batteries lithium-ion provient de la Chine et est utilisé en Chine, parce que le marché est très développé en Asie pour les batteries lithium-ion. C'est Corée, Japon, Chine. L'Amérique du Nord, l'usine de Tesla est la première dans le monde occidental, il y a en a d'autres qui sont en construction, il y en a énormément en Europe maintenant en construction puis il y a zéro fournisseur de graphite.

2765

                Donc, c'est certain que nous, on discute avec ces fournisseurs-là qui recherchent non seulement un graphite de bonne qualité, mais aussi avec la plus faible empreinte environnementale, parce que l'Union européenne ont débuté des... ils font des audits très sévères sur l'empreinte environnementale...

**LA PRÉSIDENTE :**

2770

                Et le graphite synthétique.

**M. ÉRIC DESAULNIERS :**

2775            Puis le graphite synthétique a une empreinte environnementale très mauvaise, donc ils sont prêts à payer un premium puis à qualifier plus rapidement une source de graphite. Ce n'est pas pour le plaisir qu'on veut être carboneutres. Mes actionnaires et mes investisseurs, ils aiment bien l'environnement, mais ils aiment aussi que ça ait un avantage économique et je peux vous confirmer que toutes les parties prenantes, tant environnementales, économiques, investisseurs

2780 que nos clients, sont alignées vers la carboneutralité pour des raisons différentes, mais toutes alignées.

**LA PRÉSIDENTE :**

2785 C'est bon. Dans le fond dans vos questions, vous aviez quand même beaucoup d'informations, je me demandais si vous vouliez déposer certains documents qui peuvent être utiles à vos collègues et citoyens.

**M. MICHEL PICARD :**

2790 Je déposerai des choses avec les questions, oui, tout à fait.

**LA PRÉSIDENTE :**

2795 Pas les questions, parce qu'on ne veut pas votre opinion, mais les sources que vous avez utilisées, vous pouvez envoyer un courriel à notre adresse et on jugera si ce serait bien, parce qu'il y avait quand même des connaissances intéressantes dans ce que vous avez apporté.

**M. MICHEL PICARD :**

2800 D'accord. Je vous remercie, Madame.

**LA PRÉSIDENTE :**

2805 Merci.

**M. MICHEL PICARD :**

2810 Bonsoir.

---

**Mme NANCY MÉNARD**

**LA PRÉSIDENTE :**

J'invite madame Nancy Ménard. C'était long avant de passer, merci d'être restée.

**Mme NANCY MÉNARD :**

2820 C'est bon. Bonjour, Madame la Présidente.

**LA PRÉSIDENTE :**

2825 Bonjour!

**Mme NANCY MÉNARD :**

2830 Bonjour, Monsieur le Commissaire. Alors, moi, je viens à Saint-Michel-des-Saints régulièrement, ça fait depuis 40 ans que je viens ici. Mon père est natif d'ici. Première question, si l'entreprise de l'initiateur est vendue, est-ce que l'entente de redevances avec la municipalité va être reconduite avec le nouvel acheteur?

**LA PRÉSIDENTE :**

2835 On a eu une question similaire hier, pas spécifique à l'entente, mais j'imagine que ça s'applique. Peut-être, juste la répéter, en principe.

**M. ÉRIC DESAULNIERS :**

2840 Bien, hier, ce qu'on avait mentionné c'était par rapport au projet, aux conditions de décret qui vont être propres au projet, peu importe s'il y a une transaction pour l'entreprise, le décret suit. Là, à savoir si l'entente avec la municipalité va faire partie du décret ou non, c'est une question qu'on pourrait demander aux personnes-ressources, mais je m'engage à ce que, si on vend la compagnie, on va maintenir les ententes en ce sens.

2845

**LA PRÉSIDENTE :**

2850 Mais c'est bon, je vais vérifier. Donc, est-ce que les ententes volontaires faites par l'initiateur...

**M. ÉRIC DESAULNIERS :**

2855 Juste un petit ajout, Frédéric me mentionne qu'il y a déjà une clause de prévue dans l'entente, que je ne me souvenais pas.

**LA PRÉSIDENTE :**

2860 Il y a une clause d'engagement à la vente. Donc, en principe, votre entente en ce moment telle qu'elle est signée, il y a une clause d'engagement à la vente.

2860

**M. ÉRIC DESAULNIERS :**

Exact.

2865

**LA PRÉSIDENTE :**

Donc, ça tient de valeur légale? C'est bon.

2870 **Mme NANCY MÉNARD :**

O.K., ça veut dire que ça va appartenir au nouvel acheteur, mais ça va être marqué dedans.

**LA PRÉSIDENTE :**

2875

Il est obligé. Ça appartient au nom de l'entreprise, donc c'est une personnalité juridique, peu importe qui la gère.

**Mme NANCY MÉNARD :**

2880

O.K., ça tient. Ma deuxième question : suite à la question de monsieur Hugo Lapointe plus tôt aujourd'hui, l'initiateur a mentionné qu'il n'a pas encore de contrat signé avec une entreprise qui utilise le graphite, seulement une entente avec un *broker*. J'aimerais obtenir une liste exhaustive, un dépôt de tous les fonds publics que vous avez reçus à ce jour et ceux que vous prévoyez recevoir sous forme de subventions, prêts, prises de participation pour mener à bien votre projet.

2885

**LA PRÉSIDENTE :**

2890

Merci pour la question. Est-ce que c'est une possibilité d'avoir l'ensemble des sommes reçues par l'État québécois et ses différentes filiales et tout? Je comprends qu'il y a un actionnaire, ça, c'est une chose, mais les autres subventions?

**M. ÉRIC DESAULNIERS :**

2895

On peut énumérer effectivement ce qu'Investissement Québec a investi et ce qu'on a reçu en subventions du gouvernement provincial.

**LA PRÉSIDENTE :**

2900

Oui, puis des fois il y a aussi des crédits d'impôt divers, là, donc dans le fond, en réalité la question de madame, c'est quel argent le public québécois a mis dans le projet. Je pense que c'est ça?

2905 **Mme NANCY MÉNARD :**

C'est ça, parce que c'est mes poches qui paient, là.

**LA PRÉSIDENTE :**

2910

C'est ça. C'est correct, il n'y a pas de problème.

**M. ÉRIC DESAULNIERS :**

2915

Est-ce qu'on peut soustraire ce qu'on a donné à Hydro-Québec aussi?

**LA PRÉSIDENTE :**

2920

Ah non, ce n'est pas ça, la question. Peut-être qu'il y aura une autre question en ce sens.

**Mme NANCY MÉNARD :**

Merci.

2925

---

**M. PAUL MÉNARD**

**LA PRÉSIDENTE :**

2930

Merci, Madame Ménard. J'inviterais Paul Ménard. On ne va pas poser de question si un va avec l'autre, mais...

**M. PAUL MÉNARD :**

2935

Bonsoir, Madame la Présidente.

**LA PRÉSIDENTE :**

2940

Bonsoir!

**M. PAUL MÉNARD :**

2945

Monsieur le Commissaire. Hier, je n'ai pas donné mon CV, là. Je suis né à Saint-Michel sur le mont Roberval. Je suis vice-président de l'APLT. J'ai travaillé à Hydro-Québec pendant 37 ans puis 13 ans comme consultant en appareillage électrique majeur dans les mines, cimenteries, etc.

2950

Je vais limiter mes questions concernant la ligne électrique parce que j'ai appris que, disons, c'est Hydro-Québec qui va construire ça. Par contre, j'ai une question : est-ce que l'électrification à 100 % de la mine électrique va dépendre de la mise en service de cette ligne?



**LA PRÉSIDENTE :**

C'est bon, merci pour la question.

2955

**M. ÉRIC DESAULNIERS :**

Oui, effectivement. On a besoin de la ligne 120 kV pour amener 29 mégawatts, mais c'est déjà prévu, c'est inclus, la quantité d'électricité nécessaire, la mine électrique est déjà prévue dans le contrat avec Hydro-Québec.

2960

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Votre autre question?

2965

**M. PAUL MÉNARD :**

Oui, j'ai une autre question. Je vais revenir à l'impact sonore. À partir des photos publiées par Nouveau Monde Graphite, des tapis en caoutchouc ont été utilisés pendant le dynamitage. À quoi sert cette protection et va-t-on l'utiliser encore si ça sert à atténuer le bruit?

2970

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci pour la question. Peut-être un peu expliquer parce que, bon, c'est une question très précise, mais un peu de contexte à l'usage?

2975

**M. ÉRIC DESAULNIERS :**

Bien, un peu de contexte à l'usage. Dans des endroits où on est proches des habitations où c'est sensible, on met un tapis en caoutchouc pour réduire la quantité de roches qui peut être propulsée dans les airs, notamment. On peut atténuer le bruit ou des trucs comme ça, mais c'est quand même coûteux de faire cette opération-là, on l'utilise dans les situations plutôt exceptionnelles où on est proches de bâtiments ou de lieux sensibles. C'est ma compréhension, je ne suis pas un expert du sautage. Je ne sais pas si quelqu'un de l'équipe aurait quelque chose à ajouter? Ce n'est pas prévu qu'on utilise ça au niveau commercial, parce que c'est très coûteux d'ajouter des tapis de caoutchouc pour tous nos sautages.

2980

2985

**LA PRÉSIDENTE :**

Puis là, l'utilisation qui a été faite c'était lorsque vous étiez proches de... dans quel contexte vous l'avez utilisé en ce moment?

2990

**M. ÉRIC DESAULNIERS :**

2995 Dans quel contexte qu'on l'a utilisé? Ce n'est pas pour tous nos sautages, mais je me souviens qu'on a utilisé des sautages, effectivement, avec un tapis. Il faudrait que je demande à mon équipe, que je fasse des investigations.

**LA PRÉSIDENTE :**

3000 Bien, si vous n'avez pas la réponse maintenant, ce n'est pas grave, mais ce serait...

**M. ÉRIC DESAULNIERS :**

3005 Antoine, aurais-tu la réponse à cette question-là? Notre chef géologue est justement dans la salle. S'il y a quelqu'un, c'est Tony du bloc Tony. Il sait tout.

**LA PRÉSIDENTE :**

3010 Ça doit faire souvent qu'il l'entend celle-là, depuis le début du projet.

**M. ANTOINE CLOUTIER :**

3015 Oui, bonsoir!

**LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir!

3020 **M. ANTOINE CLOUTIER :**

3025 Donc, Antoine Cloutier, géologue de projet. On a utilisé des tapis pour deux occasions; c'était pour des petits échantillons en vrac, on parle de 50-100 tonnes environ au début du projet, mais après, on n'a pas utilisé de tapis, là. Donc, les documents qui ont été déposés en fait, ce matin, je crois, n'utilisaient pas de tapis. Donc, on peut comparer un peu justement l'environnement acoustique et les vibrations, sans tapis. Donc, c'est la réponse.

**LA PRÉSIDENTE :**

3030 C'est bon. Donc, ce n'est pas nécessaire à l'opération, c'est ce qu'on comprend?

**M. ANTOINE CLOUTIER :**

3035 Ce n'est plus nécessaire à l'opération, en fait ce n'est pas prévu dans l'opération à l'exception, comme Éric mentionnait, près des bâtiments puis il y a aussi les questions d'Hydro-

3040 Québec, ça, c'est un autre volet, ce n'est pas encore réglé. On est en discussion, là, pour les réglementations, les distances à respecter. On vient de recevoir justement des documents à ce sujet, on n'a pas avancé de ce côté-là, mais pour la vaste majorité de l'opération, ce n'est pas nécessaire.

**LA PRÉSIDENTE :**

Je pense que ça répond à votre question?

3045 **M. PAUL MÉNARD :**

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

3050 Merci beaucoup.

**M. PAUL MÉNARD :**

3055 Merci.

**Mme MAUD ABLAIN :**

3060 Madame la Présidente?

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

3065 **Mme MAUD ABLAIN :**

Maud Ablain, ministère de l'Environnement. Je voulais préciser que dans la *Directive 019* sur l'industrie minière, il est prévu qu'il y ait une utilisation obligatoire d'un pare-éclats s'il y a des habitations à moins de 500 mètres.

3070 **LA PRÉSIDENTE :**

3075 Ah, parfait. Donc, au-delà de... donc, il y a une application plus concrète, merci. Donc, j'imagine que ça fait partie du plan. Je ne sais pas dans quel cadre que vous... avez-vous une instruction ou un modus operandi interne de décrits?

**M. ÉRIC DESAULNIERS :**

3080 Comme Antoine a souligné, à la portion sud de notre gisement, il y a les pylônes d'Hydro-Québec, là, la ligne 735, puis justement, on est plus loin que le 500 mètres en question dans le plan minier actuel, mais si on voulait s'en approcher un jour, bien, il faudrait soumettre un plan minier qui inclut l'utilisation de tapis.

**LA PRÉSIDENTE :**

3085 Parfait, je comprends. Alors, je vais prendre une dernière question puis après, on va faire une courte pause de cinq minutes. J'inviterais monsieur Yves Dubé.

3090

---

**M. YVES DUBÉ**

**M. YVES DUBÉ :**

3095 Bonsoir, Madame la Présidente.

**LA PRÉSIDENTE :**

3100 Bonsoir!

**M. YVES DUBÉ :**

3105 Mon nom est Yves Dubé, résident de Saint-Michel-des-Saints, natif de Saint-Michel-des-Saints. J'ai toujours vécu ici, je travaille ici, j'ai eu ma famille ici. Ma première question est en rapport avec le dépôt hier du plan d'intégration au territoire.

**LA PRÉSIDENTE :**

3110 Du territoire.

**M. YVES DUBÉ :**

3115 J'aimerais savoir s'il y a une présentation détaillée qu'on pourrait voir sur ce plan d'intégration là.

**LA PRÉSIDENTE :**

3120 Est-ce qu'on a un plan ou un morceau de présentation sur le plan d'intégration du territoire? Donc, en réalité, aussi la mise à jour parce que celui qu'on voit dans l'étude d'impact, il est quand même assez... il commence à dater. Est-ce que vous avez des éléments dans votre présentation?

**M. ÉRIC DESAULNIERS :**

3125 Oui, on a une présentation, je pense, d'environ dix minutes qu'on peut survoler rapidement. Si vous nous dites cinq, ça va être cinq. Dix, entre les deux.

**LA PRÉSIDENTE :**

3130 En bref. On va en faire un en bref.

**M. ÉRIC DESAULNIERS :**

On va faire...

3135 **LA PRÉSIDENTE :**

3140 On a quand même encore beaucoup, beaucoup de questions, donc si c'était possible de le faire... bien, en réalité c'est de répondre quand même à la question. Nous aussi, la commission, on voulait savoir la portée du plan d'intégration régional puis, évidemment, en quoi ça connecte avec les ententes et le fonds régional et tout.

**M. ÉRIC DESAULNIERS :**

3145 Effectivement, Monsieur Dubé, on a un plan d'intégration au territoire. Le plan d'intégration au territoire, depuis qu'on travaille avec Isabelle Levasseur, notre responsable de la communauté, et notre comité d'accompagnement depuis déjà plusieurs années, on a vraiment, je pense, fait un excellent travail de comprendre ce qui était d'intérêt pour la population locale, puis comment qu'ils voulaient intégrer ce projet-là à notre projet.

3150 Ça fait qu'étant donné que je n'ai pas grand temps, je vais aller tout de suite vif...

**LA PRÉSIDENTE :**

3155 Dans le vif du sujet.

**M. ÉRIC DESAULNIERS :**

3160 Dans le vif du sujet. Les secteurs qu'on prévoit faire, des actions concrètes qu'on veut faire, notamment le chemin d'accès qu'on a parlé beaucoup ce soir, on prévoit avoir une emprise de 35 mètres pour pouvoir inclure non seulement le chemin d'accès, mais aussi un fossé avec un sentier multifonctionnel. Je peux confirmer, le chemin d'accès en ce moment est en train d'être utilisé par le sentier de motoneiges qui l'utilise, je pense, pour le premier hiver en ce moment pour relocaliser, ça fait que nous, on va cohabiter avec un sentier de motoneiges pour une bonne portion du chemin d'accès pour, justement, que les usages y soient cohérents avec les gens locaux ici.

3170 Une autre portion importante c'est le quartier du Nouveau Monde, les propriétés qu'on a achetées dans le domaine Lagrange, on veut les mettre en valeur pour les utiliser, les construire pour aussi loger nos employés pour répondre à une portion de notre défi de logement qu'on a à établir dans la région. Donc ici, on a établi avec la MRC les différents usages qui étaient permis, les règlements de zonage et, avec la communauté de Saint-Michel-des-Saints, avec Pascal ici à la ville, pour s'assurer qu'on répond aux règlements.

3175 Ça fait que ça, c'est très intéressant aussi, c'est deux des quatre points importants. Un des gros points importants aussi, on l'a mentionné avec les gens de Tourisme Lanaudière ce matin, c'est le pavillon d'accueil. Ça fait que le bâtiment, le premier truc que les gens vont voir en arrivant à notre site. On sait, Malartic c'est 12 000 personnes, il faut être capables d'avoir un service pour le récréotourisme qui veut venir visiter notre projet, c'est super important.

3180 Donc ici, on va avoir un musée du graphite, on va démontrer ce qu'on peut faire avec du graphite à l'intérieur de ce site-là. On veut avoir des services de restauration, un endroit pour aussi louer des vélos de montagne, louer des vélos électriques qui mènent à l'autre point du plan d'intégration au territoire.

3185 En fait, bien, c'est l'aménagement du site un peu. On voit notre chemin d'accès, et avant de rentrer sur le site lui-même, ici, les gens vont pouvoir se stationner puis ça va être aussi le point de départ pour les visites touristiques du site. Puis aussi, on va pouvoir aménager, là, un des chalets qu'on a sur le bord ici pour avoir accès au plan d'eau.

3190 Donc, il n'y a pas de moteur qui va être permis sur le lac aux Pierres, mais les gens vont pouvoir utiliser des canots et des embarcations qu'on va pouvoir louer ici, puis venir faire des piqueniques sur le bord, là, ce qui était le chalet à marin.

3195 Donc ici, c'est le centre de location de vélos de montagne, pavillon d'accueil, restauration avec un stationnement.

Et un point super intéressant, je dirais le plus innovant, il y a beaucoup de gens qui sont très motivés par le vélo de montagne et le vélo électrique dans la région, c'est de développer un

3200 sentier avec sentier boréal. Jérôme Pelland, un expert de classe internationale, a développé un  
réseau de 35 kilomètres de vélo de montagne avec une deuxième phase de 15, là, mais on  
commence avec la première phase de 35 kilomètres. Donc, on supporte un organisme sans but  
lucratif qui va faire le développement d'un réseau à même notre projet dans lequel... bien, on  
pourrait sauter celle-là à cause du temps.

3205 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc oui, c'est ça, ça vous en avez parlé hier, la création d'un OBNL.

3210 **M. ÉRIC DESAULNIERS :**

Exactement, c'est pour la création d'un OBNL, donc ce n'est pas notre travail de gérer ça,  
ça fait qu'on va le déléguer un peu à un OBNL. Puis le vidéo, il dure environ une minute et demie,  
je pense qu'il va résumer visuellement tout ce que je vous ai mentionné. Puis ça, ici, qu'est-ce qui  
est intéressant dans le réseau de vélo de montagne, c'est que ça n'existe pas en ce moment dans  
3215 Lanaudière. Ça existe seulement au Mont-Tremblant, dans la région de Portneuf; puis dans la  
région de Portneuf, c'est des milliers de visiteurs, c'est un réseau, je pense, d'une cinquantaine de  
kilomètres, même plus, 80 kilomètres. Mais nous, 35 kilomètres, là, c'est une masse critique,  
selon les experts de Sentiers Boréals, pour dire que ça va créer du tourisme potentiel.

3220 Donc, peut-être Frédéric tu peux cliquer dessus? Ça fait qu'on va voir tout ça en temps réel,  
si ça ne *lag* pas trop. Donc on représente vraiment quand on va rentrer sur le site, c'est le chemin  
d'accès. Le petit lac aux Pierres, puis on arrive maintenant dans le site du pavillon d'accueil avec  
l'aire derrière, vous voyez au bord du lac aux Pierres, mise en valeur. Puis les gens qui vont visiter  
vont avoir des choses à faire en attendant leur visite du site industriel.

3225 On voit ici les chalets actuels du lac aux Pierres, qu'on a fait l'acquisition, qui vont être  
utilisés vraiment comme hébergement temporaire ou comme salles de travail pour nous, là, salles  
de conférences un petit peu à l'extérieur du site minier, puis on voit le réseau de 35 kilomètres  
qu'on parle de vélo de montagne qui a été vraiment « designé » par monsieur Pelland, pour avoir  
3230 la bonne pente, et pour qu'il y ait du plaisir dans les *single-tracks*.

Puis le point intéressant, c'est la tour d'observation sur laquelle on va pouvoir mettre une  
caméra, observer l'opération puis qui va être connectée aussi par un sentier pédestre jusqu'au  
début du projet ici, jusqu'au pavillon d'accueil.

3235 **LA PRÉSIDENTE :**

Parfait. Ça complète?

3240 **M. ÉRIC DESAULNIERS :**

Donc, c'est ça le plan d'intégration concret qu'on a prévu à l'heure actuelle.

3245 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça, ça répond à votre première question. Aviez-vous une deuxième question?

**M. YVES DUBÉ :**

3250 Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

Moi, j'aurais juste enchaîné sur elle si vous êtes sur un autre thème.

3255 **M. YVES DUBÉ :**

Oui, c'est sur un autre thème, c'est par rapport à l'OPEX et à l'environnement.

3260 **LA PRÉSIDENTE :**

À quoi?

3265 **M. YVES DUBÉ :**

C'est par rapport aux opérations et à l'environnement.

**LA PRÉSIDENTE :**

3270 Parfait. Donc, je vais juste – une petite question. C'est pour savoir, dans le fond vous avez le plan d'intégration du territoire, qui est votre mine et autour de la mine, puis là, après le fonds régional, c'est pour venir compléter... je veux juste avoir les limites de chacun des projets, là. Dans le fond, lui, c'est un projet de plan d'intégration au territoire dans le sens territoire adjacent à votre mine, mais est-ce que le plan régional, donc on contribue à un fonds, puis le fonds, il est logé où? Puis c'est un fonds régional avec quelle mission?

3275 **M. ÉRIC DESAULNIERS :**

3280 Bien, il y a deux OSBL différents, c'est deux OSBL indépendants qu'on va supporter la mise en place, qu'on a déjà ciblé des acteurs locaux qui seraient intéressés à participer dans ces OSBL-là. L'OSBL pour opérer les activités qu'on vient de mentionner ici, ça en est un; l'autre



OSBL, c'est le fonds de... je ne me souviens plus le nom qu'on lui a choisi, le fonds régional, disons.

3285 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais ça, c'est le 1 %, là.

3290 **M. ÉRIC DESAULNIERS :**

Ça, c'est le 1 %. C'est une autre chose que les gens vont pouvoir amener des projets. Il va y avoir des appels de projets pour sélectionner les projets les plus structurants pour la région.

3295 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est ça. Puis lui, vous êtes beaucoup moins impliqués, voire pas impliqués?

**M. ÉRIC DESAULNIERS :**

3300 Bien, je pense qu'on voulait se garder un siège puis que les trois communautés aient trois sièges, mais ça reste à déterminer, les modalités restent vraiment à déterminer.

**LA PRÉSIDENTE :**

3305 Puis ça, je vous l'avais demandé, là, si vous aviez justement des orientations pour le fonds régional. Mais lui, vous avez plus, dans le fond, réfléchi à ce qui marcherait parce que, évidemment, ça côtoie vos opérations.

**M. ÉRIC DESAULNIERS :**

3310 Oui. En ce moment, ce qu'il reste à faire, et ce n'est pas peu dire, c'est de monter la structure financière de ceci. On a déjà des discussions préliminaires avec certains organismes qui pourraient apporter des subventions puis aider au plan d'intégration à se réaliser.

3315 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, l'expertise, dans le fond.

**M. ÉRIC DESAULNIERS :**

3320 Exact, oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

3325 Parfait merci. Donc, votre deuxième question?

**M. YVES DUBÉ :**

3330 C'est rapport à l'OPEX. Vous avez un budget annuel de 49,9 millions de dollars pour produire 100 000 tonnes de graphite. J'aimerais savoir c'est quoi le pourcentage de ce budget-là qui va être alloué à la protection environnementale ou au suivi environnemental d'ordre général, là. Je n'ai pas besoin d'un détail, c'est juste pour avoir une idée chiffrable du montant qui va être pour l'environnement.

3335 **LA PRÉSIDENTE :**

3340 Merci de votre question. Nous, la commission, on voulait une certaine forme de détail, mais on avait la question effectivement. Donc, quel pourcentage – vous, votre question c'est quel pourcentage de ce budget annuel là est consacré à la protection de l'environnement, puis nous, on était intéressés à savoir quelle catégorie de coûts ils avaient. Donc, le coût, parce qu'on a posé la même question aussi pour les personnes-ressources, donc le coût pour l'initiateur de projet privé à gérer son environnement sur son site.

**M. ÉRIC DESAULNIERS :**

3345 Je vous propose de déposer ça, c'est quand même assez détaillé. Notre CFO a fait quand même un bon travail de détailler les différents trucs. Je vais donner les grandes lignes : sur notre CAPEX, là, l'investissement initial qui est de 300 millions environ, on parle de 134 millions qui incluent tout ce qui est gestion des eaux, construction des codispositions, mais aussi l'horaire adapté, l'horaire adapté qu'on parlait hier amène des extras aussi en capitaux initiaux. La mine électrique, bien entendu, le plan de restauration, toutes ces mesures-là ensemble totalisent plus du tiers un peu de nos capitaux initiaux.

3355 Pour ce qui est de l'OPEX, pour la question est demandée ici...

**LA PRÉSIDENTE :**

L'OPEX, pour le public, c'est le coût annuel alors que le CAPEX, c'est l'investissement.

3360 **M. ÉRIC DESAULNIERS :**

3365 Exactement. Ça fait que si on additionne tous les engagements qu'on a pris puis les suivis, les mesures d'employabilité, la compensation des GES qu'on va avoir besoin de faire quand même pour être carboneutres, tout ça combiné ensemble, c'est 266 millions durant l'opération de la mine. Donc, c'est environ 10 millions par année sur 49.

**LA PRÉSIDENTE :**

Voilà. Je pense que vous avez votre réponse.

3370 **M. YVES DUBÉ :**

Merci beaucoup.

**LA PRÉSIDENTE :**

3375

Alors, merci. Peut-être, non je pense qu'on va prendre la pause, mais peut-être qu'on peut venir après avec le Ministère pour les coûts environnementaux si vous avez la réponse aujourd'hui.

3380

Alors, une très courte pause de cinq minutes. Hier, on a fini à 23 h, donc si on était capables de finir plus tôt, ce serait bien. Alors, cinq minutes.

3385

---

**SUSPENSION DE QUELQUES MNUTES**

---

3390

**REPRISE DE LA SÉANCE  
QUESTIONS DE LA COMMISSION**

**LA PRÉSIDENTE :**

3395

Merci. Je voulais faire réagir peut-être le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles parce que le plan d'intégration au territoire, si je ne m'abuse, se trouve en portion, en terre publique. À moins que je me trompe? Mais est-ce que dans le fond, dans les portions des pistes cyclables, par exemple, c'est des terres publiques avec des affectations non prévues pour ça en ce moment? Est-ce qu'il y a eu un dialogue ou une demande de permis à ce stade-ci? Peut-être, juste nous dire où vous êtes rendus, puis si madame Fournier veut réagir, elle pourra le faire.

3400

**M. ÉRIC DESAULNIERS :**

3405

On a déposé un plan directeur, on est plus ou moins avancés selon les usages dans notre plan d'intégration au territoire. On a des discussions plus avancées, notamment avec la MRC, avec l'aménagiste ici à Saint-Michel-des-Saints sur le zonage pour le quartier du Nouveau Monde.

3410 Pour ce qui est de l'utilisation, par exemple les sentiers de vélos de montagne, on n'a pas débuté les démarches du tout au niveau des permis nécessaires pour ce type d'usage là, mais on sait que Sentiers Boréals sont habitués de le faire sur des terres publiques comme celle-là. Ils connaissent le processus, mais on n'a pas entamé le processus encore.

**LA PRÉSIDENTE :**

3415 Puis est-ce que c'est inclus à la démarche de la procédure d'évaluation environnementale ou c'est un truc... dans le fond, est-ce que ça fait partie d'un des engagements, selon le ministère de l'Environnement?

**Mme MARIE-LOU COULOMBE :**

3420 Bien, actuellement, c'est présenté comme un engagement dans l'étude d'impact donc oui, ça va être considéré. Maintenant, quand on a le plan d'intégration détaillé, on va évaluer si c'est des mesures considérées acceptables. Donc, il faut... c'est ça.

3425 **LA PRÉSIDENTE :**

Puis en réalité, il n'y a pas besoin d'avoir tous les permis du MERN avant, ou comment ça fonctionne en termes de timing, disons?

3430 **Mme MARIE-LOU COULOMBE :**

Oui. Bien nous, dans le fond, le MERN est consulté dans le cadre de la procédure, donc il participe au processus et il va nous donner un avis sur l'acceptabilité du projet en tenant compte du plan d'intégration au territoire.

3435 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, ça fait partie dans le fond de la procédure.

3440 **Mme MARIE-LOU COULOMBE :**

Exactement.

3445 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Est-ce que vous avez quelque chose à rajouter, Madame Fournier, ou c'est complet?

**Mme CRISTINE FOURNIER :**

3450

Bien, moi personnellement, non. Peut-être Émilie – est-ce qu'Émilie, tu aurais quelque chose à ajouter? Émilie Samson qui est au secteur du territoire chez nous.

**Mme ÉMILIE SAMSON :**

3455

Donc oui, effectivement. Émilie Samson, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, secteur territoire. Donc, pour le bénéfice de la population, on est gestionnaires des terres publiques et actuellement, au moment d'arriver ici au BAPE, le plan d'intégration n'avait pas encore été déposé, donc nous, on n'en a pas pris connaissance.

3460

Toutefois, toutes demandes de type commercial, industriel ou autre qu'à des fins privées sont soumises au *Guide du promoteur* qui implique une succession de procédures afin d'arriver à l'obtention d'un droit, qu'il s'agisse d'une autorisation ou d'un bail ou tout autre droit.

3465

Dans le cadre d'une procédure d'analyse environnementale, tous les documents qui vont être déposés au BAPE vont être considérés comme le plan d'affaires et il va être analysé tel quel.

**LA PRÉSIDENTE :**

3470

Donc, à cause que ça va être déposé dans le cadre de la commission, vous allez débiter l'analyse en vue de donner votre avis au ministère de l'Environnement.

**Mme ÉMILIE SAMSON :**

3475

Actuellement, pour que le processus d'analyse se mette en place, l'initiateur doit déposer une demande au service, au CSTP, au Centre de service du territoire public, c'est ce qui initie la demande pour l'octroi des droits au MERN.

**LA PRÉSIDENTE :**

3480

O.K. Je ne suis pas sûre que j'aie saisi. Dans le fond, il y a une portion qui vise le processus d'autorisation, donc à cause qu'il va être déposé dans le cadre de la commission d'enquête, vous allez avoir l'information. Est-ce que c'est ça que je comprends?

3485

**Mme ÉMILIE SAMSON :**

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

3490

Peut-être, réagir?

**Mme MARIE-LOU COULOMBE :**

3495 Oui. Dans le fond, le plan d'intégration a été demandé dans nos demandes d'engagement, donc ils doivent aussi le déposer dans le cadre de la procédure. Le MERN, dans le cadre de la procédure, il est consulté, donc il va pouvoir donner un avis sur l'acceptabilité du projet puis...

**LA PRÉSIDENTE :**

3500 Mais ça ne veut pas dire qu'il va avoir donné son autorisation ou, en tout cas, son entente pour avoir un bail ou une entente pour le projet, c'est ça?

**Mme ÉMILIE SAMSON :**

3505 La demande doit être déposée au Centre de service du territoire public pour qu'il y ait émission du droit, mais le plan d'intégration qui a été déposé dans le cadre de l'analyse environnementale va être utilisé comme document de référence et, si nécessaire, le MERN va demander davantage d'informations à l'initiateur.

3510 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K., je comprends. Donc, c'est comme deux processus, mais il y a des liens entre les deux.

3515 **Mme ÉMILIE SAMSON :**

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

3520 Donc, est-ce que c'est une démarche qui va avoir lieu rapidement?

**M. ÉRIC DESAULNIERS :**

3525 Incessamment.

**LA PRÉSIDENTE :**

3530 Incessamment?

**M. ÉRIC DESAULNIERS :**

Dès que Frédéric sort de la salle, il commence.

3535 **LA PRÉSIDENTE :**

Ah, oui? C'est bon, on va vous suivre. On va vous suivre, mais on va faire attention aux motoneiges, par exemple. Il faut faire attention aux motoneiges.

3540 **LE COMMISSAIRE :**

J'ai une question additionnelle.

3545 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, Monsieur le Commissaire.

**LE COMMISSAIRE :**

3550 Pour la MRC, est-ce que c'est le genre de planification où elle est interpellée?

**M. FÉLIX NADEAU-ROCHON :**

3555 En fait, on a été impliqués à diverses étapes, dans le fond, avec Frédéric au niveau de l'analyse... bien, pas de l'analyse, mais de la notion de conformité au schéma d'aménagement. C'est sûr et certain aussi qu'on a une entente de délégation de gestion foncière de sable et gravier avec certains ministères, qui nous amène à avoir une gestion de la villégiature. Donc, certains baux au niveau du lac Saint-Pierre, qui font l'objet de droits à être consentis par la MRC dans le cadre de cette délégation-là. Donc, oui, il y aura, à terme, d'autres échanges.

3560

**LA PRÉSIDENTE :**

3565 Merci. Donc, l'autre question que j'avais, et elle va être courte, là, c'est seulement que vous avez déposé, je crois – on n'a pas eu le temps de le lire – les coûts environnementaux de tous les travaux que fait le Ministère dans le cadre d'un projet comme ça, donc durant la construction ainsi que toute la vie de la mine et même après.

3570 Est-ce que vous avez, juste pour le public, là, à peu près c'est quoi que ça représente comme montant? Disons, juste pour comparer au chiffre qu'on a entendu ici, qui est à peu près 10 millions par année, c'est ce que je me rappelle, disons, pour l'État, ça représente quoi, dans le fond? Là, on parle du suivi, de la surveillance, l'ensemble des activités que le Ministère fait, ça peut représenter quoi, comme exemple de projet de cette taille-là?

**Mme MAUD ABLAIN :**

3575

C'est que le document qu'on a déposé, c'est le bilan du suivi environnemental des sites miniers au Québec. Ça, c'est le document qu'on vous a déposé. C'est difficile d'estimer les coûts

3580 rattachés à l'inspection d'un site minier, mais pour l'ensemble du Québec, là, les coûts annuels estimés sont de 890 000 \$ pour 2018-2019 sur l'ensemble des sites miniers pour le contrôle effectué par le Centre de contrôle.

**LA PRÉSIDENTE :**

Ah oui, O.K.

3585

**Mme MAUD ABLAIN :**

Donc, autant les visites sur le terrain que la vérification donc des rapports de suivi, comme j'ai parlé plus tôt.

3590

**LA PRÉSIDENTE :**

Puis est-ce que vous avez le nombre de mines sur le document?

3595

**Mme MAUD ABLAIN :**

Non.

**LA PRÉSIDENTE :**

3600

Ah.

**Mme MAUD ABLAIN :**

3605

Mais je peux vous indiquer par contre que...

**LA PRÉSIDENTE :**

Ça nous donnerait un petit coût moyen un peu.

3610

**Mme MAUD ABLAIN :**

Ça couvre 256 inspections terrain et 826 inspections hors site. Les inspections hors site, donc c'est tout le contrôle des rapports de suivi, par exemple, qui sont déposés.

3615

**LA PRÉSIDENTE :**

Parfait. Merci. Alors, nous voulons vous proposer, étant donné qu'il y a eu beaucoup de questions sur la gestion des résidus, que vous nous présentiez la codisposition, en réalité. Je



3620 crois que vous avez une présentation à cet effet-là. Encore là, dans l'esprit qu'on a beaucoup d'autres questions qui s'en viennent, d'être brefs et clairs.

**M. ÉRIC DESAULNIERS :**

3625 Madame la commissaire, cinq, dix, quinze? Parce que Martine peut...

**LA PRÉSIDENTE :**

3630 Bref et clair. Je ne peux pas dire d'autres choses. Au meilleur de vos possibilités, puis après, mon collègue va avoir quelques questions.

**Mme MARTINE PARADIS :**

3635 O.K., je vais tenter de synthétiser. J'ai déjà beaucoup synthétisé, puis c'est pour montrer un peu les étapes puis vraiment le concept de la codisposition avec ce que j'ai compris qui peut... qui apportait des questionnements que j'ai portés. Puis sur chacun des thèmes, je peux avoir plus de détails, là, après.

3640 Donc, premièrement, qu'est-ce que la codisposition au sens large? Sur un site minier, habituellement, on gère les résidus miniers avec des digues ou des résidus filtrés dans un empilement et on a les stériles miniers dans un autre empilement où les mines souterraines retournent sous terre.

3645 Le concept de base d'une halde de codisposition, c'est de gérer dans une même infrastructure, une même aire d'accumulation, les stériles miniers avec les résidus miniers, et ça permet d'apporter, selon notre type de résidus ou de stériles, une augmentation... une amélioration des propriétés chimiques ou physiques ou les deux. C'est le concept général de la codisposition.

3650 Sans faire un cours sur le drainage minier acide, mais c'est quand même important de le comprendre quand on veut comprendre, nous, ce qu'on veut apporter à notre concept de codisposition, quelle est la problématique de nos résidus miniers? C'est que la roche contient du soufre, elle est sous terre et lorsqu'on l'apporte en surface, soit dans le stérile minier ou le résidu minier, le soufre peut être exposé à l'air et à l'exposition de l'air, il va s'oxyder. Dépendamment du système, que ce soit des stériles miniers qui n'ont pas la même granulométrie, par exemple, que  
3655 des résidus miniers, ce n'est pas les mêmes phénomènes d'oxydation qui se produisent.

3660 Donc, c'est tout ce qu'on évalue au début d'un projet, quel type de résidus on va avoir, la quantité de soufre et toutes les autres propriétés géotechniques, et ensuite vient en compte notre site minier, de la façon qu'il est disposé, la quantité d'eau qui va entrer dans l'infrastructure et jusqu'à prédiction du drainage.

Et là, je vais juste présenter sur la codisposition parce qu'on a aussi *Prédiction du drainage*, un document qu'on a déposé ce matin.

3665

Notre concept de codisposition, lorsqu'on veut faire des comparaisons, et c'est là dans la revue de la littérature, bien, c'est :

3670

Réduction de l'empreinte au sol. Étant donné qu'on a des résidus filtrés secs qui n'ont pas d'empilement avec les digues, donc au lieu d'avoir deux empilements, on en a un seul.

Le fait de les filtrer fait qu'on élimine le risque relié aux infrastructures de retenue, donc les digues.

3675

Réduction de la quantité de matériel générateur d'acide, ici, on parle de la désulfuration qui se fait au concentrateur. Donc, on a le procédé de flottation du graphite. On ajoute un procédé additionnel, qui n'est pas requis, pour flotter nos sulfures et avoir deux résidus, donc avoir un résidu où tout le soufre est ensemble en plus petites quantités et avoir en plus grandes quantités, des résidus non générateurs.

3680

Ensuite, à l'aide de ces trois types de matériaux là, de la façon qu'on les dispose ensemble, on va améliorer le comportement, puis c'est ce que je vais expliquer plus loin, de l'empilement, comparativement à un site minier où on ne désulfurise pas, les résidus sont exposés et vont s'oxyder.

3685

C'est aussi utilisé pour améliorer la stabilité d'ouvrages parce que les stériles ont une plus grande perméabilité, donc ça permet de drainer l'eau dans l'ouvrage, bien que les résidus filtrés, à eux même sont des infrastructures stables.

3690

Et ça permet aussi de faire la restauration progressive. Ici, on parle de résidus filtrés, camionnés. Donc, puisqu'on n'est pas en digue, on n'a pas besoin d'attendre à la fin de l'opération pour mettre le recouvrement final sur notre halde où on circule. Donc, la restauration, donc le recouvrement final qui est mis en plus de la codisposition fait partie du plan d'opération de la mine et ça commence à la quatrième année.

3695

Ici, j'ai noté plusieurs sites miniers de résidus filtrés qui sont devenus de plus en plus populaires quand les technologies ont avancé suite à la rupture de digues. Alors, il y avait le résidu épaissi, qui est devenu plus populaire où il y a plusieurs exemples de codisposition avec le résidu épaissi, mais on a encore besoin de digues. Et quand on parle de résidus filtrés, c'est qu'ils ont un pourcentage en eau suffisamment bas pour pouvoir les transporter, les camionner et les empiler sans infrastructure de retenue des eaux.

3700

Donc nous, on a 81 % de résidus non générateurs acides qu'on va valoriser pour gérer notre résidu générateur acide qui se retrouve à 19 % en volume et on a une quantité de stériles équivalente au volume, environ, en masse, de nos résidus miniers.

3705

3710 Et là, je vais y aller brièvement, mais juste pour bien comprendre les essais. Chaque site minier a ses propres propriétés parce que la roche est différente d'une partie à l'autre. Donc, les premières étapes qu'on fait c'est qu'on prend notre gisement et avec le géologue de projet, on définit toutes nos lithologies, tous les types de roches qu'on a et on les différencie. Et, selon leur proportion dans le gisement, on va prendre un certain nombre d'échantillons pour être représentatifs de cette unité de roche là et prédire son comportement environnemental et produire des résidus aussi à partir du minerai, et pour les envoyer en laboratoire et faire des tests.

3715 Ces tests-là nous permettent de prédire le comportement et là, je ne nommerai pas tous les tests, mais on étudie la minéralogie, des tests statiques, trois tests statiques – statique, c'est un essai temps présent pour voir la lixiviation de certains métaux – et les essais qui nous donnent le plus de données pour prédire le comportement sur le terrain, ce sont les essais cinétiques, c'est-à-dire c'est des essais en laboratoire où soit le stérile et le résidu sont soumis à des conditions extrêmes pour voir le potentiel maximal soit de lixiviation des métaux ou d'acidification qu'on pourrait retrouver.

3720 L'essai en cellule humide nous permet de voir le taux de réaction de la roche. Donc le résidu, le stérile a un certain taux d'humidité, donc ça prend plus de temps à réagir puis c'est avec ça qu'on estime le temps de latence, donc le temps que la réaction d'acidité va commencer, en faisant une relation. C'est un essai standardisé.

3730 Et on a aussi les essais en colonne de l'Université du Québec en Abitibi qui collabore à presque tous les projets miniers au Québec, qui eux ont un essai où ils « dessaturent » les résidus miniers complètement et injectent de l'oxygène pour avoir les conditions maximales d'oxydation. Donc là, c'est comme un peu, on tord la serviette au maximum pour savoir, à un pH, si on avait un pH, par exemple, initial de 7, jusqu'où la réaction peut se rendre puis quel type de métaux problématiques on pourrait avoir.

3735 Et à partir de ces données-là, ce sont des données d'entrée dans notre modèle pour prédire, selon les recouvrements et la façon qu'on les gère, où est-ce qu'on va se situer dans nos concentrations en métaux.

3740 Ici, il y a une petite vidéo qui explique... le son va-tu marcher? Il n'y a pas de son. Bien, c'est pour illustrer, puis c'est peut-être bon de le regarder sans le monsieur, mais dans notre cellule, donc on a nos stériles miniers qui servent de berme et nos résidus miniers générateurs sont au centre de la cellule et compactés et – je vais expliquer les phénomènes tantôt – et tout est camionné, donc ce n'est pas en pulpe, là, comme un parc à résidus conventionnel. Et le but c'est de faire une couche pour entrer, empêcher l'oxygène de pénétrer dans nos résidus générateurs d'acide au centre.

3745 Après, je vais plus... sinon, on va avancer la vidéo parce que... ça va être plus facile avec mon... oui. Donc, notre résidu générateur est ici avec nos stériles et il y a trois concepts dans le concept de codisposition et ce qu'il faut se rappeler, c'est que c'est un concept pour gérer nos

3750 résidus en opération pour ne pas qu'ils génèrent acide, la pratique et tous les sites miniers qu'on peut voir, comme les sites miniers abandonnés, la pratique habituelle était : on dépose nos résidus miniers et on restaure à la fin.

3755 Donc, nous ce qu'on veut apporter c'est empêcher cette réaction-là de commencer. Donc ici, en ajoutant nos résidus non générateurs, qui est un matériel silteux, on empêche l'oxygène de pénétrer jusqu'aux résidus générateurs. Ici, ce n'est pas quelque chose, ce n'est pas une nouveauté non plus parce que recouvrir des résidus miniers avec de l'argile ou du silt pour empêcher l'oxygène, c'est ce qu'on faisait anciennement dans les pratiques. Par contre, ce n'était pas viable à très, très long terme parce qu'il pouvait y avoir de la déformation.

3760 On a simulé, avec le Conseil national de recherche du Canada, qui ont fait la simulation de nos résidus miniers, puis ça ce n'est pas dans l'étude d'impact, mais je l'ai déposé ce matin, les résultats, on a eu une rencontre avec eux la semaine dernière où on a commencé... ils ont accéléré le mandat pour pouvoir présenter à l'audience cette semaine la première série de résultats, mais ils ont simulé, puis là on ne voit pas la troisième colonne, mais je vais montrer les résultats, quelle serait la réaction d'oxydation avec la codisposition et sans la codisposition, soit nos résidus pas désulfurés, on les met à l'oxygène.

3770 Et on a aussi simulé, ici, avec des résidus non générateurs sur les stériles, parce que dans la fosse, on peut apporter différents concepts, là, différents en surface pour... et le but, et ils ont monté un modèle spécifiquement, ils sont les seuls dans le monde à avoir ce type de modélisation, ça l'intègre tous les mouvements ou entrées d'oxygène qu'il peut y avoir dans les résidus miniers, diffusion, convection, entrée d'air.

3775 Ce que ça nous montre, les résultats qui montrent sont que la couche de NAG, le faible pourcentage de soufre, le 0,1 % ou 0,15 % va consommer l'oxygène et ils ont suffisamment de potentiel de neutralisation pour neutraliser cette consommation-là parce que c'est très faible comme quantité, fait que rendu à la couche de PAG, il n'y a plus du tout d'oxygène aux résidus miniers, comparer aux résidus standards où la consommation accélère la réaction puis il va y avoir oxydation des...

3780 Donc, la codisposition améliore de 2,7 fois la réaction puis ensuite, c'est une réaction qu'on peut modéliser dans des modèles d'équilibre et qu'on a fait dans le rapport aussi déposé ce matin.

3785 Ils ont aussi, selon les scénarios, on voyait qu'on pouvait réduire de 1,5 à 4,0 la consommation d'oxygène aux résidus générateurs comparativement au concept. Ça montrait aussi qu'à partir d'un mètre d'épaisseur, il n'y avait plus vraiment d'effets à rajouter une épaisseur de plus, tout l'oxygène était consommé, il n'en restait plus du tout aux résidus générateurs, et ça ici, c'est un des principes que je disais, quand on veut valider sur le terrain, bien là, ça va être intéressant de valider si effectivement c'est 1 mètre ou 1,5 mètre.

3790

3795 Et ça confirme aussi que le taux de la réaction d'oxydation est ralenti et on nous donne des facteurs qu'on peut mettre dans les scénarios, après, qu'on simule. Donc, on peut simuler, quand je parlais cet après-midi des scénarios optimistes, pessimistes, bien, on peut, si la codisposition fonctionne, on a maintenant un taux de réaction qu'on peut appliquer et confirmer.

3800 C'est ce que je dis, donc si le taux d'oxydation était inclus dans les simulations qu'on a faites pour prédire la qualité des eaux, donc on a nos données sources qu'on a eues de notre caractérisation et ensuite, on a notre taux de réaction qui a été modélisé par le Centre national de recherches du Canada, et on ajoute à ça la modélisation hydrogéologique pour voir les facteurs de dilution et atténuation du secteur, que je ne vais pas vous présenter là.

3805 Ça, c'est le concept qui était plus novateur, mais novateur dans le sens que tous ceux qui font de la codisposition ne l'ont pas utilisé nécessairement, cette couche de NAG là pour réduire. Par exemple, il y a d'autres phénomènes qui sont connus aussi...

**LA PRÉSIDENTE :**

3810 Juste conclure.

**Mme MARTINE PARADIS :**

3815 Oui, O.K. Bien, par la compaction, on augmente la saturation dans nos résidus générateurs acides, qui est présentée aussi dans l'étude d'impact, donc le petit camion qu'on voyait rouler augmente la saturation jusqu'à des taux à 85 % et plus de saturation. Ça veut dire qu'il y a 85 % des pores dans les résidus miniers qui sont remplis d'eau, la réaction d'oxydation est assez limitée. Ça, c'est comparable à notre recouvrement qui est une barrière à l'oxygène. Ça aussi, une multicouche, barrière, une technique qui est prouvée avec de la documentation dans le domaine.

3820 Et ici, c'est la restauration progressive, là. C'est le même, c'est plus le recouvrement final qu'on peut mettre pendant l'opération qui est une barrière à oxygène. C'est par le contraste des propriétés plus grossières qui ont une conductivité hydraulique différente du matériel plus fin qui va être retenu dans ce matériel-là qui va être saturé.

3825 Donc ça aussi, il y a de la littérature que je pourrai fournir, mais c'est des concepts classiques, connus, décrits dans le guide du MERN, utilisés dans la restauration minière, surtout au Québec où on a un régime, des précipitations suffisantes.

3830 Et on voit notre site, puis c'est sûr que le premier concept qu'on met de l'avant, mais qui va être aussi dans la fosse, c'est le remblai dans la fosse, puis on utilise aussi la codisposition. On peut utiliser ses propriétés, de cette couche, de ces résidus non générateurs acides pour disposer les stériles ou les résidus générateurs acides, puis utiliser les propriétés pour modifier différents scénarios qui vont comme être un guide pour l'opération du site.

3835           Donc, il est peut-être bon de voir que la fosse est ici, on commence la halde puis à l'année  
5, on commence à remplir. On a toujours deux espaces pour compléter et le but a vraiment été de  
minimiser l'empreinte, de toujours rester au pourtour de la fosse avec une restauration  
progressive.

3840           **LA PRÉSIDENTE :**

          Merci pour l'effort de vulgarisation. Non, mais ce n'est pas facile, on s'entend. Ne vous  
inquiétez pas s'il y a au moins plus de dix mots que vous n'avez pas compris, il n'y a pas de  
souci. On a monsieur Locat qui a tout compris ces mots.

3845           **LE COMMISSAIRE :**

          Enfin, oui, en bonne partie. Bon, en fait, mes questions, j'ai bien remarqué au début que  
vous aviez indiqué les courbes d'essais, donc d'essais cinétiques, comme on a parlé plus tôt  
3850           aujourd'hui. Donc, si ma mémoire est bonne, il y en a un essai... enfin, il y a deux types d'essais  
qui ont été faits, celui de URSTM et puis un autre, et il y en a un seul effet pour chacun des cas  
qui a été fait par matériau. Ensuite, ce que j'ai remarqué dans l'étude aussi, c'est que pour ce qui  
est des résidus, vous avez caractérisé seulement qu'un seul échantillon de résidus sulfurés et un  
seul échantillon de résidus non sulfurés pour lequel vous avez montré la courbe granulométrique  
3855           dans l'étude, mais c'est la seule donnée que j'appellerais géotechnique qui est disponible dans le  
rapport.

          Alors, ma question c'est : comment est-ce que vous avez réussi avec ça... avec un seul  
échantillon par matériau, quel est le degré de confiance dans la variabilité potentielle de vos  
3860           prévisions de comportement? J'entends par comportement, bien, ce que vous prévoyez côté  
tassement. Je vois qu'on prévoit un peu une méthode de compactage, je n'ai pas vu d'essais  
Proctor pour essayer, pour voir un peu le niveau, le 80 % de saturation où est-ce qu'on est par  
rapport à l'optimum, par exemple, donc ça permet d'apprécier le comportement de la couche qui a  
été compactée.

3865           Donc, c'est mes deux premiers points.

**Mme MARTINE PARADIS :**

3870           O.K., le premier c'est sur...

**LE COMMISSAIRE :**

          Bien, le nombre d'échantillons en fait sur lequel vous basez l'analyse.  
3875

**Mme MARTINE PARADIS :**

3880 Oui, O.K., c'est beau. Bien, le nombre d'échantillons statistiquement, tous les sites miniers  
souvent, ces essais cinétiques là sont faits sur un ou deux échantillons, c'est typique. Et il y a des  
articles que je pourrais essayer de trouver, qui montrent que quand tu as un échantillon  
représentatif – les résidus miniers, c'est assez stable, comme composition chimique  
comparativement aux stériles où on prend chacune des lithologies – donc, on a pris un avec un  
pourcentage de soufre dans la zone la plus concentrée pour être le cas pessimiste et avec la  
représentativité d'un essai cinétique, ça a déjà été étudié dans l'autre projet avec l'UQAT pour  
3885 lequel j'avais travaillé, de faire trois ou quatre essais qui vont correspondre environ aux mêmes  
résultats, parce que ce qu'on mesure c'est la réaction.

3890 Donc, on a notre quantité de soufre initiale, on caractérise notre matériau initialement,  
ensuite on peut faire des relations entre la concentration et le pH et, ensuite, il y a une autre  
modélisation que je n'ai pas montrée, on les a remis dans un système qui est Mineteq une  
modélisation, on va chercher les modélisations à l'équilibre. Donc, puis le taux de réaction avec la  
lixiviation, en caractérisant le matériel initialement, on extrait les concentrations maximales à  
l'équilibre, qui sont...

3895 **LE COMMISSAIRE :**

3900 Mais je ne doute pas qu'il y ait différentes méthodes de calculs de simulation, là. Ma  
question c'est vu qu'on parle de la planification d'un ouvrage qui va rester là pour des millénaires,  
des centaines d'années, alors est-ce que d'après vous, ce nombre d'essais là par échantillon  
vous donne une garantie que vous êtes certaine, que votre niveau d'incertitude est très, très  
faible, comme quoi il n'y aura pas de problème à très, très, très long terme avec la structure qui va  
être là d'une façon permanente.

3905 **Mme MARTINE PARADIS :**

Bien oui, c'est ça. Parce qu'une fois qu'on sait que le matériel va réagir, nous, c'est plus sur  
l'ingénierie puis la conception que l'oxygène ne va pas se rendre aux résidus générateurs acides.  
Donc, la conception est plus sur l'épaisseur de la couche puis empêcher l'oxygène de rentrer. Une  
fois que tu sais que ton matériel est générateur, ça donne quand même une quantité importante  
3910 pour l'opération pour le temps de latence, qu'on peut ralentir aussi en ajoutant des produits  
neutralisants.

3915 Donc oui, quand je regarde ça, c'est vraiment une pratique dans l'innovation puis le long  
terme qui garantit... parce que cette réaction exponentielle, la réaction d'oxydation, elle est  
exponentielle. Elle commence habituellement très lentement. Des fois, il y a des sites c'est 10-20  
ans, ça dépend du... et une fois qu'elle est démarrée, elle accélère. Aussitôt que le pH arrive en  
bas de 4-3,5, elle accélère beaucoup. Donc, le fait de gérer dès le départ nous garantit à long  
terme, assurément, que c'est...

**LE COMMISSAIRE :**

3920

Si je reviens à la question de la performance du concept, donc vous avez des couches de résidus, sulfurés ou non, qui sont compactées, est-ce qu'il n'y a pas de... je n'ai pas vu de courbe de compactage, mais est-ce que d'après vous, c'est possible qu'il y ait des déformations, non seulement, comme vous avez évalué, là, à la base même, sous la membrane, dont vous n'avez pas parlé ici, mais sous la membrane vous avez évalué des formations possibles.

3925

**Mme MARTINE PARADIS :**

Oui.

3930

**LE COMMISSAIRE :**

Mais est-ce qu'à l'intérieur même de la structure, il ne pourrait pas y avoir des déformations dans la couche qui a été compactée, dû à son comportement ou les inégalités dans la fabrication ou dans sa réalisation, qui pourraient induire des cheminements particuliers qui viendraient un peu comme briser cette barrière pour l'oxygénation?

3935

**Mme MARTINE PARADIS :**

O.K. Au niveau de la compaction, là, on a des critères de compaction. On a les courbes Proctor, si vous voulez les voir. C'est vrai qu'elles ne sont pas dans l'étude d'impact, mais elles sont dans les études d'ingénierie qui nous déterminent nos critères après pour la compaction, puis ensuite, c'est un suivi de la qualité, comme ça se fait sur... où on vient prendre des mesures sur le terrain pour s'assurer qu'on a la bonne compaction.

3940

3945

Une fois qu'on a cette compaction-là, il y a peu, voire pas de déformation et ça, elle a été évaluée dans l'analyse de stabilité qui a été remise au début. Les déformations qui pourraient être anticipées à l'intérieur d'un banc ou à l'intérieur de la halde, puis ça a été jugé négligeable. Ce qui nous aide aussi, c'est le fait que la berme de stériles vient vraiment solidifier notre cellule de générateur acide, comparativement à seulement des résidus filtrés.

3950

**LE COMMISSAIRE :**

Excusez-moi. Peut-être une autre question, c'est, bon, vous n'en avez pas parlé ici, mais dans le document de l'étude d'impact, vous parlez d'une géomembrane qui serait installée à la base. Ma question revient ici à, vous avez considéré que dans le pire cas, donc vous aviez une certaine percolation possible – là, je pense que c'est 0,5 litre par mètre carré, là, en considérant un certain nombre de trous par hectare qui pourraient se développer.

3955

3960

Dans la littérature, certains pensent qu'à très long terme, ces matériaux-là vieillissent mal et que ce n'est pas impossible qu'après 150 ans, 200, 300 ans, que finalement – je parle des



3965 travaux de monsieur Rheault, là – que cette géomembrane-là puisse se fracturer et enfin d'avoir plutôt de l'ordre de 30 à 100 trous par mètre carré plutôt que par, disons, un hectare. C'est quand même beaucoup plus qu'un mètre carré et donc de là ma question : est-ce que dans la simulation, est-ce que vous avez considéré une situation où il n'y aurait pas de membrane? Autrement dit, le pire scénario, à savoir dans ce cas-ci, que la géomembrane vieillit mal au bout de X années?

**Mme MARTINE PARADIS :**

3970 Assurément, la première validation qu'on a faite, c'est sans géomembrane parce qu'il y a un débit de percolation où on peut demander de ne pas mettre de géomembrane sous l'infrastructure et on était vraiment en de ça du débit, et on a quand même pris l'engagement de mettre la géomembrane. Donc, elle vient vraiment en précaution en plus. Pour la durabilité de la géomembrane, je ne sais pas si ça répond au premier point pour le...

3975 **LE COMMISSAIRE :**

Oui.

3980 **Mme MARTINE PARADIS :**

3985 Oui, O.K., puis le débit, il me semble qu'il était plus faible, mais j'irai vérifier. Le deuxième point sur la durabilité, il y a plusieurs études. Il y en a qui disent, il y en a même qu'on a vues, cinq à dix ans, puis on a vu 1 000 ans, selon les citations, mais aussi, il faut voir le contexte ici. C'est sous une infrastructure qui va avoir plusieurs mètres par-dessus ou si elle est exposée au soleil et elle peut avoir les intempéries?

3990 Donc, sous la halde, le temps des géomembranes est vraiment prolongé comparativement, là, à... puis pour avoir travaillé sur des choix de technologies, là, on pouvait parler, ça pouvait aller jusqu'à 1 000 ans, mais c'est un sujet, c'est une *bracket* qui est assez large dans le domaine, mais il faut toujours faire attention à où est-ce qu'elle est installée puis comment l'étude a été faite.

Et le troisième point qui était sur...

3995 **LE COMMISSAIRE :**

Non, j'avais deux points, mais en fait, j'en rajouterais un autre, c'est...

**LA PRÉSIDENTE :**

4000 On commence à être fatigués, tout le monde.

**LE COMMISSAIRE :**

4005 Oui, c'est ça. Il commence à être tard, je m'excuse, je suis un petit peu technique.

**LA PRÉSIDENTE :**

4010 Mais moi, j'aime ça un initiateur qui cherche des réponses sans question.

**LE COMMISSAIRE :**

Oui, c'est ça.

4015 **LA PRÉSIDENTE :**

Qui veut répondre malgré l'absence de question, c'est super.

**LE COMMISSAIRE :**

4020 Par exemple, si c'est possible que la membrane puisse durer plus longtemps que prévu, admettons, si c'est très long, il y a aussi le fait que le concept de gestion permettrait à la structure une plus grande longévité, dans le sens, avant qu'on puisse avoir des réactions, tant qu'elle demeure intacte, il n'y en aura en principe jamais, mais si jamais elle commençait à se déformer, bien, il y aurait des risques, peut-être qu'éventuellement, bien là, on aurait des problèmes.

4025 Et ce que je veux dire ici, c'est est-ce que les... donc, la structure de concept peut aussi, pourrait peut-être aussi résulter, d'après vous, en étirement du temps avant qu'on ait complété les réactions productrices d'acide dans les matériaux. Je ne sais pas si je me fais bien comprendre, là.

4030

**Mme MARTINE PARADIS :**

4035 La réaction d'oxydation à très long terme, mais là, ce n'est plus en lien avec la géomembrane en dessous, là. Vous voulez dire...

**LE COMMISSAIRE :**

4040 Non, mais ce que je veux dire, c'est que non, c'est que si la géomembrane, on dit qu'elle peut vivre plus longtemps, donc peut-être que ça va prendre 500 ans avant de se dégrader, mais peut-être, est-ce que c'est possible qu'il y ait un scénario où la performance – je reviens à ma question de la prévision de la performance sur 500 ans ou 1 000 ans – fasse en sorte qu'on est certains que le processus ou la conception ou la codisposition fait en sorte qu'on garantit une performance au-delà de la vie possible de ces membranes-là?

4045

**Mme MARTINE PARADIS :**

4050 Bien moi, je ne peux pas me prononcer sur la longévité d'une géomembrane comme telle  
parce que c'est un matériel synthétique. Par exemple, sur la conception, c'est sûr, comme je  
disais, d'arrêter la réaction dès le départ, puis ce qui est en restauration, c'est vraiment ce qu'on  
va mettre sur le dessus parce que c'est toujours en lien avec couper l'oxygène. Donc, c'est la  
barrière à l'oxygène, la couverture à effet de barrière capillaire qui fait qu'à l'effet, à très long  
4055 terme, il n'y aura pas d'oxygène. Il peut y avoir un peu d'oxygène avec ce concept-là. En fait, ce  
n'est pas un site contaminé qu'on recouvre. C'est une réaction qu'on veut commencer de  
démarrer. Donc, il faut quand même beaucoup d'oxygène, comme on le voit dans nos essais en  
colonne, pour que cette réaction-là s'amorce.

4060 Ça fait qu'à très long terme, c'est vraiment l'optimal qu'on peut faire pour limiter la  
génération d'acide. Mais...

**LE COMMISSAIRE :**

4065 C'est bien. J'aurais une dernière question que j'enverrais ici au ministère de  
l'Environnement. Dans l'étude d'impact, il est mentionné que, bon, d'une façon conservatrice, on  
constate que c'est 150 ans la durée de vie d'une géomembrane et, en fait, ça correspond à ce qui  
est demandé en Ontario pour la performance de la durée de vie minimale des géomembranes  
utilisées en général aussi dans les sites d'enfouissement, ce n'est pas seulement dans le  
domaine minier, donc il y a beaucoup d'expertise là-dessus et, bon, c'est vrai qu'il n'y a personne  
4070 qui a vécu ici assez longtemps pour vérifier si c'est vrai, mais la question est : est-ce que le  
Ministère envisagerait éventuellement aussi à aborder ça un peu comme l'Ontario, et essayer de  
définir une durée de vie minimale pour les géomembranes?

**Mme MARIE-LOU COULOMBE :**

4075 Oui, merci. Je vais demander à mon collègue, monsieur Félix Antoine-Blanchard de venir  
donner la réponse, s'il l'a.

**M. FÉLIX ANTOINE-BLANCHARD :**

4080 Bonsoir! Félix Antoine-Blanchard du ministère de l'Environnement. Actuellement, ce n'est  
pas une option qui est envisagée, qui est évaluée au Ministère pour le moment. Désolé.

**LE COMMISSAIRE :**

4085 Merci. Je suis content de la réponse, c'est bien.

**LA PRÉSIDENTE :**

La réponse est claire.

4090

**LE COMMISSAIRE :**

Non, mais je vais m'arrêter pour ici, c'est bien. Merci pour les explications.

4095

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci, oui, pour l'effort d'explication.

4100

**LE COMMISSAIRE :**

Merci pour votre écoute de ces échanges très techniques, finalement.

**LA PRÉSIDENTE :**

4105

J'inviterais madame Suzanne Thibault à venir à la table pour ses questions.

---

**Mme SUZANNE THIBAULT**

4110

**LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir!

4115

**Mme SUZANNE THIBAULT :**

Alors, ça devrait être un peu moins technique, mais j'apprécie que vous ayez posé ces éclaircissements-là.

4120

**LE COMMISSAIRE :**

Il faut manger le micro.

**Mme SUZANNE THIBAULT :**

4125

Ça n'a pas l'air très appétissant.

**LA PRÉSIDENTE :**

4130 Bien, les projets miniers, c'est très multifacette. Donc, il y a des facettes très techniques, il y a des facettes très sociales et pour chacun d'entre nous, il y a un de ces domaines-là qui n'est pas nécessairement notre tasse de thé. On va dire ça comme ça.

**Mme SUZANNE THIBAUT :**

4135 Alors, un intervenant précédent s'est préoccupé de la santé des travailleurs de la mine. Ma question concerne plus la santé des gens de la population de Saint-Michel-des-Saints. La minière dans son rapport, fait un profil un peu négatif de la santé de la population en disant qu'elle est moins bonne que, si on compare avec la moyenne québécoise, en termes d'espérance de vie des hommes, en termes de plus de bébés qui sont nés avec un petit poids ou qui sont prématurés, plus de problèmes au niveau des maladies chroniques, hypertension, les maladies pulmonaires chroniques, les maladies cardiovasculaires, le cancer, le diabète et ça, c'est d'une part; et d'autre part, l'Organisation mondiale de la santé indique que tous ces problèmes-là sont empirés par la pollution.

4145 Alors, je me demandais, est-ce que l'aspect, l'impact de la mine sur la santé des gens de Saint-Michel a été évalué à court et à long terme et est-ce que des populations plus à risque, plus fragiles ont été identifiées?

4150 **LA PRÉSIDENTE :**

Parfait. Je vais commencer à demander au promoteur, est-ce qu'il y a une étude d'impact sur la santé communautaire du projet minier en construction et durant l'exploitation?

4155 **M. ÉRIC DESAULNIERS :**

Frédéric.

**M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :**

4160 Il n'y a pas une étude d'impact sur la santé communautaire. Par contre, on a identifié les critères des indicateurs socioéconomiques, là, sur...

**LA PRÉSIDENTE :**

4165 Le suivi.

**M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :**

4170 Bien, au niveau des conditions sociales, là, des indices de dévitalisation, etc. Par contre, ce que l'étude d'impact démontre c'est qu'on respecte les critères, par exemple au niveau des poussières, etc., qui sont quand même des critères basés pour des expositions à très long terme, jusqu'à 70 ans, pour des cas, donc qui visent aussi à protéger la population.

4175 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, il y a eu une caractérisation. Et dans votre étude des nuisances, finalement, vous ne jugiez pas que d'aller plus loin c'était nécessaire, c'est ça que je comprends? Parce que si ça avait été plus grave, vous auriez fait une étude d'impact sur la santé.

4180

**M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :**

On ne juge pas qu'on a un impact sur la santé, sur la population, là, à l'extérieur des récepteurs sensibles qui sont situés à l'intérieur du 1 kilomètre de la zone.

4185

**LA PRÉSIDENTE :**

Je comprends, merci. Alors, peut-être pour madame... donc, le ministère de l'Environnement veut réagir et ensuite, madame Lajoie.

4190

**Mme MARIE-LOU COULOMBE :**

Oui, bien, dans le fond, l'impact sur la santé peut venir, entre autres de la qualité de l'air, par exemple. Donc, pour évaluer l'impact du projet, on demande au promoteur de modéliser les impacts, comme on l'a vu, là, aujourd'hui, puis on demande au promoteur de comparer ses résultats à des normes et critères qui sont dans le règlement sur l'assainissement de l'atmosphère et ces critères-là sont faits notamment en lien pour les effets sur la santé et aussi sur les nuisances, là.

4195

4200

Donc, en respectant ces normes et critères, nous, on évalue un peu l'impact sur la santé des gens.

**LA PRÉSIDENTE :**

4205

Dans votre analyse environnementale, vous allez, dans le fond, ça fait partie...

**Mme MARIE-LOU COULOMBE :**

Dans l'étude d'impact, là.

4210

**LA PRÉSIDENTE :**

Ça fait partie de votre analyse environnementale pour le Ministère, donc.

4215 **Mme MARIE-LOU COULOMBE :**

Nous, on s'assure, c'est ça, du respect des normes et critères de la qualité de l'atmosphère.

**LA PRÉSIDENTE :**

4220

C'est bon. Madame Lajoie?

**Mme LOUISE LAJOIE :**

4225

D'abord, on définit la santé, comme l'OMS le prend, dans sa dimension totale. Donc, on considère que c'est un état complet de bien-être physique, mental et social et pas seulement une absence de maladie, puis qu'il y a beaucoup de facteurs déterminant de la santé qui viennent influencer ça.

4230

J'ai une présentation que je peux vous mettre à cet effet-là, mais c'est certain que l'on considère tous les contextes, autant au niveau du travail, au niveau familial, au niveau de la possibilité pour les gens de s'épanouir et, justement, les influences sociales peuvent venir jouer un rôle. Mais dans nos nuisances, on sait très bien que d'un point de santé publique, une nuisance nuit à la qualité de vie et qu'une atteinte à la qualité de vie d'un individu peut avoir un impact sur sa santé.

4235

Bon, outre ça, oui, il y a des considérations au niveau, par exemple, des particules qui peuvent être respirables, advenant qu'on se trouve avec une mine qui ne peut pas réaliser une électrification complète. Bon, on a des soucis de certains gaz, de particules, du diesel et autre produit de combustion incomplète qui peuvent s'accumuler dans l'environnement, on en avait parlé un petit peu hier au niveau de ces concentrations-là des produits à base de soufre et d'azote en particulier.

4240

On a, à des faibles concentrations pour des gens plus sensibles, on a toujours une certaine vulnérabilité de certaines personnes qui peuvent réagir puis se retrouver à déclencher une crise d'asthme ou avoir un problème au niveau pulmonaire, au niveau cardiaque et réagir, même si on est dans les normes respectées au niveau environnemental.

4245

Il y a donc plusieurs considérations qui peuvent être apportées, et sur cette base-là, on fait une analyse d'impact santé, nous, en santé publique, où on vient intégrer un peu toutes ces notions-là puis on a une gestion du risque assez complète qui vient chercher un peu toutes ces sphères-là. Je ne veux pas nécessairement entrer dans tous les détails, mais je vais déposer la

4250

présentation où les gens vont avoir un petit peu le détail de notre démarche pour pouvoir évaluer ces aspects-là.

4255

**LA PRÉSIDENTE :**

J'aurais aimé aussi vous entendre, un peu comme ce que vous avez expliqué tout à l'heure avec le MERN, j'imagine que dans le cadre de l'analyse environnementale, le ministère de la Santé va être consulté, donc peut-être juste nous...

4260

**Mme MARIE-LOU COULOMBE :**

C'est exactement ce que je voulais mentionner dans le fond. Le ministère de la Santé et des Services sociaux fait partie des ministères qui sont consultés dans le cadre de la procédure, donc ils peuvent nous fournir un avis sur des résultats présentés dans l'étude d'impact au niveau de la santé. Donc, c'est un élément qui est considéré dans le cadre de la procédure par la consultation envers ce ministère.

4265

4270

**Mme LOUISE LAJOIE :**

Puis si je peux ajouter quelque chose. Il y a ce qu'on appelle la politique gouvernementale de prévention en santé où on est tous des collaborateurs, autant le ministère d'Énergie Ressources, que le ministère de l'Environnement, le MAMH, il y a vraiment toute une série d'organismes et de ministères qui collaborent ensemble au Québec pour justement avoir une prévention en matière de santé dans tous les projets qui sont élaborés, conjointement.

4275

**LA PRÉSIDENTE :**

Donc, pour répondre à votre question, Madame Thibault, c'est que finalement, il n'y a pas eu d'étude d'impact sur la santé communautaire au niveau de l'initiateur, mais dans le processus d'analyse environnementale du gouvernement du Québec, le ministère de la Santé va émettre son avis sur les risques à la santé communautaire. C'est bien ça? Donc...

4280

4285

**Mme SUZANNE THIBAUT :**

Et ce rapport-là, on va pouvoir le consulter quand?

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, l'analyse environnementale est publique, mais c'est plus tard. Je ne sais pas vers quelle date que ça va être remis.

4290



**Mme MARIE-LOU COULOMBE :**

4295

Dans le fond, tous les avis des ministères sont rendus publics. Ceux qui ont été publiés pour la recevabilité le sont déjà, ceux pour l'analyse environnementale vont être publiés lors de la publication du décret avec le rapport d'analyse.

4300

**LA PRÉSIDENTE :**

Parfait. Donc, c'est plus au niveau de la décision du gouvernement, mais en principe, tout ce qui a mené à la décision gouvernementale sera public.

4305

**Mme SUZANNE THIBAUT :**

Mais le rapport de santé publique dont parlait madame...

4310

**LA PRÉSIDENTE :**

L'avis est public. C'est ce que le ministère de l'Environnement a dit. Donc, l'avis du ministère de la Santé au ministère de l'Environnement est public.

4315

**Mme LOUISE LAJOIE :**

Et pour les considérations particulières qu'on a à la Santé, c'est clair qu'on va déposer un mémoire par rapport aux informations qu'on voudrait vous laisser connaître par rapport à toute la détermination, finalement, des différents impacts santé et ça peut aller des impacts directs sur le bien-être, sur les habitudes de vie, sur le sommeil, le stress, la perte de tranquillité, les préoccupations de santé pour nos plus vulnérables puis les effets donc psychologiques et sociaux.

4320

**Mme SUZANNE THIBAUT :**

4325

Et ce mémoire-là va pouvoir être consulté?

**LA PRÉSIDENTE :**

4330

Ça, c'est le mémoire de l'enquête, ça va être en même temps que vous. Donc, madame Lajoie annonce qu'ils vont nous déposer un mémoire. Donc, ils vont déposer un mémoire le 20 février puis il va être déposé quand il va être présenté à la table des intervenants, comme vous. Mais tous les mémoires, vous ne pouvez pas avoir accès à vos mémoires en avance. Donc, ils sont présentés en même temps ici. Donc, vous allez avoir... par contre, vous allez avoir accès aux mémoires dans la semaine du 25 février.

4335

**Mme SUZANNE THIBAUT :**

Parfait.

4340

**LA PRÉSIDENTE :**

Votre deuxième question?

4345

**Mme SUZANNE THIBAUT :**

Oui, ma deuxième question.

**LA PRÉSIDENTE :**

4350

Attendez. Juste sur le même thème, monsieur Locat a une question.

**LE COMMISSAIRE :**

4355

Je pose la question suivante, peut-être que d'autres se posent. Bon, on comprend que les mémoires, c'est pour émettre des opinions, mais aussi votre rapport va contenir des constats, quand même, sur votre analyse, donc ce n'est pas seulement une opinion, là, et donc est-ce que ce serait possible pour le volet constat que l'information soit mise à la disposition? Autrement dit, extraire la partie constat de votre analyse qui va être dans le mémoire qui est dans un mois, donc vous devez être assez avancée dans ce travail-là pour peut-être faire en sorte que les citoyens au moins aient les constats d'analyse, sans nécessairement avoir votre opinion sur comment en tenir compte. Est-ce que ça, ce sera possible?

4360

**LA PRÉSIDENTE :**

4365

Bien, je pense qu'elle proposait de déposer ses trois présentations. C'est quand même pas mal le cadre du Ministère. Peut-être retirer ce qui est plus de l'opinion pour votre mémoire, mais je ne pense pas, je ne sais pas, je ne me rappelle pas, je ne les ai pas regardées après.

4370

**LE COMMISSAIRE :**

Non, mais est-ce que votre présentation contient de l'information pertinente au cas de...

**Mme LOUISE LAJOIE :**

4375

Tout à fait. Il y a beaucoup d'éléments dedans qu'on a déjà ressortis sans voir les particularités techniques sur lesquelles on veut travailler pour...

**LA PRÉSIDENTE :**

4380

Dans le fond, ce qui serait intéressant effectivement pour le public, c'est d'avoir, dans le fond, votre cadre d'analyse, votre analyse de risque, votre approche, puis comme ça, eux, ça va les informer de l'approche que vous utilisez au Ministère.

4385

**Mme LOUISE LAJOIE :**

C'est déjà déposé.

**LA PRÉSIDENTE :**

4390

Oui. Puis évidemment... là, je ne sais pas si elles ont été déposées sur le site Web, mais nous, on les a reçues pour dépôt, donc c'est trois présentations PowerPoint qui devraient être disponibles dans les prochains jours.

4395

**LE COMMISSAIRE :**

Mais je ne parle pas, moi, nécessairement de la mécanique, comment vous faites l'étude, mais des résultats préliminaires.

4400

**LA PRÉSIDENTE :**

Il y a des constats. C'est assez...

**LE COMMISSAIRE :**

4405

Ah, O.K., d'accord.

**LA PRÉSIDENTE :**

4410

C'est assez étoffé.

**LE COMMISSAIRE :**

Très bien.

4415

**Mme SUZANNE THIBAUT :**

Oui, parce que ces résultats-là peuvent nous influencer dans notre opinion sur le projet.

4420 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça va vous informer. Oui, exact.

4425 **Mme SUZANNE THIBAUT :**

O.K. Ma deuxième question touche plus l'industrie récréotouristique et l'impact de la mine. Je pense qu'on peut considérer deux populations par rapport à l'industrie récréotouristique, on peut se dire qu'il y a une partie des gens qui sont des touristes de court séjour, si on veut, qui viennent faire une petite visite pour quelques jours et repartent, et il y a une population de villégiateurs qui ont une résidence plus permanente à Saint-Michel.

4430

Alors, je me demandais s'il y avait des études qui avaient été faites sur les impacts différentiels sur ces deux populations-là qui n'ont pas le même vécu et est-ce que l'apport économique de ces deux populations-là est différent et a été évalué et aussi leurs réactions à la mine qui n'est peut-être pas la même.

4435

**LA PRÉSIDENTE :**

Parfait, merci. Je vais commencer par l'initiateur. Je crois qu'il a fait une enquête complémentaire, donc il est peut-être capable de nous informer à ce sujet-là et après, j'enverrai la question à Saint-Michel-des-Saints ainsi que la MRC, là.

4440

**M. ÉRIC DESAULNIERS :**

Frédéric.

4445

**M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :**

Oui. Bien, en fait, au niveau de l'étude d'impact, là, en fait c'est en lien un petit peu avec peut-être l'élément que je voulais apporter tantôt, que j'ai oublié de mentionner, c'est qu'on a évalué aussi les impacts psychosociaux au niveau de l'étude d'impact, là. Donc, cette évaluation...

4450

**LA PRÉSIDENTE :**

Sur la population environnante, sur les riverains?

4455

**M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :**

Bien, sur les riverains, à proximité Donc, qu'on situait à environ 50 % de villégiateurs. Puis aussi, bien, on a pu entendre les opinions de plusieurs personnes au cours de nos rencontres et aussi, on a réalisé un sondage téléphonique. Et donc, ce qu'on a pu constater c'est qu'il y a, en

4460

4465 fait, une part de personnes qui vivent des sentiments, disons, plutôt négatifs vis-à-vis la mine, mais en même temps, de l'autre côté, il y a un impact qui est positif, donc porteur d'espoir au niveau de la communauté. Et donc, et aussi, ça vient en lien avec la question, c'est-à-dire la population au niveau des villégiateurs versus la population permanente.

**LA PRÉSIDENTE :**

4470 Résidente. Là, je pense qu'il y avait l'élément du touriste temporaire, celui qui est de passage. En fait, c'est juste de répondre à ce que vous avez fait, O.K. Dans le fond, ce qu'ils n'ont pas fait, Madame Thibault, ils ne l'ont pas fait.

**Mme SUZANNE THIBAUT :**

4475 Je voudrais savoir comment elle a été faite, cette étude-là.

**LA PRÉSIDENTE :**

4480 C'est ça. Donc, la portion du touriste court terme, je ne crois pas qu'elle ait été faite.

**M. ÉRIC DESAULNIERS :**

4485 Non, effectivement, c'est très difficile d'être capable de sonder efficacement un touriste court terme qui est difficile à définir, qui ne reviendra peut-être jamais à Saint-Michel puis peut-être... ça fait que vraiment, je pense que les villégiateurs qu'on a sondés, c'est principalement ceux qui ont une résidence secondaire ici par la force des choses.

**Mme SUZANNE THIBAUT :**

4490 Et comment, comment vous avez fait cette étude-là?

**LA PRÉSIDENTE :**

4495 Vous ne parlez pas directement à l'initiateur.

**M. ÉRIC DESAULNIERS :**

4500 Comment ça a été fait, peut-être que Jean-François pourra voir comment ils ont consulté les villégiateurs, je pense qu'il y a un processus de consultation qui a été fait, là.

**M. JEAN-FRANÇOIS AUBIN :**

4505 Oui, effectivement, on a fait un processus de consultation sous forme d'entretien privé avec des villégiateurs qui étaient localisés au pourtour du site minier. L'ensemble de ces informations-là sont consignées dans l'étude d'impact, les résultats sur les...

**LA PRÉSIDENTE :**

4510 Oui, je m'en rappelle. C'es quoi, c'est une annexe?

**M. JEAN-FRANÇOIS AUBIN :**

4515 Oui, c'est une annexe, mais vous avez aussi le résumé dans le chapitre 3, donc à la fois des propriétaires dans le rayon d'un kilomètre qui ont passé à travers le processus d'acquisition, donc on voyait les situations qui avaient été vécues pour certains qui s'estimaient satisfaits, pour d'autres que ça avait amené, là, des sentiments de frustration de devoir quitter les lieux.

4520 On a fait également des entrevues à l'extérieur de ce rayon-là pour voir un petit peu les différentes réactions face au projet. Puis le petit élément que je voudrais juste ajouter, ne pas oublier non plus que dans le suivi, dans le programme de suivi qui est proposé au niveau du milieu humain à l'intérieur, là, pour le projet, bien on a déjà inclus des paramètres qui permettraient de suivre, là, avec les indicateurs pour ce qui est à la fois la question de la qualité de vie, à la fois également pour ce qu'on appelle l'utilisation du territoire, donc s'assurer qu'il y ait la meilleure harmonisation possible des usages puis des impacts potentiels.

**LA PRÉSIDENTE :**

4530 Puis est-ce que, parce qu'il y avait un élément répercussion, bien, je veux dire l'impact économique du projet minier sur l'économie de la villégiature et du tourisme à court terme, ça, est-ce qu'il y a une évaluation qui a été faite? Parce que moi, je me rappelle d'avoir lu que vous aviez eu de la difficulté à trouver de la donnée, donc on n'a pas vu, dans le fond, ces impacts-là, ils n'ont pas été quantifiés.

4535 **M. JEAN-FRANÇOIS AUBIN :**

4540 Dans le cadre de la préparation de l'étude d'impact, on avait eu des discussions, entre autres avec Tourisme Lanaudière, sur essayer de documenter ces éléments-là, puis on a vu cet après-midi qu'au niveau des informations disponibles, là, c'était plus difficile d'avoir vraiment de l'information au niveau local. Par contre, quand on se rapporte au niveau de l'étude d'impact, on déclare qu'il n'y aura pas d'interaction négative avec les activités touristiques, qui est un peu en lien avec ce qui est sorti cet après-midi. Notamment, pourquoi? Parce que 1) dans un premier temps, il n'y a pas de... l'empreinte du projet n'est pas située dans un secteur où...

4545 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais c'est quand même basé sur, on n'a pas d'étude quantifiée. On n'a pas fait l'inventaire des opérateurs, des entrevues avec les opérateurs. Dans le fond, on est un peu dans le discours de monsieur de Tourisme Lanaudière, on a une analyse qualitative. C'est bien ça?

4550

**M. JEAN-FRANÇOIS AUBIN :**

Bien, on a aussi fait des entrevues, par exemple, avec la Chambre de commerce pour laquelle il y a certains membres qui sont, je dirais, associés aux activités récréotouristiques et pour ce qui est ressorti des entrevues, ça ne semblait pas être une crainte...

4555

**LA PRÉSIDENTE :**

Mais je reviens à la question de madame, là, c'est qualitatif, donc on n'a pas l'information quantitative. Par contre, je me rappelle d'avoir lu qu'il y avait une demande d'étude, d'évaluation d'impact indépendante par deux, dans le fond, il y avait par Saint-Michel-des-Saints, c'est ça? Donc la municipalité de Saint-Michel-des-Saints, on a vu dans certains comptes rendus qu'il y avait une possibilité de faire une étude d'impact indépendante. Est-ce que ça a été fait? Est-ce que c'était une intention? Est-ce que ça a été fait? Puis est-ce que l'aspect des impacts sur le milieu récréotouristique de Saint-Michel-des-Saints a été fait dans ce cadre-là?

4560

4565

**M. CLAUDE BENOÎT :**

À ma mémoire – Claude Benoît – non, je n'ai pas de connaissance là-dessus.

4570

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Donc, on peut peut-être vous la relancer par écrit avec la source. On va faire ça.

4575

**Mme SUZANNE THIBAUT :**

Je veux juste vérifier que je comprends bien. Finalement, l'impression qu'on a eue, ça sort de conversations informelles, il n'y a pas eu vraiment une étude avec un échantillonnage représentatif...

4580

**LA PRÉSIDENTE :**

Bien, il y a une enquête, je vous invite à aller voir l'annexe, dans le fond le chapitre 3. Le chapitre 3, c'est le résumé, mais ça fait référence à une annexe sur l'enquête complémentaire qui est assez détaillée. Puis c'est quand même plusieurs entrevues. Donc, c'est ça. Par contre, c'est les villégiateurs. Moi, ce que je comprends, c'est qu'elle est très axée sur les villégiateurs riverains.

4585

**Mme SUZANNE THIBAUT :**

4590 Est-ce que je pourrais savoir combien d'entrevues? De combien de personnes?

**LA PRÉSIDENTE :**

4595 Moi, je ne le sais pas par coeur. Je ne sais pas si vous l'avez par coeur, mais...

**Mme SUZANNE THIBAUT :**

2 000 personnes? Combien...

4600 **LA PRÉSIDENTE :**

Moi, ce que je suggère, là, juste parce qu'on ne pourra pas... ce serait de vraiment donner la référence à madame Thibault, là. Excusez, est-ce que les deux questions ont été posées ou vous avez une deuxième question.

4605

**Mme SUZANNE THIBAUT :**

Non, c'était ma deuxième question.

4610 **LA PRÉSIDENTE :**

Moi aussi, je suis rendue à trois, quatre questions. C'est bon. Ou vous pouvez, on peut enchaîner avec une autre question puis vous m'interpellez quand vous l'avez trouvé, Monsieur Aubin?

4615

**M. JEAN-FRANÇOIS AUBIN :**

Oui, ça ne sera pas long.

4620 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est bon? Merci beaucoup. J'inviterais Catherine Thibault-Denis.

4625

---

**Mme CATHERINE THIBAUT-DENIS**

**LA PRÉSIDENTE :**

4630 Bonsoir!



**Mme CATHERINE THIBAUT-DENIS :**

4635 Bonsoir! J'aimerais savoir quels sont les risques et les coûts pour la société québécoise de  
la gestion de déchets miniers qui vont être sur le territoire de Saint-Michel-des-Saints pour  
4640 toujours. Est-ce que c'est possible, bien, est-ce qu'il y a eu une étude qui a été faite qui porterait  
sur les coûts de la gestion des résidus acides pour les 200 prochaines années, donc passé les  
150 ans de la membrane et est-ce que ce serait possible d'avoir une étude avec un scénario, si la  
codisposition fonctionne puis si la codisposition ne fonctionne pas et qu'on doit vivre, finalement,  
avec une digue, puis c'est quoi les coûts de traitement de l'eau puis là, si la minière fait faillite  
4645 dans 50 ans ou dans 100 ans, la société, mes taxes, qui va payer? Ça va coûter combien?

**LA PRÉSIDENTE :**

4645 C'est bon. D'ailleurs, on se demandait justement à ce niveau-là si c'était... est-ce que le  
MERN, une fois qu'il a accepté ou autorisé le plan de réaménagement et de réhabilitation, est-ce  
que c'est le MERN après qui fait le suivi du plan ou bien c'est le ministère de l'Environnement qui  
fait le suivi? Madame Fournier? Dans le sens, est-ce que les coûts de l'État liés à la gestion des  
résidus, c'est des coûts du MERN ou d'autres ministères?

4650 **Mme CRISTINE FOURNIER :**

Je vais demander à Sandra, s'il vous plaît, de venir répondre à la question. Sandra  
Trépanier.

4655 **Mme SANDRA TRÉPANIÉRIE :**

Si je comprends bien la question, la première partie de votre question, c'est concernant la  
garantie financière?

4660 **LA PRÉSIDENTE :**

4665 Non, c'est les coûts – la question qu'on a, c'est les coûts à l'État québécois. Donc, ce qui  
coûte à l'État québécois pour le suivi a posteriori, ad vitam aeternam. Effectivement, il y a une  
portion qui est couverte par la garantie, donc vous pouvez peut-être l'expliquer, puis l'autre  
portion, c'est les coûts, il y a du travail à faire par le gouvernement pour le suivi. Donc, le temps  
de main-d'œuvre et les dépenses pour que le gouvernement puisse continuer à faire son suivi.  
Ce n'est pas nécessairement dans la garantie. C'est ce que je veux dire.

4670 **Mme SANDRA TRÉPANIÉRIE :**

O.K. Ça, en fait, de ma compréhension, la deuxième partie de votre question c'est en fait  
les coûts de l'opération du Ministère en tant que tel. Je veux dire...

**LA PRÉSIDENTE :**

4675

Bien, associés au projet minier Matawinie.

**Mme SANDRA TRÉPANIÉ :**

4680

Bien, ils ne sont pas distingués. Il y a un fonctionnement de direction et de... je ne crois pas, peut-être Cristine pourrait spécifier. C'est des coûts généraux par rapport à l'opération de la direction.

**LA PRÉSIDENTE :**

4685

Alors, la question peut-être plus précise...

**Mme CATHERINE THIBAUT-DENIS :**

4690

Combien ça va vous coûter dans votre...

**LA PRÉSIDENTE :**

4695

Un instant. Un instant. Donc, dans le fond, le MERN, fait-il des activités en tant que telles ou c'est le ministère de l'Environnement qui fait les activités?

**Mme SANDRA TRÉPANIÉ :**

4700

Bien, nous, on fait les activités de suivi d'inspection. Mais ce n'est pas sous une base nécessairement... pas de l'ampleur de celles du ministère de l'Environnement.

**LA PRÉSIDENTE :**

4705

Mais un peu dans le même esprit que ce que le ministère de l'Environnement nous a fourni.

**Mme SANDRA TRÉPANIÉ :**

Bien, nous, c'est concernant les travaux de restauration.

4710

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, je comprends.

**Mme SANDRA TRÉPANIÉ :**

4715

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

4720 Mais dans le fond, est-ce que dans le même... vous voyez qu'on s'intéresse, tout le monde, au coût que ça coûte au gouvernement du Québec ainsi que... bon.

**Mme SANDRA TRÉPANIÉ :**

4725 Tout à fait.

**LA PRÉSIDENTE :**

4730 Donc, là, l'idée c'est un peu de faire la même approche que le ministère de l'Environnement, combien ça leur coûte pour l'ensemble des projets miniers dans un an. Ils nous ont donné ce coût -là, on est capables de faire une extrapolation quand même pour un projet minier de l'ampleur du projet minier de Matawinie.

4735 Donc, c'est un peu la même question qu'on demande au MERN, c'est juste qu'on ne savait pas si c'était vous qui faisiez vraiment les activités de réhabilitation ou si c'était le ministère de l'Environnement. Donc, là, c'est vous, on vous demande de peut-être faire le même genre d'exercice. Vous êtes sûrement capables d'avoir votre coût de l'année dernière pour l'ensemble des sites miniers du Québec.

**Mme CRISTINE FOURNIER :**

4740 On va devoir vérifier.

**LA PRÉSIDENTE :**

4745 Parfait. Puis là, peut-être expliquer effectivement la garantie parce qu'il y a une garantie en fiducie qui est prévue un peu pour les situations, l'ensemble des situations que vous avez nommées, donc je vais laisser madame l'expliquer.

**Mme SANDRA TRÉPANIÉ :**

4750 Pour simplifier un peu le processus, lorsqu'on fait l'analyse du plan de restauration à la fin, lorsqu'on s'est entendu sur des modalités de restauration qui conviennent autant au ministère et puis qui sont réalisables – on s'entend que c'est ce qu'on fait à partir de l'analyse du dépôt du plan – on en arrive à faire l'approbation d'un plan. Et il y a une série de... il y a un tableau des coûts qui vient avec ça. Et ça aussi, il y a eu une entente, des discussions.

4755 Nous, on procède à l'analyse, on regarde qu'est-ce que ça comporte, si les coûts nous semblent logiques avec le secteur, avec le type d'activité. Donc, ça, ça fait partie de l'objet des discussions puis à la fin, lorsqu'on produit la lettre d'approbation, là, il y a un coût qui est associé

4760 à une restauration. Et dans le cas d'un projet comme celui de Matawinie, on parle d'un début de projet, donc puis à partir des éléments de la Loi depuis 2013, il y a un dépôt de 50 % de cette garantie-là qui doit être fait dans les 90 jours de la réception de la lettre d'approbation par le promoteur.

4765 Donc, si la lettre est envoyée le 1er janvier et reçue le 3 janvier, on a 90 jours après le 3 janvier pour déposer 50 % de la garantie financière.

4770 Ensuite, un an plus tard, un an de la date d'approbation, donc le 1er janvier de l'année suivante, c'est 25 % et ensuite, une autre année plus tard, c'est le dernier 25 %. Et ensuite de ça, dans la durée de vie de la mine, on a ce qu'on appelle, nous, les révisions du plan de restauration. Donc, tous les cinq ans, maximum – et là, c'est cinq ans d'une révision à une autre, donc le temps d'analyse est compris souvent – il y a une révision aussi des coûts qui vient avec. Et à ce moment-là, le même type de modalité va s'ajouter pour l'augmentation, par exemple des coûts en fonction, ça peut être de modifications techniques, ça peut être d'une meilleure connaissance de l'exploitation du gisement.

4775 Donc, le gouvernement à ce moment-là a les sommes sous plusieurs formes, là. Le règlement les spécifie bien, les différentes formes qui sont possibles, mais n'a pas d'action à poser ni de dépenses à effectuer.

4780 **LA PRÉSIDENTE :**

Non, non, ça, je comprends.

4785 **Mme SANDRA TRÉPANIÉ :**

Ça arrive seulement que s'il a manqué.

4790 **LA PRÉSIDENTE :**

Puis est-ce qu'il y a un suivi pour vous aider à établir le coût? Est-ce que vous faites le suivi sur les anciennes, bien, je veux dire, les garanties financières que vous avez faites avec des mines, disons voilà 20 ans et tout ça?

4795 **Mme SANDRA TRÉPANIÉ :**

Ah, c'est sûr qu'on prend de l'expérience en fonction de... et on compare beaucoup, il y a quand même des similarités entre certains projets. On le fait avec la connaissance qu'on a et qu'on raffine aussi au fur et à mesure que...

4800

**LA PRÉSIDENTE :**

4805 Donc, l'objectif de la garantie financière, si je ne me trompe pas, c'est vraiment de prémunir l'État québécois avec assez d'argent pour justement gérer tous les risques associés à ce qui peut arriver à ce projet-là. Je crois que ça commence, c'est dix ans... l'administrateur a dix ans de responsabilité?

**Mme SANDRA TRÉPANIÉ :**

4810 Minimalement dans le cas d'une production avec une génération d'acide, là, c'est au minimum dix ans. Puis à ce moment-là, ce qu'il faut comprendre c'est que le promoteur doit lui-même, il ne peut pas utiliser la garantie financière pour réaliser les travaux de restauration. Il doit lui-même avoir les fonds et c'est suite à ce suivi-là et à une future et éventuelle libération où ces fonds-là vont pouvoir lui être remis.

4815

**LA PRÉSIDENTE :**

4820 Parfait. Donc là, il y a une portion de votre question que vous allez avoir un peu plus tard, là, que madame Fournier vous a dit.

4820

**Mme CATHERINE THIBAUT-DENIS :**

4825 Est-ce que je comprends que la garantie pour la restauration, vous associez ça à la gestion des résidus pour les centaines d'années? La restauration égale... restauration égale gestion des résidus dans le temps.

4825

**LA PRÉSIDENTE :**

Pour longtemps.

4830

**Mme SANDRA TRÉPANIÉ :**

4835 Dans l'esprit de la Loi, une restauration minière, c'est l'atteinte de ce que nous on appelle l'état satisfaisant, donc il y a quatre critères : donc visuellement acceptable et pas d'émission de contaminants entre autres, là, il y a certains critères. Donc non, une sous-question que j'entends peut-être s'il y avait du traitement de l'eau. Le traitement de l'eau n'est pas une méthode de restauration qui est acceptée. Donc, l'objectif c'est que ça redevienne un site où, oui, il y a eu de l'activité minière, oui, où il y a des aires d'accumulation qui vont rester, mais où il n'y a pas de danger.

4840

Peut-être que Cristine les a les quatre critères de... ça fait qu'elle pourrait les mentionner, parce que c'est important, parce que c'est ça, l'esprit de la restauration qui est attendue.

**LA PRÉSIDENTE :**

4845

Mais la question c'était plus est-ce que ces garanties-là donnent assez d'argent pour que malgré les risques, l'État québécois ait suffisamment d'argent pour gérer les...

**Mme SANDRA TRÉPANIÉ :**

4850

En théorie, en fonction de...

**LA PRÉSIDENTE :**

4855

C'est ça, l'objectif de...

**Mme SANDRA TRÉPANIÉ :**

4860

Oui, c'est l'objectif de la Loi.

**LA PRÉSIDENTE :**

Quand ils font la négociation...

4865

**Mme SANDRA TRÉPANIÉ :**

Il ne devrait pas y avoir de...

**LA PRÉSIDENTE :**

4870

Ça fait qu'au moment de la négociation, ils ont pris les données historiques, ils s'assurent qu'ils ont assez d'argent pour gérer la mine si jamais il y a des enjeux, oui.

**Mme SANDRA TRÉPANIÉ :**

4875

Puis on parle des coûts pour... mettons qu'on parle d'un projet qui dure 25 ans, c'est les coûts à la fin du 25 ans. Donc si, par exemple, la mine fait dix ans, bien, on a les coûts pour une supposée fin 25 ans. Donc, il y a un... oui, oui, puis c'est fait dans cette optique-là, effectivement.

4880

**LA PRÉSIDENTE :**

Parfait. Mon collègue avait une question complémentaire.

**LE COMMISSAIRE :**

4885

Oui, si j'ai bien compris, lors de la libération, à ce moment-là, s'il y a un résidu qui reste dans le fonds qui était prévu, il est retourné à l'entreprise. Donc, ça veut dire que vous présumez qu'à la libération, le risque, il est nul.

4890

**Mme SANDRA TRÉPANIÉ :**

Le risque... bien, en fait, ce qu'on fait, à la libération, la libération veut dire que la compagnie est libérée de ses obligations de restauration, mais elle devra respecter la *Loi sur la qualité de l'Environnement*, par contre. Elle doit continuer à respecter ces règles-là.

4895

**LE COMMISSAIRE :**

O.K., merci.

4900

**Mme SANDRA TRÉPANIÉ :**

Je ne sais pas si ça répond, là.

4905

**LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous voulez nommer les critères ou est-ce que vous l'avez déposé, le document déjà puis... bien juste, je pense, pour le bénéfice de la citoyenne, là.

4910

**Mme CRISTINE FOURNIER :**

Je ne crois pas qu'on les ait déposés, ils faisaient partie de la présentation que j'ai préparée. Alors, est-ce que vous voulez quand même que je les énumère?

4915

**LA PRÉSIDENTE :**

Bien, ce n'est pas long à lire ou c'est...

4920

**Mme CRISTINE FOURNIER :**

Non, non, ce n'est pas très long. Alors, comme le disait Sandra, la restauration d'un site minier, ce que ça vise c'est d'amener l'état du terrain à un niveau satisfaisant pour l'environnement. Alors, ça n'exige pas de ramener le terrain comme il était initialement.

4925

Alors donc, l'état satisfaisant c'est quoi? Éliminer les risques inacceptables pour la santé, et assurer la sécurité des personnes.

4930 Limiter la production et la propagation de contaminants qui sont susceptibles de porter atteinte au milieu récepteur et, à long terme, éliminer toute forme d'entretien et de suivi – c'est ce que tu mentionnais.

Remettre le site dans un état visuellement acceptable.

4935 Et finalement, remettre le site des infrastructures, en excluant les aires d'accumulation de résidus miniers et de stériles miniers, dans un état compatible avec l'usage futur.

**LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie. Votre deuxième question?

4940 **Mme CATHERINE THIBAULT-DENIS :**

J'aimerais déposer le sommaire de l'inscription de Nouveau Monde Graphite au Registre des lobbyistes du Québec.

4945 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous voudriez? Répéter, excusez-moi.

4950 **Mme CATHERINE THIBAULT-DENIS :**

Il y a un sommaire de l'inscription de Nouveau Monde Graphite au Registre des lobbyistes du Québec, j'aimerais le déposer si c'est possible.

4955 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K., vous l'avez...

**Mme CATHERINE THIBAULT-DENIS :**

4960 Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

C'est bon. La commission va le considérer.

4965 **Mme CATHERINE THIBAULT-DENIS :**

Parfait. Sur ce sommaire de lobbyistes, il y a 12 personnes de Nouveau Monde Graphite qui sont inscrites pour faire du lobby auprès du gouvernement, des institutions, de divers



4970 ministères, des MRC. Est-ce que c'est possible que Nouveau Monde Graphite dépose la liste de  
toutes ses rencontres avec ces institutions depuis l'inscription au registre? Puis en lisant le  
registre, j'ai été étonnée de voir qu'il y avait le BAPE dans ces institutions visées par les  
lobbyistes. Je voulais savoir si la loi du Québec permet qu'il y ait du lobby fait auprès du BAPE et  
s'il y en a eu.

4975 **LA PRÉSIDENTE :**

Pour le BAPE, moi, je ne suis pas au courant. Donc, je vais vérifier, mais en principe, il y a  
zéro lobby au BAPE. Vraiment, on est assez isolés. Donc, ça m'étonnerait, mais je vais quand  
4980 même m'informer et déposer notre réponse.

Est-ce que l'initiateur veut répondre dans le fond à la demande, le souhait d'avoir une liste  
des rencontres qui ont été tenues? En général, c'est relativement public, mais je vais vous  
laisser...

4985 **M. ÉRIC DESAULNIERS :**

On peut s'engager à déposer la liste des organismes qu'on a rencontrés. Je ne suis pas  
certain qu'on ait tenu un registre précis sur chacune des rencontres dans les dernières années.

4990 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais peut-être dans le fond, ce qui est intéressant, je pense que c'est l'objet de la rencontre  
aussi, donc peut-être rencontrer plusieurs fois telle personne dans cet objet. Parce qu'il y a quand  
4995 même des activités de lobbying qui sont pertinentes.

**M. ÉRIC DESAULNIERS :**

Bien sûr.

5000 **LA PRÉSIDENTE :**

Je pense que c'est intéressant à savoir. Donc ça, c'est possible de déposer ça?

5005 **M. ÉRIC DESAULNIERS :**

Oui.

**Mme CATHERINE THIBAUT-DENIS :**

5010 Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

5015 Ça vous convient? Puis pour la réponse au sujet du BAPE, on va vous donner la réponse par écrit puis on va la déposer. Merci. Je vais inviter madame Jessica Lambert.

**M. JEAN-FRANÇOIS AUBIN :**

5020 Madame la Présidente, vous permettez juste que je vous revienne pendant que madame approche?

**LA PRÉSIDENTE :**

5025 Oui, bien sûr.

**M. JEAN-FRANÇOIS AUBIN :**

5030 C'est l'annexe 3-3 de l'étude d'impact.

**LA PRÉSIDENTE :**

5035 O.K. Donc, l'annexe 3-3 détaille les enquêtes, je pense que vous appelez ça enquêtes supplémentaires ou enquêtes complémentaires, donc les entrevues dirigées avec les villégiateurs riverains et les non-villégiateurs. Je pense que c'est deux groupes.

**M. JEAN-FRANÇOIS AUBIN :**

5040 Exact.

**LE COMMISSAIRE :**

Peut-être préciser le volume dans lequel on la retrouve.

5045 **M. JEAN-FRANÇOIS AUBIN :**

C'est dans le volume 2.

**LE COMMISSAIRE :**

5050 O.K., merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

5055 C'est important parce qu'il y en avait beaucoup de volumes.

**M. JEAN-FRANÇOIS AUBIN :**

Oui, effectivement.

5060 **LA PRÉSIDENTE :**

Ce n'est pas facile. Alors, madame Jessica Lambert, est-elle encore parmi nous? Non? Madame Sarah Girard? Elles ont quitté. Ce n'est pas grave, on va les garder si jamais elles reviennent demain.

5065

**(DISCUSSION AVEC UNE INTERVENANTE HORS MICRO)**

5070

**Mme MARTINE FOURNIER**

**Mme MARTINE FOURNIER :**

5075

Moi, c'est Martine Fournier, je suis à la Table de l'Association des travailleurs/travailleuses accidenté(e)s du Matawin.

5080

Comment la mine et les autorités compétentes vont-elles aider les communautés locales à faire face à la pénurie de logements et à prévenir la hausse des loyers afin de protéger les résidents permanents, peu ou pas qualifiés, qui n'auront peut-être pas accès aux emplois hautement rémunérés de la mine? Logements coopératifs, HLM ou autres.

**LA PRÉSIDENTE :**

5085

Donc, il y a comme deux volets, l'accès aux emplois pour les personnes qui ne seraient pas qualifiées et le potentiel, comment je peux dire...

**Mme MARTINE FOURNIER :**

5090

La hausse du prix de la vie.

**LA PRÉSIDENTE :**

5095

Oui, le logement, dans le fond. Si on n'a pas bien planifié la quantité de logements, ça pourrait faire hausser les loyers. Donc, je vais commencer par l'initiateur, s'il a des nouvelles réflexions ou des nouvelles données à ce sujet pour ces deux volets.

**M. ÉRIC DESAULNIERS :**

5100 Pour le volet de l'employabilité, on a un programme pour favoriser l'employabilité locale et surtout, dans ce cas-ci, la formation, là, avec le DEP qui commence en équipement de production, en opération d'équipement de production. C'est un nouveau DEP, qui n'était pas présent avant, qu'on met de l'avant puis on débute la première cohorte cet automne pour former les gens qui ne seraient pas suffisamment qualifiés.

5105 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est avec une école, c'est quoi le nom de l'école?

**M. ÉRIC DESAULNIERS :**

5110 C'est avec la Commission scolaire des Samares avec monsieur Toustou, qui est le coordonnateur.

**LA PRÉSIDENTE :**

5115 Peut-être la question, ça revenait un peu sur ce que j'avais un peu effleuré plus tôt, c'est l'accès à une population un peu moins qualifiée, dans le fond. Est-ce que la personne qui n'est pas qualifiée, avec le DEP, elle peut rentrer facilement au DEP puis être qualifiée pour accéder à l'emploi ou bien c'est plus pour quelqu'un qui aurait déjà un cheminement forestier puis va faire un DEP?

**M. ÉRIC DESAULNIERS :**

5125 On a aussi un autre programme qu'on met en place en ce moment à Manawan, qui s'appelle *L'essentiel des mines*, qui comble justement exactement, des fois, cet écart-là entre les normes nécessaires pour commencer un DEP et c'est un peu un prérequis...

**LA PRÉSIDENTE :**

5130 Donc un rattrapage, une espèce de rattrapage?

**M. ÉRIC DESAULNIERS :**

5135 Une espèce de rattrapage, une mise à niveau si les gens, par exemple, retournaient au secondaire ou ils reviennent à l'école tardivement. Ça pourrait être éventuellement un programme qu'on pourrait aussi implanter à Saint-Michel-des-Saints si on sent qu'on peut monter des cohortes complètes. Mais pour nous, c'est important, non seulement de faire venir des employés qualifiés de l'extérieur, mais de former les gens qui sont local puis aussi, on s'implique beaucoup auprès de la jeunesse ici à Saint-Michel-des-Saints, à l'école secondaire, par des ateliers pour

5140 démystifier qu'est-ce que le graphite, et aussi dans notre programme qu'on a avec un organisme *Les jeunes entrepreneurs de la Haute-Matawinie*, qu'on est toujours un fier commanditaire, puis que j'occupe le rôle de mentor un peu pour mentorer les jeunes entrepreneurs de la Haute-Matawinie.

5145 Donc, on a vraiment plusieurs programmes en place pour développer un processus d'employabilité et de formation de la main-d'oeuvre locale sur le long terme. C'est le premier volet de la question, il y avait un volet aussi sur le logement?

**LA PRÉSIDENTE :**

5150 Dans le fond, sur le premier volet juste pour confirmer, ce qu'on comprend c'est que pour l'instant il y a un volet d'accessibilité pour Manawan, mais il n'y en a pas pour les populations moins qualifiées ici, mais l'initiateur semblait ouvert. Donc, l'idée c'est peut-être, dans le cours de l'enquête, évaluer la situation puis voir si vous voulez nous informer qu'il y aura un tel programme pour Saint-Michel-des-Saints, pour la population moins qualifiée de Saint-Michel-des-Saints. C'est bon? Ça répond à la question?

5155 Puis le deuxième volet c'était, dans le fond, l'évaluation du logement puis prévenir l'augmentation des prix, s'il y a une concurrence sur la disponibilité du logement, qui pourrait avoir un effet sur les gens qui ont des bas salaires et qu'ils n'aient pas de difficulté à se trouver du logement.

**M. ÉRIC DESAULNIERS :**

5165 Je dirais que le développement de notre quartier du Nouveau Monde, là, pour développer des propriétés supplémentaires à même le projet minier, développer ce coin-là est une mesure pas parfaite, mais au moins une mesure qui tend vers augmenter un peu la quantité de logements disponibles pour ne pas créer non plus une surdemande.

5170 On n'a pas vraiment eu de... on en a une? Oui, O.K. Jean-François va compléter ma réponse.

**LA PRÉSIDENTE :**

5175 O.K., parfait.

**M. JEAN-FRANÇOIS AUBIN :**

5180 Oui, parce que ça a été, là, un des éléments suite au dépôt de l'étude d'impact dans les questions qui ont été transmises, donc c'est une documentation qui a été faite, qui est produite en réponse à la question 65.

5185                   Essentiellement, ce que je peux résumer, là, comme résultats, au niveau, lors de l'exploitation de la mine, on parle de 160 travailleurs, donc il est démontré à l'intérieur des informations qui ont été cumulées, que la région de la Haute-Matawinie, Saint-Michel-des-Saints, Saint-Zénon ont une capacité de logement suffisante pour...

**LA PRÉSIDENTE :**

5190                   Mais avez-vous des chiffres? Combien de logements, c'est quoi la demande en logements pour vos 160 travailleurs? Ça, c'est permanent dans l'exploitation, quelle est la demande en logements durant la construction, puis je pense que la ville de Saint-Michel-des-Saints doit être capable de dire combien de logements sont disponibles. Je pense que c'est quand même assez facile d'imaginer l'inflation. Alors, pour l'instant, est-ce qu'une étude quantitative pourrait être faite?

5195

**M. JEAN-FRANÇOIS AUBIN :**

5200                   Bien, on sait que la demande en logements pour ce qui est de la phase d'exploitation, on parle de 160 travailleurs, donc un maximum de 160 logements. Donc, dans les discussions qu'on avait eues avec les municipalités, Saint-Zénon et Saint-Michel-des-Saints, sans avoir une recension qui a été faite, on nous avait soumis qu'il y avait... le cadre bâti était suffisant pour...

**LA PRÉSIDENTE :**

5205                   Je comprends, mais c'est qualitatif. Encore là, dans le fond, pour croire à, comment je peux dire... dans le fond, si vous, comme initiateur, vous voulez une mesure d'atténuation solide pour assurer qu'il n'y ait pas une augmentation de l'inflation, il faut l'évaluer, là. Est-ce qu'il y a une intention de compléter? Parce qu'effectivement, il y avait beaucoup de questions des ministères à ce sujet-là, puis elle n'est pas répondue. Donc, la commission d'enquête s'y intéresse tout autant.

5210

**M. ÉRIC DESAULNIERS :**

5215                   C'est vraiment quelque chose qu'on est rendu là dans le développement de notre projet, surtout pour la période de construction, puis si on réussit à trouver suffisamment de logements pour la période de construction, en théorie, il devrait y en avoir assez pour la période permanente aussi, donc on est rendus là. Ça fait que je vais prendre l'engagement, je ne sais pas combien de temps exactement qu'on aurait pour produire les chiffres, mais ça va prendre du temps...

**LA PRÉSIDENTE :**

5220

Bien, je comprends que c'est plus de temps, mais nous, on a quatre mois à partir du 27 puis je pense que ce serait très aidant pour l'analyse environnementale aussi. Donc, on pourrait avancer.

5225 **M. ÉRIC DESAULNIERS :**

Donc, on s'engage de travailler à développer nos courbes pendant la construction puis le type de logement, c'est quelque chose qu'il faut faire, que notre équipe travaille en ce moment. Ça fait qu'on va accélérer ces travaux-là pour les soumettre à temps pour votre analyse dans le courant de l'enquête.

5230

**LA PRÉSIDENTE :**

Donc, la demande en logements puis l'offre en logements puis voir comment ça peut affecter la population plus vulnérable de Saint-Michel-des-Saints.

5235

**M. ÉRIC DESAULNIERS :**

Parfait.

5240

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, voilà, vous avez vos réponses.

5245

**Mme MARTINE FOURNIER :**

Merci beaucoup.

**LA PRÉSIDENTE :**

5250

Madame Lajoie qui voudrait compléter, un complément d'information?

**Mme LOUISE LAJOIE :**

5255

Oui, j'aimerais parce que j'ai quand même regardé aussi qu'est-ce qu'il y avait comme population puis j'ai essayé de faire ajuster avec les plus récentes statistiques de 2019 pour voir s'il y avait une évolution au niveau de Saint-Michel-des-Saints et tout ça, puis on s'attend à avoir un effet *boomtown*, c'est-à-dire qu'il y ait vraiment une pression pour le prix des biens et services qui vont être plus en demande et on craint peut-être qu'il y ait un accroissement des inégalités socioéconomiques puis, justement, beaucoup de gens qualifiés de l'extérieur qui arrivent dans la population. Parce qu'en regardant les statistiques, on voit qu'il y a peut-être des emplois qui nécessitent une formation universitaire. Bien, il y a un adulte sur 11 qui a un diplôme universitaire entre 25 et 64 ans. Il y a un adulte sur 4 qui est entre 25 et 64 ans qui a un diplôme des études d'écoles de métier. Il y a 25 % qui n'ont aucun diplôme. Il y a beaucoup de décrochage au niveau secondaire, un élève sur 5.

5265

5270 Il y a peut-être des choses qui peuvent être faites pour encourager une évolution au niveau de la formation si on sait que peut-être sur un cycle continu de 25 ans, bien, il y a une chance d'avoir une belle carrière puis de rester chez soi pour pouvoir travailler puis ça peut augmenter aussi la fierté au niveau de la solidarité.

**LA PRÉSIDENTE :**

5275 Bien, je pense que c'est ça. La proposition en évaluation d'avoir un programme de rattrapage avant un programme de DEP peut être très utile, de manière générique, pas juste pour le projet minier.

5280 Donc, j'inviterais – là, il reste environ 20 minutes pour 23 h, je pense qu'on a une limite psychologique de vouloir aller se coucher à 23 h. Donc, si on peut être efficaces, essayer de passer le plus de citoyens possible.

J'inviterais madame Odette Sarrazin, qui doit être partie parce qu'elle s'est couchée plus tôt, la chanceuse. Monsieur Gilles Cartier?

5285 \_\_\_\_\_  
**M. GILLES CARTIER**

**M. GILLES CARTIER :**

5290 Bonsoir!

**LA PRÉSIDENTE :**

5295 Bonsoir!

**M. GILLES CARTIER :**

5300 Alors, une étude d'impact a été réalisée par la firme Norda Stelo, un fournisseur de Nouveau Monde Graphite. Cette étude a été entièrement payée par Nouveau Monde Graphite. Toutefois, le mandat a été octroyé conjointement par la municipalité et Nouveau Monde Graphite. Des membres du comité d'accompagnement de Nouveau Monde Graphite nous ont mentionné que le rapport était disponible.

5305 Ma question : est-ce que le rapport pourrait être déposé à la commission et est-ce que la municipalité, a-t-elle ou fera-t-elle une demande d'étude d'impact en environnement indépendante?



5310 **LA PRÉSIDENTE :**

C'était quoi le nom de l'étude, excusez-moi, le titre?

5315 **M. GILLES CARTIER :**

Norda Stelo.

**LA PRÉSIDENTE :**

5320 Non, ça, c'était le nom de la firme, mais le sujet?

**M. GILLES CARTIER :**

Une étude d'impact.

5325

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K., une étude d'impact conjointe... O.K. Donc, est-ce que c'est ça, l'étude indépendante? Bon, on va voir. Donc, Monsieur Benoît? Peut-être, juste expliquer la nature de cette étude faite conjointement, le titre, sur quoi ça porte, premièrement; puis deuxièmement, est-ce que c'est ça l'étude indépendante ou est-ce que c'est une autre étude indépendante, est-ce que vous avez encore l'intention de le faire?

5330

**M. CLAUDE BENOÎT :**

5335

Ça me prendrait cinq minutes pour répondre parce que j'ai un petit problème.

**LA PRÉSIDENTE :**

5340 Vous ne savez pas l'information, vous n'avez pas l'information.

**M. CLAUDE BENOÎT :**

Non. Non.

5345

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Peut-être l'initiateur au niveau de l'étude conjointe Norda Stelo peut nous informer?

5350 **M. ÉRIC DESAULNIERS :**

Oui, je peux laisser Frédéric aller dans le détail.

**M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :**

5355 Dans le fond, cette étude-là c'est dans le cadre du comité d'accompagnement qu'on a mis  
sur pied, donc qui regroupe les principales parties prenantes liées au projet, dans le fond, puis  
c'est quelque chose qui a été proposé, donc une analyse indépendante de l'étude d'impact. Donc,  
ce n'est pas une étude d'impact, là. Donc, et le processus a été fait par le comité  
5360 d'accompagnement. Donc nous, les gens de Nouveau Monde n'étions pas impliqués dans ce  
processus-là, et le choix, en fait, a été fait, parce que le comité d'accompagnement n'est pas un  
organisme à proprement parler, donc le fiduciaire pour octroyer le contrat, si on peut dire, à la  
firme, là, c'était... c'est la municipalité qui a été retenue.

**LA PRÉSIDENTE :**

5365 Donc, c'est elle qui a agi pour... donc, c'est vous qui avez payé, c'est ça, donc c'est vous qui  
avez payé les...

**M. ÉRIC DESAULNIERS :**

5370 Oui, nous, on a payé, mais on n'est pas intervenu dans le processus d'octroi de contrat, etc.

**LA PRÉSIDENTE :**

5375 Donc, l'étude en tant que telle, vous ne l'avez pas? L'avez-vous vue? L'avez-vous reçue?  
Est-ce que l'analyse terminée, elle a été remise au comité d'accompagnement? Oui?

**M. ÉRIC DESAULNIERS :**

5380 Bien, l'étude, on l'a vue, oui, parce qu'on fait partie du comité d'accompagnement puis je  
pense que le plus rapidement qu'on peut voir les commentaires qui sont là, le mieux est, mais  
l'étude ne nous appartient pas, elle appartient au comité d'accompagnement, donc c'est un  
comité qui, je pense, qui vit de lui-même qui doit prendre la décision de quoi faire avec ça.

**LA PRÉSIDENTE :**

5385 Donc, c'est au comité d'accompagnement de déposer cette étude.

**M. ÉRIC DESAULNIERS :**

5390 Effectivement.

**M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :**

5395 Mais nous, on n'a aucun problème à...

**M. ÉRIC DESAULNIERS :**

On n'a aucun problème à la...

5400 **M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :**

Si c'est la question qui nous est posée, là.

5405 **M. ÉRIC DESAULNIERS :**

C'est vraiment l'étude du comité d'accompagnement puis on n'a aucun problème.

**LA PRÉSIDENTE :**

5410 Mais la décision appartient au comité d'accompagnement, c'est ce que vous dites?

**M. ÉRIC DESAULNIERS :**

Exactement, oui.

5415

**LA PRÉSIDENTE :**

5420 Donc là, je sais que peut-être demain on va explorer les comités et tout ça, là, mais donc, j'imagine que vous connaissez au moins un membre du comité d'accompagnement, à ce stade-ci du projet?

**M. GILLES CARTIER :**

Oui. Oui, plusieurs.

5425

**LA PRÉSIDENTE :**

5430 Donc, vous pouvez très bien l'inviter à nous déposer l'analyse en question. Puis pour la notion d'analyse indépendante, là, vous allez nous revenir. Parce que dans le fond, c'est peut-être ça, là. C'était peut-être la même chose, c'est peut-être la même analyse dont on parle quand on parle d'analyse indépendante, il n'y en a pas une deuxième? Pas à votre connaissance?

**M. ÉRIC DESAULNIERS :**

5435 Pas à ma connaissance, non.

**LA PRÉSIDENTE :**

5440

Donc, c'est probablement l'analyse dont on parle. Par contre, monsieur Benoît va vérifier si c'est une autre analyse. Alors, il s'agirait que le comité d'accompagnement, si certains membres sont dans la salle, à leur bon vouloir puisse le déposer à la commission.

5445

**M. GILLES CARTIER :**

Mais quand je demande si la municipalité a ou fera une demande, c'est une étude payée par la municipalité. C'est ce que j'appelle une étude indépendante.

5450

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, plutôt que payée par eux.

5455

**M. GILLES CARTIER :**

Exact.

**LA PRÉSIDENTE :**

5460

Donc, une autre.

**M. GILLES CARTIER :**

5465

Bien, il me semble, là.

**LA PRÉSIDENTE :**

5470

Bon, on n'a pas les réponses pour le deuxième volet, mais on va faire le suivi, donc on va l'avoir.

**M. GILLES CARTIER :**

D'accord.

5475

**LA PRÉSIDENTE :**

Sinon, pour le dépôt de l'étude en tant que telle, est-ce qu'on le veut? La commission la demande.

5480 **LE COMMISSAIRE :**

Oui, ce serait pertinent de l'avoir. Dans le fond, ça concerne le projet, il s'agit juste de trouver la personne qui peut le déposer.

5485 **M. GILLES CARTIER :**

Bien, il y a plusieurs personnes ici dans la salle, là, qui font partie du comité.

5490 **LA PRÉSIDENTE :**

Bien, là, on aimerait mieux que ce soit volontaire, mais sinon, nous, on va réfléchir si on le demande de le déposer.

5495 **M. GILLES CARTIER :**

O.K., mais vous n'avez pas autorité de le demander?

5500 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, on a l'autorité. Il faut décider...

5505 **M. GILLES CARTIER :**

Ah bon. Merci.

5510 **LA PRÉSIDENTE :**

Il faut juste que je parle avec la commission avant.

5515 **M. GILLES CARTIER :**

Ah, O.K.

5520 **LA PRÉSIDENTE :**

Comme vous êtes là, c'est difficile de le faire en privé.

5525 **M. GILLES CARTIER :**

C'est bon. C'est bon.

**LA PRÉSIDENTE :**

5525 Parfait, merci. Deuxième?

**M. GILLES CARTIER :**

5530 Alors, ma deuxième question, tout simplement : existe-t-il une stratégie, une politique, un plan, soit provincial ou régional, sur le développement récréotouristique durable? Est-ce que le ministère ou la MRC...

**LA PRÉSIDENTE :**

5535 Vous voulez dire de tout le Québec ou de Lanaudière?

**M. GILLES CARTIER :**

5540 C'est ça, un plan qui serait préparé par le provincial, au Québec, ou régionalement par la MRC ou...

**LA PRÉSIDENTE :**

5545 En principe, je crois que ça revêt du ministère du Tourisme, mais par contre, j'imagine que la MRC... ah, ou peut-être Ressources naturelles, la section territoire, pour un plan régional récréotouristique? Je pense que non.

**M. FÉLIX NADEAU-ROCHON :**

5550 Enfin, moi, je peux répondre, là. Il y a un plan de développement récréotouristique, je pourrais le déposer demain, plan de développement récréotouristique de la MRC. Il est public et je pourrai le déposer demain, s'il y a lieu.

**LA PRÉSIDENTE :**

5555 Puis est-ce qu'il y a un lien avec, dans le fond, le ministère du Tourisme entre les intentions, les objectifs du ministère du Tourisme et ce que vous déposez, est-ce qu'il y a une connexion?

**M. FÉLIX NADEAU-ROCHON :**

5560 À mon avis, non, mais je vous admetts que je ne connais pas en détail le contenu du plan qui date de 2015, là, mais sans problème, je vais pouvoir le déposer demain.

**LA PRÉSIDENTE :**

5565

Donc, vous allez au moins avoir celui régional, mais...

**M. FÉLIX NADEAU-ROCHON :**

5570

À ma connaissance, oui, je n'en connais pas d'autres.

**LA PRÉSIDENTE :**

5575

Parfait. Merci.

**M. GILLES CARTIER :**

Merci.

5580

**LA PRÉSIDENTE :**

J'inviterais madame Josée Gagnon.

5585

---

**Mme JOSÉE GAGNON**

**Mme JOSÉE GAGNON :**

5590

Bonsoir!

**LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir!

5595

**Mme JOSÉE GAGNON :**

5600

Alors, en vertu du principe de préservation de la biodiversité, j'ai une question sur les mesures d'atténuation pour la faune aviaire. Dans l'étude d'impact, on parle de mesures d'atténuation pour les espèces d'oiseaux à statut particulier. Entre autres, on dit que dans le cas où une partie de déboisement devrait être effectuée pendant la période de nidification, un inventaire de nids sera effectué au préalable afin de créer des zones d'exclusion de travaux jusqu'à ce que les oisillons aient quitté le site de nidification.

5605 À ma connaissance, il n'y a pas seulement les espèces d'oiseaux à statut particulier qui doivent bénéficier de cette mesure d'atténuation en période de nidification, car tous les oiseaux migrateurs sont protégés par la *Loi sur les oiseaux migrateurs*.

5610 Alors, ma première question : comment l'initiateur du projet entend-il procéder à un inventaire de nids et à la création de zones d'exclusion sachant que tous les oiseaux migrateurs sont protégés par la *Loi sur les oiseaux migrateurs*, c'est-à-dire qu'aucun nid ne peut être détruit ou déplacé?

**LA PRÉSIDENTE :**

5615 Merci pour la question. Monsieur Desaulniers?

**M. ÉRIC DESAULNIERS :**

5620 Monsieur Gauthier.

**M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :**

5625 Oui. Donc, au niveau de cette mesure d'atténuation proposée pour les espèces, la faune aviaire, espèces à statut, en fait, ce qu'on vise c'est d'abord de ne pas déboiser en période de nidification. Donc, cette mesure-là s'appliquerait en extrême nécessité. Donc...

**LA PRÉSIDENTE :**

5630 Mais pourquoi juste ceux à statut? C'était ça la question, dans le fond, pourquoi pas tous les oiseaux migrateurs? Donc, à statut et oiseaux migrateurs?

**M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :**

5635 Bien, au niveau des oiseaux migrateurs, c'est... donc, je ne pense pas que cette loi – c'est une loi fédérale, donc je ne sais pas si...

**LA PRÉSIDENTE :**

5640 On peut demander, est-ce que le ministère de l'Environnement peut apporter des précisions ou de la Faune, excusez-moi? Madame Benoît?

**Mme AMÉLIE BENOÎT :**

5645 Oui. Bonjour, Amélie Benoît, secteur faune. De mon côté à moi, je n'ai pas cette expertise-là, donc il faut que je consulte la personne experte au niveau de la faune aviaire précisément.



**LA PRÉSIDENTE :**

5650 O.K., donc dans le fond, ce serait – même si c'est une loi fédérale, j'imagine que vous pouvez au moins guider, là.

**Mme AMÉLIE BENOÎT :**

5655 Oui, on peut quand même la déposer, oui, tout à fait, puis l'interpréter sans problème, donc avoir juste la formulation exacte.

**LA PRÉSIDENTE :**

5660 Vous allez l'avoir pour la séance publique de demain, peut-être?

**Mme AMÉLIE BENOÎT :**

5665 Oui, ça, je peux le demander demain.

**LA PRÉSIDENTE :**

5670 O.K. Donc, vous allez avoir votre réponse demain en séance publique. Si vous n'êtes pas là, ça va être enregistré, donc vous allez avoir la réponse du Ministère. Pour l'initiateur, je ne sais pas s'il y avait un complément de réponse? Non? Parfait. Votre deuxième question?

**Mme JOSÉE GAGNON :**

5675 Ma deuxième question : quelles seraient justement les raisons qui justifieraient un déboisement en pleine période de nidification?

**LA PRÉSIDENTE :**

5680 Je vous relance la question. Je crois que vous avez dit « dans des mesures exceptionnelles », vous pouvez peut-être décrire un peu?

**M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :**

5685 Bien, en fait, la construction, la mise en place d'un projet comme ça nécessite de déboiser des superficies forestières. Bon, déjà, il y a la contrainte de l'hiver, il y a aussi le moment où est-ce qu'on obtient les autorisations, bon, il y a un paquet de facteurs qui font en sorte que... la période de nidification est quand même assez longue, donc essentiellement ils couvrent l'été, donc c'est au niveau des contraintes à la mise en place du projet, à la construction.

5690 Mais autant que possible, cette période-là va être évitée. Donc nous, on fait en sorte d'éviter le...

**LA PRÉSIDENTE :**

5695 Puis c'est quoi, la procédure, si vous ne pouvez pas l'éviter? Pouvez-vous informer le Ministère? Tu sais, ça pourrait être quelque chose – est-ce que vous devez être informé...

**Mme AMÉLIE BENOÎT :**

5700 Bien, en fait, si je peux répondre – Amélie Benoît, secteur Faune – dans le fond, avec les mesures d'atténuation, on est présentement à analyser tous les processus, si on veut, dans la mise en place de la mine comme telle. Nous, on est vraiment aviseurs, donc on donne nos recommandations au MELCC, qui les traduit après à l'initiateur.

5705 Donc, c'est sûr que des mesures d'atténuation générales sont données, mais après ça, des spécificités au niveau d'une espèce en particulier, si on ne peut pas respecter la période de protection de ces espèces-là, bien, il y aura des mesures supplémentaires à attribuer...

**LA PRÉSIDENTE :**

5710 Je comprends.

**Mme AMÉLIE BENOÎT :**

5715 ... mais ça, ça se fait au fur et à mesure présentement de l'analyse environnementale, là.

**LA PRÉSIDENTE :**

5720 Parfait. Donc, il va y avoir des spécifications au niveau de, un peu comme on disait tout à l'heure, lorsque l'analyse environnementale va être déposée, tous les avis des ministères qui sont là vont être aussi publics.

Vous voulez réagir, le ministère de l'Environnement? J'ai juste vu votre lumière rouge.

5725 **Mme MARIE-LOU COULOMBE :**

Non, mais je voulais aussi rappeler que ça va être quelque chose qui va être regardé à l'analyse environnementale.

5730 **LA PRÉSIDENTE :**

Parfait. Encore là, dans le même esprit qu'on disait, monsieur Locat et moi, si vous avez déjà des constats à l'avance qui peuvent déjà guider les citoyens à préparer leur opinion, ça peut toujours être utile comme documents déposés. Parfait, merci.

5735 **Mme JOSÉE GAGNON :**

Merci.

5740 **LA PRÉSIDENTE :**

J'inviterais monsieur Daniel Tokatelloff.

5745  

---

**M. DANIEL TOKATELOFF**

**M. DANIEL TOKATELOFF :**

5750 Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire.

**LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir!

5755 **M. DANIEL TOKATELOFF :**

5760 Bonsoir! J'aimerais revenir sur un dossier intéressant et important, celui de la circulation de camions parce que j'étais surpris aujourd'hui d'entendre certaines incohérences que j'aimerais clarifier parce que c'est, à mon avis, important pour toute la région.

5765 Alors, je rappelle que depuis un an, le promoteur annonçait que sa mine allait apporter simplement, d'abord il disait 10 à 15 camions par jour, ensuite 15 à 20 camions par jour. Je suis satisfait qu'hier on a identifié que c'était une information erronée puisque finalement c'était aux alentours de 40 camions par jour. J'ai fait mes propres vérifications, c'est légèrement plus, parce qu'il y a le transport des explosifs et du carburant diesel qui était négligé dans ce 40. Alors, je considère moi-même que ce serait plutôt 42.

5770 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K., la question? Je vais vérifier avec l'initiateur si c'est 42.

**M. DANIEL TOKATELOFF :**

5775 La question, c'est qu'on a entendu tantôt monsieur Godard du MTQ annoncer qu'à son  
avis, c'était 120 à 130 camions nouveaux qui s'ajoutaient par jour, sur un total actuel de 330-360.  
5780 Alors, ma question est : est-ce que, ajouter cette quantité de camions, 120-130 sur 330-360,  
comment monsieur Godard peut affirmer que c'est un impact négligeable? Je m'excuse, ça  
représente une augmentation de 40 % de camions lourds sur notre réseau routier. Alors, c'est ma  
première question.

**LA PRÉSIDENTE :**

5785 Monsieur Godard est toujours en ligne?

**M. FRANÇOIS GODARD :**

Oui.

5790 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous avez bien entendu la question?

**M. FRANÇOIS GODARD :**

5795 Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

5800 O.K., je vais vous laisser réagir à la question de monsieur Tokateloff.

**M. FRANÇOIS GODARD :**

5805 O.K., la question que j'ai mentionnée, c'est camionnage 120, je parlais autour de 100  
camions, il y en avait actuellement 120 camions, là, c'était par rapport au 810 000 tonnes qui  
étaient annoncées, je ne me rappelle pas par quel intervenant...

**LA PRÉSIDENTE :**

5810 Par monsieur Réjean Gouin, je pense. Donc, c'était l'ensemble du tonnage donc c'était au  
complet. C'est ça.

**M. FRANÇOIS GODARD :**

5815 Pas nécessairement de la mine, mais de toute l'industrie qui était aux alentours.

**LA PRÉSIDENTE :**

Possible.

5820 **M. FRANÇOIS GODARD :**

Donc, j'aimerais apporter cette correction-là.

**LA PRÉSIDENTE :**

5825

Mais la question c'était que malgré tout, ce n'est pas juste le projet minier, donc cette augmentation-là demeure pour vous encore sous... vous n'avez pas besoin de faire de modification à la route, malgré cette augmentation-là.

5830 **M. FRANÇOIS GODARD :**

Non, puis la mine, c'est autour de 40 camions par jour qui est estimé. Ça, c'est négligeable par rapport à l'ensemble du transport.

5835 **LA PRÉSIDENTE :**

Parfait, merci. Est-ce que l'initiateur peut confirmer que c'est bel et bien 42 que monsieur propose?

5840 **M. ÉRIC DESAULNIERS :**

Je confirme que le diesel et le sautage étaient inclus déjà dans nos calculs.

**LA PRÉSIDENTE :**

5845

O.K.

**M. ÉRIC DESAULNIERS :**

5850

Il y a une petite notion aussi qui est intéressante, c'est qu'on est en train d'évaluer la possibilité d'utiliser des 35 tonnes, des camions plus gros pour acheminer une portion de notre production pour la 2e transformation, ça fait que ça réduirait la grosseur un peu des... le nombre de véhicules. Ça fait que ça pourrait être une mesure qui pourrait réduire. Ça fait que c'est un chiffre qui est conservateur, on est très satisfaits avec notre 20 camions qui font un aller-retour, ça fait que 40 passages, 20 camions.

5855

**LA PRÉSIDENTE :**

Parfait.

5860

**M. DANIEL TOKATELOFF :**

Si je peux rajouter que, O.K., il y aura donc ces 40 camions plus les camions qui viennent de La Granaudière. Ça a été identifié d'ailleurs même par le promoteur qu'on parle de 24 camions par jour.

5865

**LA PRÉSIDENTE :**

De quoi?

5870

**M. DANIEL TOKATELOFF :**

Le projet qui est en construction en ce moment, l'usine de granule, La Granaudière...

5875

**LA PRÉSIDENTE :**

Je comprends, oui.

**M. DANIEL TOKATELOFF :**

5880

... qui va créer 180 emplois et qui va mettre 24 camions lourds sur la route par jour. Donc, entre, disons, les additions des deux nouveaux projets se chiffrent aux alentours de 64-66 camions par jour. C'est quand même majeur.

5885

**LA PRÉSIDENTE :**

Mais le mandat du BAPE, malheureusement – bien, je veux dire malheureusement ou heureusement, là – on s'intéresse juste au projet minier Matawinie.

5890

**M. DANIEL TOKATELOFF :**

D'accord.

**LA PRÉSIDENTE :**

5895

Donc, évidemment l'autre c'est un enjeu aussi, mais je crois qu'il faut le gérer au travers vos instances municipales et régionales.

5900 **M. DANIEL TOKATELOFF :**

Absolument.

5905 **LA PRÉSIDENTE :**

Deuxième question?

**M. DANIEL TOKATELOFF :**

5910 Ma deuxième question, justement, j'étais très surpris d'entendre monsieur Godard aussi revenir avec le montant de 400 camions actuels, 378 ou dépendant de comment il le considère et figurez-vous qu'en avril, le chiffre annoncé par le promoteur de, actuellement 378 à 400 camions par jour, tous les gens d'ici à qui j'en ai parlé, ils ont dit : ça n'a pas d'allure, ça veut dire un camion à toutes les deux minutes et demie environ.

5915 Alors, ce qu'on a fait, et je me suis permis d'entrer en communication avec le MTQ et j'aimerais savoir justement comment... il y a une certaine différence, incohérence entre les informations que j'ai obtenues et ce que dit monsieur Godard. Alors, j'ai parlé, j'étais en communication avec un spécialiste de la géomatique...

5920 **LA PRÉSIDENTE :**

Je veux juste être sûre, parce que cette information-là est super précieuse, mais est-ce que vous voulez l'inclure dans votre mémoire plus tard ou vous avez une question?

5925 **M. DANIEL TOKATELOFF :**

Oui, parce que c'est quand même important puisque ça montre que l'augmentation de trafic est, disons, prouvée ou, en tout cas...

5930 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, mais la question. Est-ce que vous avez une question pour le groupe ici ou bien c'est une affirmation?

5935 **M. DANIEL TOKATELOFF :**

5940 Alors, je voudrais vous informer qu'étant donné qu'on avait un gros doute, on a communiqué avec le ministère des Transports qui nous ont informés que la façon dont le promoteur avait évalué les 400 camions n'était pas correcte et on a été en contact avec monsieur Jean Laplante, ingénieur au MTQ, et comme on n'avait aucune donnée valide, on a décidé, c'est

important que je vous informe de ça, on a décidé dans notre Association, de faire un comptage visuel. Et je pourrais déposer le document à ce sujet.

5945 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça a été fait ou ce sera fait?

5950 **M. DANIEL TOKATELOFF :**

Ça a été fait un jour moyen, standard, qui était le 10 octobre 2019 qu'on a fait un décompte visuel à l'entrée du village de 7 h du matin à 23 h. Alors, je voulais juste...

5955 **LA PRÉSIDENTE :**

Déposer ce document.

**M. DANIEL TOKATELOFF :**

5960 Ma question, ça va être : pourrions-nous revoir complètement ce dossier qui, à mon avis, a été négligé, parce qu'il y a beaucoup d'incohérences, entre les nouveaux camions qui entrent sur la route, les camions actuels qui, dans les résultats de notre décompte visuel, étaient complètement différents de ce qui était annoncé jusqu'à maintenant.

5965 Alors, j'aimerais qu'on remette à jour une étude complète sur la circulation de camions; de nouveaux camions, la circulation actuelle avec les données que nous avons obtenues, et la conclusion, quel est le pourcentage d'augmentation de camions lourds sur la Route 131 qui est, selon nos calculs, supérieur à 40 %, on parle de 44 %. Alors, j'aimerais qu'il y ait, donc je demande qu'il y ait une mise à jour de tout ce dossier parce que c'est, jusqu'à maintenant, assez incohérent.

5970 **LA PRÉSIDENTE :**

5975 Donc, en réalité, vous avez une préoccupation que l'étude qui a été faite est incohérente et est incomplète.

**M. DANIEL TOKATELOFF :**

Absolument.

5980 **LA PRÉSIDENTE :**

Ce que vous demandez et souhaitez, c'est un autre volet. Donc, en réalité, il y a une analyse environnementale du gouvernement du Québec qui est en cours, il y a la commission



5985 d'enquête, puis il y a l'initiateur qui, en fonction de ce qu'il a eu du gouvernement, fait ou ne fait pas cette étude-là.

5990 Donc, là, ce que j'aurais peut-être aimé entendre c'est, est-ce qu'effectivement il y a des manquements, juste mettre à jour en fonction de ce qui a été déjà nommé, là, dans votre analyse de recevabilité, est-ce qu'il y avait des engagements à ce niveau-là? Moi, je ne me rappelle pas par coeur les 13 engagements, là, mais pour les enjeux...

**Mme MARIE-LOU COULOMBE :**

5995 Au niveau du transport, vous parlez?

**LA PRÉSIDENTE :**

6000 Oui, des enjeux de circulation à Saint-Michel-des-Saints?

**Mme MARIE-LOU COULOMBE :**

Non, il n'y avait pas d'engagement à ce niveau-là.

6005 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, en principe, pour la recevabilité, pour l'analyse environnementale, il n'y avait pas eu de demande. Est-ce que l'initiateur a fait des études complémentaires depuis sur la circulation?

6010 **M. ÉRIC DESAULNIERS :**

On n'a pas d'étude complémentaire, mais on peut peut-être apporter une précision.

**M. JEAN-FRANÇOIS AUBIN :**

6015 Oui, peut-être juste rappeler, là, que les données qui ont été utilisées dans le cadre de l'étude d'impact, ça provient, là, des comptages qui ont été réalisés par le ministère des Transports, c'est des données de 2017, dont les chiffres ont été mentionnés au départ par le représentant du Ministère ce soir. Donc, c'est ces données-là fournies par le Ministère à partir de leur propre comptage qui ont été utilisées pour évaluer le nombre de transport.

6020 **LA PRÉSIDENTE :**

6025 Puis pour, dans le même esprit qu'on a parlé tantôt pour le bruit, la route Matawin Est, elle, n'a pas été utilisée par contre pour le trafic, pour la circulation.

**M. JEAN-FRANÇOIS AUBIN :**

6030 Au niveau...

**LA PRÉSIDENTE :**

6035 Pour le débit...

**M. JEAN-FRANÇOIS AUBIN :**

6040 Au niveau quantitatif?

**LA PRÉSIDENTE :**

La quantité additionnelle, oui.

**M. JEAN-FRANÇOIS AUBIN :**

6045 Non. Par contre, au niveau des informations recueillies dans le milieu, on nous parlait d'environ une trentaine de transports de camions dans ce secteur-là pour avoir accès...

**LA PRÉSIDENTE :**

6050 En ce moment?

**M. JEAN-FRANÇOIS AUBIN :**

6055 En ce moment.

**LA PRÉSIDENTE :**

6060 Donc, vous ajoutez 40. Donc, on double, là, dans le fond.

**M. JEAN-FRANÇOIS AUBIN :**

On parlait d'un nombre... oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

6065 C'est ça, O.K. Donc, c'est ça la réponse. Ce n'est peut-être pas la réponse que vous souhaitez, mais on va prendre les données que vous apportez à la commission. Monsieur Locat a une question complémentaire.

6070

**LE COMMISSAIRE :**

6075 Est-ce que ce serait possible, Monsieur Godard, que vous consultiez votre collègue qui a été mentionné ici à la question qui a été posée et nous revenir par écrit concernant votre évaluation? C'est une sorte de vérification pour vraiment que vous ayez le temps de confirmer les chiffres que vous nous avez donnés ce soir.

**M. FRANÇOIS GODARD :**

6080 Est-ce que je pourrais intervenir?

**LA PRÉSIDENTE :**

6085 Oui, vous pouvez réagir.

**LE COMMISSAIRE :**

Sûrement.

6090 **LA PRÉSIDENTE :**

Puis j'imagine que vous êtes un ministère aussi consulté dans le cadre de l'analyse environnementale. Donc, j'imagine que vous allez aussi émettre un avis au ministère de l'Environnement. Alors, oui, vous pouvez réagir, on vous laisse parler.

6095

**M. FRANÇOIS GODARD :**

6100 O.K. Au niveau des données de circulation, on a un site de comptage permanent qui est juste au nord de la rue Chemin du Lac England et on fait des relevés tous les trois ans. Et le dernier relevé qui a été fait, c'est en 2017, c'est sur 11 jours en trois périodes distinctes qu'il a été fait. Et puis je n'ai pas les données de camionnage en main pour 2017, mais en 2014, il y a eu huit jours de comptage puis c'était 14 % le pourcentage de véhicules lourds.

6105 Puis j'en ai pour plusieurs années. Je pourrais fournir ces données, les statistiques de relevés de circulation puis c'est fait avec...

**LA PRÉSIDENTE :**

6110 Oui.

**M. FRANÇOIS GODARD :**

6115 ... ce site-là, je ne sais pas si c'est fait par des plaques où on a des boucles installées dans la chaussée, mais je pourrais vous fournir cette information-là pour tout le détail et démontrer que les chiffres que j'ai fournis sont représentatifs.

**LA PRÉSIDENTE :**

6120 Parfait, merci beaucoup.

**M. DANIEL TOKATELOFF :**

Est-ce que je peux intervenir et commenter?

6125 **LA PRÉSIDENTE :**

Je pense que là, on a pas mal exploré. Vous êtes quand même allé dans le commentaire et j'ai laissé terminer parce que vous aviez des données, mais normalement je n'aurais pas...

6130 **M. DANIEL TOKATELOFF :**

Est-ce que je peux...

**LA PRÉSIDENTE :**

6135 Vous pouvez déposer.

**M. DANIEL TOKATELOFF :**

6140 Je peux déposer les documents.

**LA PRÉSIDENTE :**

6145 Oui. On va l'analyser, on va l'évaluer puis on va décider...

**M. DANIEL TOKATELOFF :**

6150 Ma communication avec monsieur Jean Laplante, ingénieur, responsable du secteur des données de circulation.

**LA PRÉSIDENTE :**

Vous pouvez les déposer à l'arrière, la commission va évaluer qu'est-ce qu'on... comment on va le déposer.

6155

**M. DANIEL TOKATELOFF :**

Le guide *Traffic Monitoring Guide* qui est utilisé par le ministère des Transports et notre fiche de relevé visuel des camions à l'entrée de Saint-Michel-des-Saints.

6160

**LA PRÉSIDENTE :**

Parfait. Merci beaucoup.

6165

**M. DANIEL TOKATELOFF :**

Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

6170

Alors, il est maintenant 23 h 4. Alors, nous vous remercions tous énormément pour votre contribution, votre participation. Si vous ne comptez pas revenir dans les séances, donc demain on aura une autre séance à 13 h 30 et très possiblement à 19 h, compte tenu la longue liste de questions qu'on a encore.

6175

Donc, si vous ne comptez pas venir puis vous voulez déposer un mémoire, s'il vous plaît, aviser Annie St-Gelais ce soir, ce serait bien, sinon avant le 10 février.

6180

Donc, avant de partir, aussi il y a un sondage – excusez, on n'a pas terminé. Bon, avant de partir, il y a un sondage derrière qu'on vous invite à remplir pour connaître votre satisfaction des audiences publiques du BAPE et sinon, je vous remercie déjà pour avoir respecté les règles, ça s'est bien passé.

6185

Je vous souhaite une excellente soirée. Une excellente nuit, j'aurais dû dire.

**AJOURNEMENT**

**SÉANCE AJOURNÉE AU 30 JANVIER 2020 À 13 H 30**

6190

---

6195

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle bilingue, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis au moyen d'un enregistrement numérique et au meilleur de la qualité dudit enregistrement, le tout selon la loi.

6200

ET J'AI SIGNÉ :



Yolande Teasdale, s.o./o.c.r.

6205